

lutte biologique). Les mesures de gestion des populations de chenilles sont confiées aux préfets de départements. Il est attendu que le candidat reconnaisse l'espèce présentée et évoque les risques sanitaires qui lui sont liés. Il devra également aborder la législation pouvant être mise en place dans le cadre de la gestion des populations des espèces dites « nuisibles ». Une comparaison avec les processionnaires du chêne pourra également être citée. Le cycle de vie des lépidoptères est également à évoquer.

❖ **Document 3 : Le tricératops Big John lors de la vente aux enchères du 21 octobre 2021, à l'Hôtel Drouot.**

Triceratops est un genre éteint de dinosaures herbivores qui a vécu à la fin du Maastrichtien, au Crétacé supérieur, il y a 68 à 66 millions d'années, dans ce qui est aujourd'hui l'Amérique du Nord. Identifiable à sa grande collerette osseuse et aux trois cornes à qui il doit son nom, le tricératops est l'un des dinosaures le plus reconnaissable et le genre le plus connu des cératopsidés. Big John, est le plus grand squelette de tricératops connu à ce jour. Découvert en 2014, dans le Dakota du sud puis expédié en Italie, où il a été restauré et monté, il a été adjugé plus de 6,6 millions d'euros, soit plus de quatre fois son estimation haute, lors d'une vente aux enchères organisée à l'Hôtel Drouot le 21 octobre 2021. Entré au Guinness World Records® comme le plus grand squelette de tricératops connu, Big John a ainsi établi un nouveau record de vente en Europe pour un dinosaure fossilisé, le record mondial étant toujours détenu par Stan le T-Rex, vendu 31,8 millions de dollars aux enchères en 2020 chez Christie's à New York. Mesurant plus de 8 m de long, Big John possède un crâne aux dimensions exceptionnelles : 2,62 m de long et 2 m de large, dont les deux plus grandes cornes mesurent plus de 1,1 m de long et plus de 30 cm de large. La somme atteinte par la vente de Big John confirme l'intérêt grandissant des amateurs pour la vente de fossiles de dinosaures. Cette vente révèle un marché structuré qui privilégie des pièces d'exception et des provenances assurées. Autre caractéristique majeure, le crâne de ce fossile de tricératops est complet à 75 % et l'intégralité de son squelette l'est à plus de 60 %. Un important travail de nettoyage des os et de reconstitution du squelette a été réalisé par les spécialistes de la restauration de spécimens préhistoriques de l'atelier Zoic, basé à Trieste en Italie, qui ont également donné à l'animal sa posture particulière, inspirée de la célèbre sculpture Charging Bull d'Arturo di Modica installée devant la Bourse de New York. Des recherches ont bien été menées sur le squelette de Big John en amont de sa vente, révélant notamment la présence d'une lacération ancienne sur le collier de l'animal qui témoignait des violents combats auxquels se livraient les tricératops lors de parades nuptiales ou peut-être pour défendre leur territoire. L'identité de l'acquéreur n'est pas connue mais la maison de vente a précisé qu'il s'agissait d'un collectionneur américain et que Big John allait repartir pour les États-Unis où il viendrait compléter la collection personnelle de son acheteur. Le candidat devra reconnaître l'espèce représentée et le spécimen concerné. Il est surtout attendu qu'il identifie clairement le contexte d'une vente aux enchères, cite éventuellement d'autres exemples de fossiles de dinosaures vendus aux enchères (comme en 1998, la première vente aux enchères d'un fossile de dinosaure de l'histoire, celle du T-Rex nommé Sue adjugé à 8,3 millions de dollars chez Sotheby's, ou le squelette composite de T-Rex nommé Trinity en 2023), et interroge l'intérêt croissant des acquéreurs privés pour ce type de spécimens. En effet, les sommes faramineuses que les collectionneurs privés sont prêts à déboursier pour acquérir un dinosaure fossilisé ne permettent plus aujourd'hui aux institutions telles que les muséums d'Histoire naturelle de se positionner. Devant ce phénomène grandissant, la communauté scientifique s'interroge actuellement sur le nombre croissant de spécimens qui se retrouvent entre les mains des collectionneurs privés, et s'inquiète des enjeux que cette tendance induit pour la recherche. En entrant dans des collections privées, des fossiles aussi remarquables que celui de Big John deviennent en effet plus difficilement accessibles aux scientifiques et bien sûr au public.

❖ **Document 4 : Vue des falaises d'Étretat et agrandissement d'*Emiliania huxleyi* vue au microscope électronique à balayage, classe des Coccolithophyceae.**

Les falaises d'Étretat sont constituées de calcaire du Crétacé. On y distingue uniquement des strates régulières de silex, qui expliquent la présence de galets sur les plages d'Étretat. En effet, à la suite de l'effondrement de pans de falaise, le calcaire et le silex se trouvent au contact de l'eau de mer qui dissout le calcaire et l'action des vagues polit le silex pour en faire des galets. Les falaises de craie sont âgées d'environ 100 millions d'années, et ont été formées durant le Crétacé. Le nom de cette ère géologique provient d'ailleurs du latin creta, qui signifie « craie » en référence aux vastes dépôts crayeux marins datant de cette époque en Europe et a été défini par le géologue Jean-Baptiste d'Omalius en 1822. Les falaises blanches d'Étretat étaient déjà célèbres à l'époque romaine mais il a fallu attendre le développement de la géologie à partir du XIXe siècle ainsi que ceux de l'océanographie pour que l'on commence à comprendre quand et comment elles se sont formées. La craie qui les constitue en grande partie est le résultat du dépôt, pendant des millions d'années, de tests de forme sphérique, mesurant de 5 à 35 µm de diamètre environ, constitués d'un assemblage de plaquettes calcaires appelées « coccolithes ». Ils entouraient pendant leur vie des algues unicellulaires que l'on appelle des Coccolithophoridés et qui font partie du plancton marin. Les coccolithes ont coulé au fond de la mer. À la mort de ces algues, les coccolithes se sont accumulés au fond des mers et constituent une partie importante des roches sédimentaires d'origine biologique que l'on appelle la craie. Les nanofossiles de coccolithes ont été observés du Trias jusqu'à nos jours et sont fréquents au Crétacé. Ils forment notamment les importantes couches de sédiments que l'on peut observer dans les falaises de Douvres ou d'Étretat. Les coccolithes ont été découverts par le scientifique Allemand, Christian Gottfried Ehrenberg (1795-1876), et le phénomène de sédimentation a été identifié par l'Anglais, Thomas Henry Huxley (1825-1895). Aujourd'hui de enjeux environnementaux se rattachent aux falaises de craie. L'eau de pluie et l'eau de mer, en pénétrant dans les pores de la craie, les rendent en effet plus faibles et plus vulnérables à l'érosion. Les vagues et les courants marins contribuent également à l'érosion en érodant la base des falaises et causant d'importantes chutes de morceaux de falaises. Cependant, la chute des morceaux de falaises n'est pas seulement causée par l'érosion naturelle. L'activité

humaine, telle que la construction de digues et de ports, peut perturber les courants marins et augmenter l'érosion côtière. De plus, le changement climatique peut également jouer un rôle important. En ce qui concerne les falaises d'Etretat, le changement climatique peut entraîner une élévation du niveau de la mer, ce qui pourrait augmenter l'érosion côtière. Les vagues plus fortes et les tempêtes plus fréquentes et plus violentes pourraient également y contribuer. De plus, le changement climatique peut également affecter les précipitations et les cycles de gel-dégel. Les précipitations intenses peuvent entraîner des glissements de terrain et des éboulements, tandis que les cycles de gel-dégel peuvent provoquer l'exfoliation de la roche. Ces phénomènes peuvent tous contribuer à l'érosion des falaises. Des méthodes ont été développées pour mesurer l'érosion des falaises comme la photogrammétrie. Des drones peuvent également être utilisés pour cartographier les falaises et suivre leur évolution. Les scientifiques utilisent également des capteurs permettant de mesurer les changements de la surface de la falaise, tels que les inclinaisons et les déplacements. Ces capteurs peuvent être utilisés en combinaison avec d'autres techniques pour fournir une image plus complète de l'érosion et mieux en anticiper les conséquences. Le candidat devra reconnaître les falaises d'Etretat, détailler leur formation et évoquer le rôle majeur des coccolithes dans leur composition. Il devra également aborder les enjeux actuels engendrés par l'érosion des falaises d'Etretat liée à des causes naturelles ou humaines.

Documents d'archives du Moyen Âge à la fin du 18^e siècle

- ❖ **Document 1 :** Archives départementales du Tarn, 69 EDT AA3/1, Archives déposées de la commune de Cordes-sur-Ciel, actes constitutifs et politiques antérieurs à 1789, confirmation par le roi Philippe III des privilèges accordés par la charte de franchise, Paris, 1283

Éléments attendus :

- présenter brièvement le regeste du document et analyser, à travers les éléments de diplomatique interne et externe qu'il renferme, deux de ses aspects principaux

- la réalisation d'un acte seigneurial – a fortiori royal – au Moyen Âge central et notamment ses signes de validation
- la structuration de la société par les dépositaires du pouvoir, tant d'un point de vue fiscal et juridique que moral.

1/ Paris, mars 1283 (n. st.). Philippe III, roi de France [et comte de Toulouse], concède aux habitants de sa ville de Cordes, dans le diocèse d'Albi, les libertés et coutumes suivantes : droit d'élire domicile dans ladite ville, exonération de certaines obligations fiscales (cens, quête, taille, bladage, péage), droit de disposer librement de ses biens par testament, droit de saisir la justice pour toutes causes civiles ou criminelles, droit de se doter d'une assemblée communale de consuls, lesquels pourront constituer une administration et lever des redevances pour l'entretien des équipements communs (notamment pont, routes et rues), droit de payer les sommes dues au roi soit en monnaie raymondine (du comte de Toulouse) soit en livres tournois (monnaie royale) ; en contrepartie, le roi se réserve diverses redevances et droits seigneuriaux : taxe sur l'établissement d'un domicile, qualité d'héritier universel en cas de décès ab intestat, amendes en cas de condamnation judiciaire, droit d'usage des fours banaux (fournage), des forêts et carrières de pierres royales, péage pour les marchands, prélèvement en nature sur la production des bouchers et boulangers. Ces droits seigneuriaux sont garantis par un baile (ou bailli), un sénéchal et un juge royaux. Compte tenu de la relative longueur du document, faisant par ailleurs appel à des connaissances certaines en paléographie et en latin médiévaux, il n'est pas requis de relever précisément les dispositions du texte, mais d'en identifier au moins les catégories principales pour justifier d'une compréhension satisfaisante, à défaut d'être exhaustive. Les actes constitutifs des communes antérieurs à 1789 sont conservés dans la série AA des archives communales, généralement déposées aux archives départementales pour les communes de moins de 2000 habitants. Le cachet en bas du document le confirme.

2/ En réalité, le document est à la fois une confirmation de la charte de fondation de la ville de Cordes (aujourd'hui Cordes-sur-Ciel, Tarn, canton de Carmaux), par le comte de Toulouse Raymond VII, en 1222, et une extension des libertés et coutumes par le roi Philippe III le Hardi, fils et successeur de Louis IX (1270), devenu comte de Toulouse l'année suivante par héritage de son oncle Alphonse de Poitiers, gendre de Raymond VII. Néanmoins, cet historique n'est pas clairement apparent et sa connaissance n'est pas exigée de candidat. Il est en revanche attendu qu'ils analysent ce qui suit : l'acte prend la forme classique d'une charte sur parchemin, aussi haute que large en raison de la longueur du texte, qui s'ouvre par un protocole initial complet (invocation, suscription, notification universelle, bref exposé) ; elle ne compte ni adresse ni préambule, ce que la nature de l'acte justifie. Le dispositif occupe une place importante, scandé par les pattes de mouche marquant chaque « item » ; il est suivi d'une brève clause finale intentionnelle, de l'annonce des signes de validation, de la date et enfin des signes de validation proprement dits. Ces derniers sont multiples et donnent l'occasion de qualifier l'acte (presentem paginam), sa valeur (perpetue stabilitatis robur) et ses manifestations (sigilli nostri auctoritate et regii nominis caractere inferius annotato). De fait, des lacs de soie verte et rouge, cousus dans le pli inférieur du parchemin et effilochés, témoignent d'un sceau disparu, tandis que le monogramme Philippus (PH-S-PH) orne le bas de l'acte, entre la fin du texte et le repli du parchemin. Ne sont pas annoncées (mais simplement constatées dans la date, comme un simple complément circonstanciel) les souscriptions des grands officiers qui apparaissent pourtant après la date : le grand chambrier Robert [II] duc de Bourgogne, le bouteiller Jean et le connétable Humbert ; les offices de maître d'hôtel (dapifer) et de chancelier sont

indiqués comme vacants. À noter qu'il ne s'agit pas de souscriptions autographes, comme parfois dans les actes purement féodaux des deux siècles précédents, mais plutôt des vestiges de cette pratique, montrant le glissement de l'autorité vers les grands officiers dont la présence remplace avantageusement celle des témoins des XI^e et XII^e siècles. L'acte est donné au palais royal à Paris, au mois de mars 1282 (ancien style), c'est-à-dire 1283 (nouveau style), ce que confirme la mention « la treizième année de notre règne ». Enfin, les abréviations ainsi que l'écriture régulière, typique de son temps, portant des i nettement pointés, peuvent être relevées et commentées par le candidat.

3/ Lorsque les historiens médiévistes utilisent le terme de « droit », son acception est ambivalente : il désigne à la fois les droits concédés par le seigneur aux communautés urbaines (en latin *libertates* et *consuetudines* voire *potestatem* [*concedimus*]) et les droits dus en contrepartie au seigneur par la communauté d'habitants, essentiellement des redevances (droit de fournage, de bladage, etc.). Les chartes de franchise, contrairement à ce qui est affirmé par l'exposé, ne sont pas concédées aux communes par pure générosité (« libéraliter », I. 3) mais pour garantir le maintien d'une organisation sociale – la féodalité – que les évolutions juridiques et les prétentions des acteurs économiques et commerciaux émergents menaceraient si elle n'adoucissait pas son fonctionnement. Les bastides, en particulier, sont une construction urbaine originale, qui réaffirme également le pouvoir seigneurial dans les marges du domaine, où il est contesté par d'autres. Le contexte historique ici rappelé en détail doit être connu, dans les grandes lignes : depuis 1209, le pays albigeois est saccagé par la guerre, livrée à la demande du pape Innocent III et sous la conduite du roi Louis VIII, par des seigneurs venus de la moitié septentrionale du royaume et constituant la première croisade en terre chrétienne. La place forte de Saint-Marcel a été détruite par Simon de Montfort (1211), aussi le comte de Toulouse, en 1222, souhaite-t-il fixer une population disséminée après cet épisode douloureux. Ce château neuf, perché au sommet d'un relief escarpé dominant une vallée, reçoit le toponyme de Còrdoa, vraisemblablement une déformation occitane du nom de la ville andalouse de Cordoue, alors sous contrôle musulman (jusqu'en 1236 ; voir par ailleurs en Albigeois les bastides de Pampelune, Cadix ou Valence). Les termes de *castrum* et *suburbia* désignent alors une cité, fortifiée ou forte de son emplacement, ainsi que ses faubourgs. Les libertés concédées aux habitants sont essentiellement de nature fiscale, soulignant l'objectif du seigneur d'encourager l'implantation humaine. Les contreparties sont de même nature : redevances proportionnelles, frappant surtout les commerçants (marchands, bouchers, boulangers), qualité d'héritier universel en l'absence de testament. Tout cela s'inscrit dans la tradition féodale. À ces dispositions du comte de Toulouse, le roi ajoute que l'usage des forêts royales ne portera pas sur les bois défensables. Il étoffe également l'administration municipale en spécifiant les modalités d'élection des consuls et en leur attribuant expressément la responsabilité de l'entretien des ouvrages de circulation. Il faudra pour cela choisir des hommes capables (*viri ydoneos*). En revanche, il respecte toutes les libertés concédées par son prédécesseur et accepte par exemple d'être payé indifféremment en raimondins ou en tournois, preuve que l'intégration au domaine royal se fait moins brutalement que ce que certains auteurs ont pu écrire, à tout le moins en conservant les particularismes locaux qui ne portaient pas atteinte au pouvoir royal. Ce pouvoir s'exprime tout spécialement dans l'exercice de la justice, de sorte que les peines encourues, au civil et au criminel, sont indiquées dans la charte. Les délits cités sont, on peut le supposer, les plus courants à l'époque : usage de faux poids ou fausse mesure sur le marché, vol d'un objet, rixe avec ou sans l'usage d'armes, meurtre. À ces délits qui portent atteinte aux biens ou à la sécurité d'autrui, la loi seigneuriale ajoute des interdictions qui relèvent davantage de la bonne morale : ainsi sont réprimés l'adultère et le proxénétisme (*lenocinium*), ce dernier entraînant la confiscation de la maison concernée. Dans les dispositions qui précèdent, il n'est pas attendu que le candidat les cite toutes, mais qu'il en saisisse la typologie et en rende compte.

❖ **Document 2 : Archives départementales de la Savoie (en instance de transfert aux Archives départementales du Nord), non coté, quittance sous seing privé, 1550**

Ce document ne présente pas de difficulté d'analyse particulière ; son intérêt réside dans ces deux caractéristiques suivantes : d'une part la lecture requiert de bonnes qualités en paléographie moderne de sorte que d'autre part il a été acquis en vente publique sur la base d'éléments mal lus par l'expert de la société de ventes et indiqués de manière erronée sur l'étiquette du porte-documents. Ce dernier point fera donc appel à l'œil paléographique et à l'esprit critique du candidat. Ils pourront structurer leur présentation : en présentant un bref regeste de l'acte, en donnant quelques indications contextuelles sur l'organisation de l'administration royale au XVI^e siècle. La correction des noms propres serait un mérite supplémentaire porté à leur crédit.

1/ S. I. Paris, 31 janvier 1550 (n. st.). [François] de Raisse, sieur de la Hagerie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, donne quittance à Nicolas Berthereau, notaire et secrétaire, trésorier et payeur des gages de la maison du roi, de la somme de 600 livres tournois reçues en règlement de ses gages conformément à l'état dressé au 31 décembre 1549. Ce type de documents se trouve ordinairement dans les archives des familles, en séries E ou J des Archives départementales.

2/ Au XIII^e siècle, les grands officiers de la Couronne (chambrier, connétable, maréchaux, amiral) sont rassemblés dans la Chambre du Roi, réorganisée au siècle suivant sous les noms d'Hôtel du Roi puis de Maison du Roi. Cette administration ne dispose pas de recettes propres et se finance sur les aides et le Trésor royal. Le règne de François I^{er} marque une étape importante dans la structuration et le contrôle des finances de l'Hôtel du Roi : est créée une

charge de « trésorier de l'Épargne et receveur général des parties casuelles et inopinées des finances » (1523), qui siège à partir de 1532 au palais du Louvre. Plus tard, Henri III réorganise les services (1578, 1585), qui comptent plusieurs départements : chambres civile, militaire et ecclésiastique. Colbert rationalise l'administration du Trésor royal (1664) et Necker cherchera en vain à en réduire les dépenses. Ce document, datant du règne d'Henri II, relève de la période, après les dispositions de François Ier, où le système s'est professionnalisé. Ainsi, au fur et à mesure que le personnel s'étoffe, la pratique administrative – et donc la production archivistique – se développe. Ainsi les maîtres et conseillers sont-ils tenus de dresser des « estats de l'année finie le dernier jour de décembre » et de les transmettre au trésorier de la Maison du Roi, chargé de vérifier les comptes et de les régler, ici dans un délai d'un mois jour pour jour après la clôture de l'exercice budgétaire. Le maître et conseiller doit alors donner quittance au trésorier pour clore la procédure, par cette petite pièce de parchemin. À noter qu'en parallèle, le trésorier tient un registre des gages. Celui de Nicolas Berthereau, établi en 1550, est conservé à la Bibliothèque nationale de France (Manuscrits, Manuscrits. Clairambault 813), et les 600 livres reçues par « Monsieur de la Hargerie » y figurent p. 53, ce que le candidat ne sont pas supposés savoir. Plusieurs autres éléments, dans le document de quittance, méritent en revanche d'être relevés par le candidat : « dudit sieur » (l. 2) fait référence au roi et non au sieur de Raisse ; la quittance vaut pour le trésorier « et tous autres », preuve qu'autour du trésorier payeur des gages gravite toute une administration ; l'acte mentionne deux signes de validation : un seing manuel et un sceau aux armes, le premier permettant de confirmer le patronyme de l'auteur et de deviner son prénom (« F. » pour François), le second ayant disparu mais dont la mention explique peut-être les deux trous dans la partie gauche, où un fil devait passer portant ledit sceau. La datation pouvait également être commentée, puisque la quittance mentionne expressément l'année finie au 31 décembre 1549 et porte du reste la date du 31 janvier 1549, preuve qu'il s'agit d'une datation ancien style, système en usage jusqu'en 1584. Dernier élément à relever, au verso de l'acte : la mention hors teneur portée par le destinataire et servant probablement à retrouver aisément l'acte, sans avoir à le lire intégralement, en cas de contentieux sur le paiement. Pour le candidat, elle valait à elle-seule regeste de l'acte et permettait à la fois d'aider à la lecture de certains mots du recto et de confirmer la datation (« pour ses gaiges de ung an commençant le premier jour de janvier mil cinq cens XLVIII, finissant le dernier de décembre mil VC quarante-neuf »). Toujours au verso, deux signes n'étaient d'aucune utilité au candidat : en haut à gauche un tampon portant un C et un symbole, marque probable des manuscrits Clairambault et en haut à droite un H à la mine, mention probable de cote. Enfin, l'étiquette sur le porte-documents est trompeuse : elle porte le nom de « sieur de Laisse, seigneur de la Sargerie » et la date de 1549. Un candidat, historien avisé, aura rectifié de lui-même la date a. st./n. st. (voir ci-dessus) et un paléographe vigilant aura bien lu « François de Raisse, seigneur de la Hargerie ». Il existe plusieurs hameaux ou lieux-dits Sargerie ou Sagerie en France ; un sieur de Laisse est mentionné dans les insinuations du Châtelet mais le sieur de Raisse est attesté aux Pays-Bas espagnols (Bailleul, Malines) et son nom proviendrait de la commune de Râches, dans le Nord. Il n'est pas attendu que le candidat possède ces connaissances précises, mais à tout le moins qu'ils analysent les noms exacts du document pour ne pas reproduire l'erreur de l'expert de la maison de vente.

❖ **Document 3 : Archives départementales de la Mayenne, 127 J 51, expédition d'acte notarié de vente d'une rente foncière à Vieuvy, 1645**

Ce document est une expédition d'acte notarié respectant toutes les règles du genre. Il est donc attendu du candidat de relever et commenter ces différents éléments caractéristiques. La longueur et l'écriture du texte requièrent une certaine expérience paléographique ; la bonne compréhension des modalités juridiques de la transaction est essentielle. Pour ce faire, le candidat peut présenter un bref regeste de l'acte en insistant sur les dispositions juridiques spéciales et en identifiant l'intérêt d'un tel document pour les chercheurs.

1/ Vieuvy (Mayenne, canton de Gorron), 27 mai 1645. Jean Pioger, sieur de la Perouze, et Claude Bernard, sa femme, demeurant à Vieuvy, vendent à Pierre Foucauld, sieur de la Verrerie, fermier de la seigneurie de Saint-Aubin-Fosse-Louvain, devant Michel Pelé et Michel Rothureau, notaires, pour une somme de 500 livres, une rente perpétuelle annuelle de 30 livres due par Mathurin Basjardin, laboureur, pour une maison située à Vieuvy. Les minutes notariales sont conservées aux archives départementales, en sous-série 3 E ; les expéditions (ou grosses), comme c'est le cas ici, le sont en série J au titre des archives privées. Le candidat n'était pas censé avoir identifié le département de la Mayenne.

2/ Cet acte revêt une validité juridique forte. Cette validité lui est conférée par le cumul de différents moyens. Tout d'abord, le notaire joue dans la société un rôle d'acteur impartial apte à fixer dans le temps l'accord passé devant lui par les parties. En l'occurrence, il s'agit d'un duo constitué d'un notaire seigneurial (celui du duché de Mayenne et de la châtellenie de Saint-Aubin-Fosse-Louvain) et d'un notaire ordinaire (celui de Saint-Aubin-Fosse-Louvain) ; on peut supposer que chaque partie a choisi son notaire habituel pour garantir ses intérêts, à charge pour ces professionnels de s'entendre. Ensuite, la validité de l'acte est renforcée par l'appui qu'il prend sur des actes précédents, qu'il confirme et prolonge : en l'occurrence le contrat de baillée et prise (« prinse ») à rente déjà signé par les vendeurs et leur locataire, comportant la description et les confronts du bien concernée, reçu par Me Jean Jamin, notaire (en un lieu non spécifié). Quant aux parties, elles sont présentes en personne devant le notaire, l'épouse du vendeur doit d'ailleurs être autorisée de lui pour cela, car l'acte s'impose aux parties, mais également à leurs héritiers et à tous leurs biens présents et à venir ainsi qu'à ceux de leurs héritiers. L'acheteur, quant à lui, dispose s'il le souhaite d'un délai de deux mois pour désigner un tiers susceptible de se substituer à lui, par exemple un fermier ou un administrateur de biens. Cette présence des parties devant notaire lui permet de juger du

consentement de chacun et de s'assurer que la transaction est faite de bonne foi. À cela s'ajoute la présence de témoins : Jean Lochu, prêtre de Vieuivy, et Guillaume Quentin Lacroix, sergent de Saint-Aubin- Fosse-Louvain, supposés apporter une caution morale et sociale supplémentaire. Enfin, la minute originale sur papier, conservée chez Me Pelé, a été signée par les parties et témoins, tandis que cette expédition, destinée à être remise à l'une des parties, est sur parchemin et bénéficie d'une écriture plus soignée et moins abrégée. Au-delà des signes de validation, on trouve dans l'acte quelques vestiges du formulaire médiéval, en l'occurrence des clauses d'exception et de renonciation : les vendeurs renoncent « aux bénéfices de division, discussion et ordre, avec promesse de garandie » ainsi qu'à « l'exception de pécune non nombrée et de non-livraison », issues du droit romain et progressivement tombées en désuétude. Une dernière modalité juridique mérite d'être relevée : celle du règlement. Les 500 livres constituant le prix de la vente ont été payées le jour-même à la fois en argent et en nature (seigle, bétail et vin) ; les vendeurs en donnent quittance à l'acheteur. Quant à la rente annuelle de 30 livres, due par le locataire aux vendeurs jusqu'à la vente, puis à l'acheteur par la suite, elle doit être payée au jour de la Saint-Georges (le 23 avril). Le blanc laissé au verso du premier folio pouvait aussi être commenté.

3/ De ce qui précède, plusieurs éléments peuvent être soulignés en raison de leur intérêt pour la recherche. La gestion des biens relève à la fois de l'histoire sociale et de l'histoire économique. En l'occurrence, Pierre Foucauld acquiert un droit qu'il rentabilisera au bout d'une quinzaine d'années tandis que les époux Pioger-Bernard disposent instantanément d'une forte valeur en argent et biens (500 livres de 1645 valent plus de 12 500 euros de 2024). À condition de disposer d'autres actes de même nature, on pourrait brosser un tableau des biens des parties, et peut-être expliquer leur choix. Plus largement, les liens entre les parties et les notaires sont un élément de prosopographie, nécessitant là encore le recours à des sources sérielles.

❖ **Document 4 : Collection particulière, sans cote, pièce de correspondance privée entre un jeune homme et son cousin, comprenant un plan tracé à la main, La Roche-Macé, 1761**

Ce document est immédiatement identifiable comme une pièce de correspondance privée, associant une lettre et un plan tracé à la main. Le candidat peut présenter brièvement le document, accorder au plan une analyse spécifique et donner quelques indications sur les possibles usages d'un tel document pour un historien actuel.

1/ La Roche-Macé Couffé, Loire-Atlantique, canton d'Ancenis], 4 septembre 1761. La Roche-Macé fils adresse à son cousin un plan qu'il a réalisé pendant son loisir et transmet les salutations d'usage. De tels documents, lorsqu'ils sont conservés dans les fonds publics, se trouvent en série J des Archives départementales.

2/ La lettre est tout entière au service du plan qui en occupe la 3e page, dont elle assure la transmission, et porte le récit des conditions de réalisation et les réserves de l'auteur quant au résultat final. Il s'agit d'un plan mixte, alliant vue cavalière pour le château et vue aérienne pour les allées et le jardin. Les arbres, haies et barrières, d'une manière un peu malhabile, sont représentés en vue latérale rapportée sur la vue aérienne. En dépit de cette juxtaposition de vues, l'ensemble témoigne effectivement du soin revendiqué par l'auteur dans la lettre, si l'on en juge par les nombreux détails portés çà et là et par les rehauts de couleur verte sur les arbres, haies et pelouses. Peut-être faut-il voir dans la direction de ces traits une indication des mouvements de plantation, mais ce n'est qu'une hypothèse. La représentation du château, si tant est qu'elle soit fidèle – et il y a lieu de le croire – montre un bâtiment de deux étages, manifestement construit en deux temps, avec deux ouvertures en façade et une seule sur le petit côté ; derrière, une tour probablement ronde surmontée d'un toit conique. Cette structure est très proche de celle des manoirs que l'on trouve dès la fin du Moyen Âge dans le grand Ouest, en pierre calcaire en Anjou et en grès roussard ou granit en Bretagne et dans le Bas-Maine. Au fond de la cour, des bâtiments secondaires évoquent les communs, probablement les « loges » mentionnées dans la légende. L'ensemble est fermé sur deux côtés par un muret dont la hauteur est très sûrement sous-représentée pour ne pas masquer la vue sur le bâtiment principal, et un troisième côté, vers les jardins, est clos par ce qui pourrait être une barrière, gardée par une petite tour ronde elle aussi dotée d'une toiture conique. Les bâtiments principaux sont représentés avec quelques détails : fenêtres mansardées, cheminées, semis de points figurant la couverture (d'ardoise ?) ; une marche constitue le seuil de la porte principale. Les jardins donnent une image classique : de vastes parterres rectangulaires séparés par des allées de largeur variable : deux allées plus larges se croisant perpendiculairement en plein centre, des allées secondaires. Sont aussi mentionnés, dans la parcelle immédiatement à droite en sortant du chemin d'accès au château, une promenade (« mail ») et un vieux chemin. Les grands chemins de Rennes à Cancale et à Saint-Malo jouxtent la propriété et donnent une indication utile de sa localisation. La lettre donne d'ailleurs à penser que le lieu a été dessiné sur place à la faveur d'un séjour, et qu'il est le lieu de résidence du destinataire, et non celui de l'auteur. La présence d'une légende numérotée, en bas du plan, fournit de nombreuses indications dont l'essentiel est reporté ci-dessus. En revanche, le plan n'est pourvu ni d'une échelle ni d'une rose des vents ; absence que l'on expliquera par l'inexpérience de l'auteur, revendiquée dans la lettre, et/ou par l'inutilité de telles indications si le plan s'adresse à celui qui habite ordinairement le lieu. Le candidat peut évoquer, brièvement, l'essor de la cartographie au XVIIIe siècle, grâce à la triangulation et dont la carte de Cassini est le plus emblématique exemple. Il est en effet à noter que ce plan est visuel, et non géométrique, comme beaucoup de terriers tracés dans ces temps de réaction féodale.

3/ L'historien trouvera dans ce document des renseignements de nature différente, utiles à différents types de recherche. Concernant la biographie de l'auteur, des indices se trouvent dans l'écriture, tant d'un point de vue littéraire que graphique. L'ensemble dénote un évident soin à bien faire, mais l'objectif n'est atteint que partiellement. D'une part, les lettres sont tracées avec une belle régularité, preuve d'un homme sachant écrire, certaines majuscules sont ornées de motifs floraux et le choix des mots est classique ; d'autre part on trouve plusieurs fautes que le flottement orthographique de l'Ancien Régime n'explique pas totalement : « tente », « ma » pour « m'a », « dessein », négation incomplète, lettres manquantes (« mo cher cousin »), fautes d'accord singulier/pluriel. Peut-être faut-il voir, dans cet ensemble (lettre et plan) paradoxal, à la fois recherché et maladroit, un signe du jeune âge de l'auteur, probablement adolescent. Autre élément biographique : l'auteur précise que la maîtrise du dessin lui sera utile dans l'état qu'il compte prendre ; s'agit-il d'une carrière de feudiste ? en effet, le document illustre la composition de cette propriété familiale au milieu du XVIIIe siècle, c'est-à-dire avant le cadastre napoléonien et les troubles de la Révolution. Peut-être n'y a-t-il aucun autre témoignage aussi ancien de cette propriété familiale. Enfin, les liens familiaux apparaissent en filigrane : l'oncle de l'auteur lui a prodigué des conseils qu'il regrette de n'avoir pas suivis ; le destinataire semble habiter avec son père, sa mère et son frère à la santé fragile tandis que l'auteur habite avec son père, sa mère, sa sœur et une tante. Le généalogiste ferait son miel de telles indications, qui n'ont peut-être aucun équivalent ailleurs.

Documents d'archives du 19ème siècle à nos jours

❖ **Document 1 : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, E DEPOT BIARRITZ, 5 I 1, lettre du médecin de l'assistance médicale gratuite au président de la commission des logements insalubres signalant un logement insalubre dans le quartier du Gaz, 11 février 1897**

Eléments attendus :

- description diplomatique de la lettre : caractères diplomatiques, identification de l'expéditeur
- hypothèse sur le lieu de conservation (Archives communales) et la série du cadre de classement (Série I : police, hygiène, justice).
- contexte institutionnel : cadre juridique (loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, loi de 1850 sur les logements insalubres) et institutionnel (compétence des communes en matière d'hygiène publique, rattachement administratif du médecin de l'assistance médicale gratuite).
- contexte historique : solidarisme de la troisième République et premières lois sur l'assistance (lois 1901, 1905 et 1913), découvertes pastoriennes (bacille de Koch en 1884).
- exploitations possibles : histoire sociale, histoire urbaine.

Le document est une lettre adressée par le médecin de l'assistance médicale gratuite de la ville de Biarritz au président de la Commission des logements insalubres en date du 11 février 1897 par laquelle il signale l'insalubrité d'un appartement situé sur l'avenue du Golf. Le document illustre les liens entre les dispositifs de lutte contre l'insalubrité et le renforcement des politiques de santé publique. La première loi consacrée à la salubrité en 1850 était imprécise dans la définition de la salubrité, laissant une large appréciation aux pouvoirs communaux sur la prise en charge de la problématique. En pratique, l'application du texte est restée très inégale jusqu'au début du XXe siècle selon les lieux. La commission des logements insalubre, destinataire de la lettre, est chargée de l'inspection des logements ayant fait l'objet de plaintes. Si la plupart des plaintes émanent des locataires, le document illustre le rôle que peuvent également jouer les médecins. A la fin du XIXe siècle, l'attention portée à la salubrité des logements est en effet renforcée par l'essor des théories hygiénistes. La description détaillée des caractéristiques du logement (aération, éclairage naturel), de la promiscuité et de sa propreté est ainsi mise en perspective avec le nombre d'occupants et la situation individuelle de la dame Rodriguez, une femme enceinte, sortie d'une hospitalisation récente due à une affection pulmonaire. Si le document ne précise pas la nature de l'affection, l'une des plus fréquentes à l'époque est la tuberculose, dont la prévalence est en partie imputée aux conditions de logement. Le surpeuplement et le manque d'air et de lumière sont en effet jugés responsables de la forte prévalence des maladies pulmonaires. Les premières découvertes pastoriennes conduisent à renforcer l'attention portée à l'insalubrité des logements. Le document illustre par ailleurs le déploiement de l'assistance médicale gratuite, créée par la loi de 1893 et qui instaure un principe de gratuité des soins à domicile ou à l'hôpital pour les personnes privées de ressources, à la charge de la Commune, du Département ou de l'Etat. Les caractères diplomatiques de la lettre et la description du logement attestent d'une organisation ici prise en charge par la Commune et incluant un système de visite à domicile, ce qui est loin d'être une situation représentative.

❖ **Document 2 : Archives départementales de l'Hérault, 1 R 1328, Registres matricules du bureau de Béziers, classe 1919, 2ème volume, feuillet matricule de Jean Pierre Moulin**

Eléments attendus :

- description diplomatique du document et de son formalisme, en particulier la présence des retombes, caractéristiques des registres matricules.
- précisions sur l'organisation de la conscription et les principales étapes de son évolution depuis la Révolution : loi Jourdan du 19 fructidor an VI, loi du 8 nivôse an XI, loi Cissey du 27 juillet 1872 et loi Bertreaux du 21 mars 1905.
- mention de l'historique de conservation des registres matricules : leur tenue par les bureaux de recrutement, l'archivage intermédiaire par le centre des archives du personnel militaire de Pau, leur versement aux Archives départementales (série R) en application de la convention signée entre le ministère de la culture et le ministère de la défense en 1968.
- exploitations possibles des registres matricules : intérêt pour les recherches généalogiques (parcours personnels et domiciles successifs) et pour l'histoire militaire et coloniale (Première guerre mondiale et campagne du Maroc pour le cas du document proposé), avec mention des liens possibles avec d'autres sources (journaux de campagne).
- règles de communicabilité et de diffusion des registres matricules, dérogation générale pour les registres des classes mobilisées pendant la Première guerre mondiale (délibération CNIL du 10 octobre 2013).
- quelques lignes sur Jean Moulin : origines, carrière, rôle dans la Résistance.

Le document proposé est le feuillet matricule de Jean Moulin. Il présente l'état signalétique des services effectués par l'intéressé, incorporé en avril 1918 et mis en congé illimité en novembre 1919. Le document illustre l'intérêt de cette source très largement exploitée à la fois dans le cadre des recherches généalogiques et pour l'histoire militaire. Ces registres, établis par le bureau de recrutement de chaque subdivision militaire, contiennent une fiche signalétique de tous les hommes appelés à effectuer leur service militaire, enregistrés par classe d'appel. La présentation variait initialement selon les bureaux avant de s'uniformiser au cours des années 1870. Pour chaque appelé, conscrit ayant effectué son service militaire, l'état présente des informations sur l'état civil et les caractères physiques ainsi que sur les domiciles successifs. Les autres rubriques concernent le parcours militaire : la décision du conseil de révision (le cas échéant), le détail des services, le corps d'affectation, les campagnes, mais également les blessures ou distinctions obtenues. Le feuillet est actualisé tout au long du parcours jusqu'à la date de la libération des obligations militaires. Le feuillet matricule de Jean Moulin en est une illustration mais se distingue évidemment par le parcours de cet appelé hors norme. En effet, incorporé au 2^e régiment du génie en avril 1918, il participe à la fin de la Première guerre mondiale. Mais c'est surtout lors de la Seconde guerre mondiale qu'il se distingue. Les nombreux détails fournis par l'état de service sur les affectations successives et les faits d'armes, mais aussi les décorations et des éléments biographiques, expliquent l'intérêt porté par les généalogistes à cette source, qui peut être complétée avec d'autres sources militaires également numérisées (Mémoire des hommes, journaux de campagne). Les registres matricules sont parmi les principales sources d'archives numérisées. Une campagne de numérisation a eu lieu notamment dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale. Dans ce cadre et par exception, les registres concernant les appelés de la première guerre mondiale ont pu bénéficier d'une autorisation de diffusion anticipée. Le registre de la classe 1919, dont est extrait le feuillet matricule de Jean Moulin, relève des années concernées initialement par cette dérogation.

Pour mémoire : Jean Moulin est né à Béziers en 1899. Il étudie le droit à l'université de Montpellier et entame une carrière dans la préfectorale. Son dossier administratif, conservé aux archives départementales de l'Hérault (2 M 18), nous éclaire sur sa carrière administrative de 1917 jusqu'à sa nomination comme chef de cabinet en 1922. Quand la France entre en guerre contre l'Allemagne, il est nommé préfet d'Eure-et-Loir. Jean Moulin assimile la capitulation à un abandon. Une fois l'armée allemande arrivée à Chartres, son refus d'obéir à l'occupant nazi franchit un seuil supplémentaire. Le 17 juin, des officiers allemands veulent lui faire signer un document délibérément mensonger qui accuse des soldats sénégalais de l'armée coloniale française d'avoir commis des crimes sur des civils français. Jean Moulin comprend immédiatement la nature profondément indigne de cette accusation et refuse de signer, ce qui lui vaut d'être jeté en prison et torturé. Se sentant sur le point de céder, et convaincu que son devoir de préfet est de ne pas engager la responsabilité de la France par sa signature, Jean Moulin se tranche la gorge. Il échappe de peu à la mort, mais réussit à mettre fin aux tentatives des nazis de le contraindre. Cet événement, qui survient en même temps que la capitulation française, ne constitue pas un acte de résistance au sens militaire, mais il joue probablement un rôle déterminant dans son ralliement à la France Libre, l'année suivante, et dans sa future action de fédérateur de la Résistance intérieure. Dès juin 1940, il fait l'expérience de l'atrocité du régime nazi et refuse de s'y plier, mais c'est un peu plus tard qu'il décide de refuser la défaite et de continuer le combat. En septembre 1941, il réussit à gagner Londres par une filière d'évasion à travers les Pyrénées et rencontre le général de Gaulle. L'illustre héraultais joue désormais un rôle majeur dans l'unification de la Résistance intérieure. Devenu Délégué général, il est envoyé en France au début de l'année 1942 pour unifier les mouvements de résistance de la zone sud. Jean Moulin parvient après 18 mois d'intenses négociations à rassembler toutes les forces de la Résistance autour du général de Gaulle en mai 1943. Il crée le Conseil national de la Résistance. Jean Moulin dit alors : « Avant il y avait des Résistants. Aujourd'hui, il y a la Résistance ». Au moment où il crée cet organisme fédérateur, il sait que ses jours sont comptés. Arrêté par Klaus Barbie, le chef de la Gestapo de Lyon, après avoir été trahi, Moulin subit

d'atroces tortures. Le 8 juillet 1943, celui que l'on appelle encore « le plus illustre des Héraultais » meurt durant son transfert en Allemagne. Il avait seulement 44 ans.

❖ **Document 3 : Archives des ministères sociaux, CIV/2011/030/013, lettre du préfet de la Région Franche-Comté au délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) concernant le projet de contrat de plan Etat-région 1989-1993, juin 1988**

Eléments attendus :

- description de la lettre : caractères diplomatiques, identification de l'expéditeur et du destinataire.
- identifier et décrire brièvement les acteurs institutionnels cités dans le document et leurs compétences : Secrétariat général aux affaires régionales, Préfecture de région, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), Conseil régional, Comité économique et social régional
- contexte institutionnel et historique en matière d'administration régionale : loi du 2 juin 1960 créant les circonscriptions d'action régionale, décret du 14 mars 1984 relatif à l'organisation des services de l'Etat au niveau régional, loi du 5 juillet 1972 instituant les régions en établissement public, acte I de la décentralisation et loi du 6 janvier 1986, premières élections régionales en mars 1986, compétences des régions.
- évoquer le développement des dispositifs de planification et de contractualisation comme instrument des politiques publiques : précédent des grands plans nationaux, mise en place des CPER par la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification (deuxième génération en 1989-1993), rôle de la DATAR, principales caractéristiques des dispositifs de contractualisation et de planification.

Le document proposé est une lettre de la Préfecture de région Champagne-Ardenne adressée conjointement au cabinet du Ministre de l'industrie, du commerce extérieur et de l'aménagement du territoire et à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), en date de juin 1988. Il s'agit d'une copie de l'exemplaire reçu par la DATAR, ce dont témoigne l'existence d'un cachet de réception et le surlignage de la référence à la DATAR dans l'adresse. Par cette lettre, le préfet transmet à l'administration centrale l'avant-projet de contrat de plan Etat-région qu'il a élaboré avec le Conseil régional. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la deuxième campagne des contrats de plan Etat-région, portant sur la période 1989-1992. Institués par la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, les contrats de plans Etat-région illustrent une volonté de renouveler la planification en tenant compte du renforcement des collectivités territoriales. La mention des travaux menés avec le Président du Conseil régional rappelle que cette deuxième campagne s'inscrit dans un contexte de réforme des régions, devenues collectivités territoriales de plein droit avec la loi du 6 janvier 1986 et l'organisation des premières élections régionales en mars 1986. Ce renforcement de l'échelon régional a également impacté l'administration de l'Etat avec la création des préfectures de région et des Secrétariats généraux aux affaires régionales, qui se trouve ainsi chargé de piloter le projet de contrat. Le renvoi aux instructions du Premier ministre en date du 22 février 1988, ainsi que l'envoi d'une forme non définitive du contrat au ministère, rappellent que l'organisation de cette planification reste pilotée par l'administration centrale, au sein de la DATAR dont c'est l'une des principales missions. Les thèmes traités par le contrat illustrent également le positionnement des Conseils régionaux sur les compétences qui leur ont été confiées par la loi : l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, développement touristique. Le document illustre également le fait que la contractualisation se veut également une forme de coordination pour les compétences partagées. Ainsi, le musée d'art contemporain peut être un projet porté conjointement par l'Etat et la Région, mais pourrait également impliquer la Commune d'implantation de l'institution. Du fait de la date du document, les infrastructures routières font référence exclusivement au réseau des routes nationales, la décentralisation d'une partie du réseau routier en faveur des départements ayant été opérée lors de la deuxième phase de décentralisation en 2004-2005. Les contrats de plan Etat-région sont également un moyen de programmer les investissements sur une base pluriannuelle, dont témoigne l'évaluation des travaux dans la lettre (1,5 milliards de francs).

❖ **Document 4 : Archives nationales du monde du travail, 2016 32, n°7, affiche**

Eléments attendus :

- effectuer une description détaillée de l'image : caractéristiques des personnages, symboles de l'activité industrielle, couleurs
- contexte institutionnel : politiques en matière d'hygiène et sécurité au travail (en particulier la loi de du 9 avril 1898 sur l'indemnisation des accidents du travail), organisation et compétences de la Sécurité sociale en la matière (ordonnance du 4 octobre 1945 ; branche accidents du travail et maladies professionnelles), usage des campagnes de communication en matière de prévention
- faire une hypothèse sur la date (entre 1947 et 1967), le lieu de conservation et le mode d'entrée
- évoquer les aspects juridiques liés à la communication et à la réutilisation de ce type de support : droits de propriété intellectuelle

Le document proposé est une affiche de prévention en sécurité au travail dans l'entreprise éditée entre 1947 et 1967. Les indications portées au bas de l'affiche permettent d'identifier qu'il s'agit d'un support de communication diffusé dans le cadre d'une campagne organisée par la Sécurité sociale et l'Institut national de sécurité (INS). Ceci s'explique par l'activité développée par l'Assurance maladie au sein de la Sécurité sociale en matière de prévention, au titre de son rôle de branche en charge du risque accidents du travail et maladies professionnelles. L'INS, devenue en 1967 Institut national de recherche et de sécurité (INRS), est quant à elle une association paritaire créée en 1947 sous l'égide de l'Assurance maladie et qui assure notamment des actions de prévention pour le compte et en lien avec l'Assurance maladie, comme dans le cas présent. L'absence de mention du Ministère en charge du travail reflète la répartition des compétences en la matière à cette date. La sécurité au travail est un des axes des politiques du travail qui se développe à partir de la fin du XIX^e siècle. Pour autant, l'activité de l'Etat se concentre initialement sur l'élaboration des règles et le contrôle de leur application par l'inspection du travail. La première grande loi en la matière est celle de 1898 qui reconnaît la responsabilité sans faute de l'employeur lors d'un accident du travail. En dehors de la loi sur la médecine du travail de 1946, qui confie à cette dernière un rôle essentiellement préventif, il faut ainsi attendre la loi du 6 décembre 1976 pour qu'un texte définisse les principes de la prévention des risques professionnels dans les environnements de travail en précisant notamment les obligations des employeurs. Au contraire, la prise en charge de la compensation des accidents du travail et des maladies professionnelles, généralisée avec la création de l'Assurance maladie dans une logique bismarckienne suite aux ordonnances de 1945, s'accompagne du développement de politiques publiques qui cherchent à réduire le nombre d'accidents par la prévention, notamment à travers le développement d'une communication institutionnelle et de recherches scientifiques. Les campagnes de communication prennent appui sur une diversité de supports, qu'il s'agisse d'affiches, comme ici, ou de films. Ces affiches ont vocation à être exposées sur le lieu de travail, d'où le choix d'une iconographie qui se veut signifiante. Dans le présent document, l'iconographie met en avant la responsabilité conjointe de l'ensemble des acteurs d'une entreprise dans la prévention, à la fois à travers le titre (« pour tous et par tous ») et par la représentation du travail. Cette affiche présente en effet plusieurs personnages sous la forme d'un groupe. L'encadrement ou l'employeur est ici symbolisé par un homme en costume, les ingénieurs par un homme en blouse blanche et les ouvriers ou contremaîtres par un homme en bleu de travail. La responsabilité particulière de l'encadrement est mise en évidence à la fois par le titre et par le geste du personnage central qui a les mains posées sur l'épaule des deux autres figurants. Quant à l'arrière-plan, il évoque la diversité des activités industrielles en retenant plusieurs secteurs ou activités parmi celles qui sont les plus à risque : le secteur de la construction (illustré par un mur et une grue), le façonnage en usine (machines-outils) et la chimie ou l'énergie (tuyauterie). Le choix des couleurs relève également à la fois d'une utilité pratique (conditions d'impression des affiches) et d'une recherche symbolique (dimension politique du rouge et du noir). Les affiches et autres supports iconographiques sont des typologies d'archives qui entrent le plus souvent dans les services d'archives par voie extraordinaire (achat ou don), comme dans le cas présent. Ce document s'inscrit ainsi dans un lot d'affiches de prévention acquises par les Archives nationales du monde du travail en 2006 pour compléter ses collections iconographiques. Leur réutilisation pose des contraintes particulières liées aux droits de propriété intellectuelle, en particulier quand manquent les sources annexes qui permettraient d'identifier les auteurs.

Histoire des institutions françaises

❖ **Document 1 : Déclaration de grossesse de Barbe Royer, 28 juin 1792, Archives départementales des Hauts-de-Seine, 4LU/NAN 4**

Le document est la minute d'une déclaration de grossesse établie par le juge de paix de Nanterre en 1792 au profit de Barbe Royer, jeune fille de 21 ans, qualifiée de mineure car la majorité s'établissait alors à 25 ans. Le timbre du document rappelle que le bourg de Nanterre fait alors partie du département de Paris, créé deux ans auparavant. Il convient de noter que, même si la déclaration signale que Desnos a « abusé » de Barbe Royer, le document ne constitue pas une plainte pour viol. Ce type d'acte a été établi en vertu d'une ordonnance d'Henri II de 1556, qui oblige les femmes non mariées à faire savoir qu'elles étaient enceintes. La procédure vise deux finalités. Il s'agit, d'une part, de prévenir les infanticides d'enfants bâtards en obligeant les mères célibataires à déclarer leur grossesse. D'autre part, cette déclaration vise à réduire le nombre d'enfants abandonnés puisque les femmes indiquent le nom du père – en l'occurrence Marin François Desnos, domestique demeurant à Puteaux – afin de l'obliger à subvenir aux besoins de l'enfant.

Il est attendu du candidat qu'il commente la forme de l'acte. Le timbre précise, si besoin en était, qu'il s'agit d'une minute, conservée dans les archives du juge de paix, qui a dû remettre une expédition à Barbe Royer. Le formulaire est celui en cours sous la monarchie constitutionnelle : au millésime de la date (1792), s'ajoute la formule « l'an quatrième de la liberté » qui peut être reconstituée dans la lacune du document. L'identité de ce régime se retrouve aussi dans la devise qui figure sur le timbre - « la loi, le roi » - inscrite dans la constitution de 1791 et qui est ici ornée d'une fleur de lys. On pourra enfin mentionner le coût du timbre : deux sols et six deniers.

Le document permet d'évoquer les juges de paix, créés en 1790. Les juges de paix sont élus par les citoyens au niveau de chaque canton pour rendre une justice de proximité. Ce document illustre ainsi une survivance de l'Ancien

Régime sous la Révolution française. Il rend compte des prérogatives des justices de paix en matière de juridiction gracieuse, c'est-à-dire une intervention en dehors de tout contentieux, réalisée afin de garantir la validité d'un acte. C'est pourquoi, outre la signature de Barbe Royer, cette déclaration porte également la signature du juge de paix, Robert Gouret, et de son greffier, Fournier.

Dévolu par les Archives de la Seine après la création des nouveaux départements de l'Ile-de-France en 1968, ce document est conservé, sous sa cote d'origine, dans les archives de la justice de paix de Nanterre aux Archives départementales des Hauts-de-Seine.

❖ **Document 2 : Affiche du préfet de l'Allier à l'occasion des élections législatives de février 1852, 1852, Archives départementales de l'Allier, 1M2019.**

Le document est une affiche par laquelle le préfet de l'Allier s'adresse aux électeurs des arrondissements de Moulins et Lapalisse. Il convient d'abord de rappeler que le suffrage universel masculin a été établi sous la IIe République, en 1848, ce qui justifie une affiche largement diffusée. S'il n'est bien sûr pas attendu des candidats qu'ils puissent déduire cette date à partir de la biographie des personnes citées (le baron de Veauce et le vicomte de Charnailles), plusieurs indices permettent de déterminer la date de cette affiche :

- L'élection doit permettre aux électeurs de désigner leurs représentants au Corps législatif. Cette institution a été créée par la constitution du Second Empire du 14 janvier 1852. Elle est composée des députés élus pour 6 ans au suffrage universel uninominal à deux tours et est chargée de voter les lois, avec des pouvoirs extrêmement limités : le Corps législatif n'a pas l'initiative des lois, il ne siège que trois mois par an, il doit soumettre ses amendements au Conseil d'État.

- Le chef de l'État est désigné comme le « Prince Louis-Napoléon », c'est-à-dire le titre qu'il portait comme président de la République sous la IIe République. Le nom de Napoléon III n'est établi que par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852.

Ces indices permettent d'établir que l'affiche a été produite pour les élections législatives de février 1852.

L'affiche met en lumière le système de la candidature officielle qui s'est développée sous le Second Empire. Conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur, les préfets, qui – comme sous le Premier Empire – sont des auxiliaires importants du pouvoir, doivent choisir des hommes favorables au nouveau régime pour le soutenir au sein du Corps législatif. C'est bien ce qui transparaît dans ce document qui illustre le soutien inconditionnel du préfet de l'Allier, le vicomte de Charnailles, au candidat officiel, le baron de Veauce.

Le document illustre ainsi la pratique autoritaire d'un régime qui a mis en œuvre des mesures permettant de limiter les oppositions politiques. Associée aux plébiscites, cette pratique sera qualifiée de « césarisme démocratique », une expression qui désigne un régime autoritaire qui légitime son action par le peuple.

Le document est conservé aux Archives départementales de l'Allier, dans la sous-série 1 M dédiée aux archives du cabinet du préfet.

❖ **Document 3 : Télégramme diplomatique de l'ambassadeur de France à Washington, 10 juillet 1932, Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique et commerciale, série B, 18CPCOM355**

Ce document est un télégramme diplomatique adressé par l'ambassadeur de France à Washington au ministre des Affaires étrangères, le 10 juillet 1932. L'ambassadeur est alors Paul Claudel, qui poursuit en parallèle une carrière d'écrivain et de dramaturge. Le document est conservé dans les archives de la direction politique et commerciale, au sein de l'administration centrale du ministère. Ce mode de transmission, qui s'est développé dans le premier quart du XXe siècle, assure au Quai d'Orsay des communications à la fois rapides et protégées avec le réseau des postes diplomatiques. Il permet également de dupliquer facilement les documents et de diffuser l'information entre les différents services du ministère. S'il n'est pas attendu du candidat qu'il décrypte l'histoire de la vie politique américaine de l'entre-deux-guerres, il leur revient néanmoins de rappeler que le document s'inscrit dans le contexte de la conférence internationale de Lausanne, qui doit régler définitivement le sort des réparations dues par l'Allemagne aux Alliés en application du traité de Versailles de 1919, ainsi que le montant dus par les Alliés aux États-Unis. Ce contexte est marqué également par l'instabilité économique et financière de l'occident depuis la crise de 1929 et la dévaluation de la livre sterling en 1931. Le télégramme témoigne du rôle de premier plan que sont amenés à jouer les ambassadeurs dans ces négociations internationales multilatérales, aussi bien comme acteurs directs que comme informateurs au service du ministre des Affaires étrangères. Il est attendu du candidat une analyse diplomatique de ce document. Le télégramme a été émis en version chiffrée par l'ambassade à 12h10, puis a été déchiffré le même jour à 22h par le bureau du Chiffre, comme le signale la mention en haut à gauche. Chaque télégramme fait l'objet d'une numérotation (n° 467). Par ailleurs, les marques d'enregistrement et de classement par le bureau d'ordre de la direction des affaires politiques et commerciales sont visibles (série B, carton 9, dossier 4). Ces marques, ainsi que la mention « Télégramme à l'arrivée », en vert, permettent de savoir que le document est conservé dans les archives de l'administration centrale, et non dans celles de l'ambassade. Ce classement au fil de l'eau des documents produits et reçus permet au ministère de conserver correctement son information et influe directement sur le cadre de classement actuel des Archives diplomatiques : la série B de la correspondance politique et commerciale de l'entre-deux-guerres est ainsi dédiée à la direction de l'Amérique. Ce document, ainsi que les autres pièces du dossier, ont été foliotés par les Archives diplomatiques, ainsi que l'atteste le n°176, en haut à droite. Enfin, le point diplomatique (./.) est utilisé par la diplomatie française pour conclure le télégramme.

❖ **Document 4 : déclaration de résidence de 1923 de Sébastien Aniorte, Archives départementales de la Loire, 4M1054**

Le document s'inscrit dans les mesures de surveillance des étrangers mises en place en France à la fin du XIX^e siècle. Il s'agit de la déclaration de résidence de Sébastien Aniorte auprès de la commune de Saint-Etienne, en septembre 1923. Il est constitué en application du décret du 2 octobre 1888 qui oblige les étrangers à déclarer leur présence auprès du commissaire de la ville où ils résident quinze jours après leur arrivée. Le texte concerne le chef de famille, qui doit donner son état-civil et sa nationalité et fournir des pièces justificatives (ici, il s'agit d'une déclaration faite dans sa commune de naissance, Saint-Denis-du-Sif, dans le département algérien d'Oran, le 5 juillet 1920). En vertu de la loi du 8 août 1893 de protection du travail national, l'étranger reçoit un certificat d'immatriculation qui lui permet d'exercer un métier. Le document a donc été établi le 6 septembre 1923, deux jours après l'arrivée de Sébastien Aniorte à Saint-Etienne, où il s'installe pour exercer sa profession de maçon, avant qu'il ne devienne mineur, probablement dans les houillères du bassin de Saint-Etienne. Le document mentionne le numéro de carte d'identité de l'intéressé, délivrée à Oran. En effet, depuis 1917, les étrangers doivent disposer également d'une carte d'identité délivrée par les bureaux d'immigration installés aux frontières ou dans les ports. Au plan historique, ce document témoigne de l'immigration de travail en provenance de l'Europe du Sud ou de Pologne pendant les années 1920, en particulier à Saint-Etienne, qui constitue le deuxième bassin houiller français après le Nord-Pas-de-Calais. Pendant cette décennie économiquement prospère, les compagnies minières mettent en place des organismes pour faire venir en France de la main-d'œuvre étrangère. Il faut néanmoins souligner que Sébastien Aniorte, s'il est de nationalité espagnole, vit depuis sa naissance en Algérie française. Le document continue à être complété après la déclaration de résidence de l'intéressé. Ainsi, sont ajoutés son mariage en 1925, la naissance de sa fille Raymonde en 1927, puis celle de son fils Charles André en 1928. Le document comporte aussi les mentions manuscrites : « expulsé. Arrêté du 21/5/1941 » et « Notifié le 14-6-1941 ». On peut imaginer que les photographies des enfants datent de cette époque, puisqu'elles ont recouvert certaines mentions d'origine. Ce document est conservé aux Archives départementales de la Loire, dans la sous-série 4M – Police, où sont classées les archives relatives à la police des étrangers.

Troisième épreuve écrite des concours externes et internes

Langues vivantes étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais ou russe.
Langues anciennes : grec ancien, hébreu ancien ou latin.

- **Forme de l'épreuve**

La troisième épreuve écrite d'admissibilité consiste en la **traduction d'un texte** rédigé dans une des langues anciennes ou dans une des langues vivantes étrangères choisie par le candidat lors de l'inscription aux concours.

Cette traduction est suivie, dans le cas des **langues vivantes étrangères**, de la **réponse à plusieurs questions** se rapportant au texte et appelant une réponse claire, argumentée et développée.

L'usage du dictionnaire est autorisé pour les langues anciennes.

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve écrite de langue a pour objectif d'évaluer le niveau général en langue des candidats et non pas leur niveau de formation en histoire ou en histoire de l'art par exemple.

Elle est destinée d'une part à évaluer la connaissance et la qualité de la langue et d'autre part à apprécier la capacité du candidat à exprimer une position structurée, argumentée et critique dans la langue choisie.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les langues, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre et analyser un texte dans la langue choisie ;
- proposer une traduction la plus fidèle possible au texte original ;
- élaborer une traduction dans un français clair, irréprochable et idiomatique ;
- maîtriser l'expression écrite et présenter des qualités rédactionnelles ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- maîtriser le temps imparti.

Pour les langues vivantes étrangères (questions), le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- s'exprimer avec clarté et justesse dans la langue choisie ;
- structurer de manière ordonnée sa réflexion selon un plan clair et cohérent ;
- exprimer son opinion de manière structurée et argumentée ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui sont associées.

Sujets

L'épreuve pour les langues vivantes étrangères est constituée, d'une part, d'une version et, d'autre part, de la réponse à trois questions se rapportant au texte.

- Version : Traduction du passage entre crochets.
- Questions : Réponses argumentées et développées dans la langue,

L'épreuve pour les langues anciennes (l'utilisation d'un dictionnaire est autorisée) est constituée de la version de l'intégralité du texte.

Allemand

Ist das noch Kunst oder pure Unterhaltung?

Mit Vincent van Gogh spazieren gehen oder mit Frida Kahlo Tee trinken: Dank Multimedia und Sound kann man heute Kunst nicht nur betrachten, sondern fühlen, in sie eintauchen. Immersive Ausstellungen boomen. [...] Beispiel Lausanne: Die Ausstellung „Immersion. Les origines“ im Musée cantonal des Beaux-Arts ist ein Publikumsmagnet. Sie widmet sich den Ursprüngen der immersiven Kunst und zeigt Rekonstruktionen der ursprünglichen Werke aus den 1960er-Jahren. [...]

Für Juri Steiner, Direktor des Museums, ist diese rosa Höhle des Künstlers Ferdinand Spindel ein Ort, um neue Kraft zu schöpfen und in sich zu gehen. Denn Kunst zentriert uns neu: „Sie ist nicht immer nur rational, es geht um Gefühle und Erlebnisse. Das ist etwas, das wir mit allen teilen können.“ Das Museum solle partizipativ sein und Brücken schlagen für neue Besucherinnen und Besucher.

[Skeptiker monieren, immersive Ausstellungen seien nur ein Abklatsch der echten Kunst. Für den Kunsthistoriker Christian Saehrendt ist das bloss „kunsthistorisch angehauchtes Entertainment“. Trotz seiner Skepsis ist er für uns in die Ausstellung „Imagine Picasso“ in der Zürcher Lichthalle Maag gepilgert. Das Spektakel ist eine Reise durch 217 Werke des spanischen Künstlers, projiziert auf Wände und Origami-ähnliche Figuren. Selbstbildnisse und Frauenporträts wechseln sich mit abstrakten Werken aus der kubistischen oder surrealistischen Phase ab – alles da. Ein multimedialer Bilderrausch mit Musikbegleitung. Kunst für alle Sinne. Schnell wird klar: Auch der kritische Experte ist nicht ganz immun gegen die Freuden des Entertainments. Es sei schön, Kunst im Liegen zu geniessen, so Christian Saehrendt. Die Farbenpracht, das Wechselspiel der verschiedenen Bildmotive und die Animation der Bilder seien faszinierend und durchaus beschwingend. „Ich fühle mich gut unterhalten.“ [...]

Der immersive Boom zeigt sich auch anderswo: In Dortmund hat 2023 das Phoenix des Lumières, ein Zentrum für Digitalkunst, eröffnet. In wechselnden Ausstellungen werden Ikonen der Malerei gezeigt, etwa Gustav Klimt oder Friedensreich Hundertwasser. Alle zum Anfassen und Fühlen. [...] Es geht um leichte Vermittlung komplexer Inhalte, um mehr Zugänglichkeit und Teilhabe. Eine Ausstellung als ideale Selfie-Kulisse, die immer mehr Junge anzieht. „Es spricht ein Publikum an, das sich abgestossen fühlt von diesem klassischen Bildungsgeruch der Museen“, vermutet der Kunsthistoriker Christian Saehrendt. Wer sich lieber von der „Aura des Originals“ verzaubern lassen will, ist in den immersiven Ausstellungen falsch.

Ketzerisch gefragt: Braucht man die echten Werke überhaupt noch? Man müsse gar nicht unbedingt die Originale sehen, ist Georg Schlatter, Besucher von „Imagine Picasso“, überzeugt: „Durch die Vergrösserung und die Dynamik erlebt man die Bilder ganz anders als im Museum. Sie erschliessen sich auf eine Art, wie das im Museum gar nicht möglich wäre.“ [...]

Ist die immersive Kunst der Todesstoss für die klassischen Museen? Im Gegenteil, meint Darko Soolfrank, Mitbegründer und künstlerischer Leiter der Maag-Halle: „Auch klassische Museen richten heute immersive Räume ein, weil sie gemerkt haben: Da passiert etwas auf der Welt, wir müssen da mitziehen. Das wird nicht mehr verschwinden.“ Das ist auch dem Kunsthistoriker bewusst. Christian Saehrendt geht noch einen Schritt weiter: „Ich kann mir nicht vorstellen, dass immersive Art-Shows ein längerfristiger Trend sind. Vor allem, weil die technologische Entwicklung immer weiter geht.“ [...]

Wie auch immer man zur Kunstbetrachtung stehen mag: Immersive Ausstellungen machen Kultur zu einer alle Sinne ansprechenden Show, die viele begeistert. Ersetzen werden sie den Reiz des „Originalen“ wohl trotzdem nicht.

Nach: Sandra Steffan, www.srf.ch, 21.01.2024

Fragen

1. Welche Vorteile bieten nach der Journalistin immersive Ausstellungen?
2. Kennen Sie konkrete Beispiele für Kultureinrichtungen, die ebenfalls immersive Ausstellungen veranstaltet haben?
3. Wie sieht Ihrer Meinung nach die Zukunft der Museen aus?

Proposition de traduction :

D'autres avis plus critiques considèrent les expositions immersives comme de pâles reproductions des œuvres d'art originales. Le spécialiste Christian Saehrendt n'y voit rien d'autre qu'un divertissement saupoudré d'histoire de l'art. Malgré ses doutes, il s'est rendu pour nous à l'exposition « Imagine Picasso » à la Lichthalle Maag de Zürich. L'exposition fait voyager les visiteurs à travers 217 œuvres de l'artiste espagnol, projetées sur des murs et des formes semblables à des origamis. Des autoportraits et des portraits de femmes alternent avec des œuvres abstraites provenant de ses périodes cubiste ou surréaliste. Tout est là. Un véritable tourbillon d'images multimédia accompagnées de musique. De l'art pour tous les sens. On se rend alors vite compte d'une chose : même l'expert, sceptique au début, ne se montre pas complètement insensible aux joies de ce divertissement. Il est agréable, dit Christian Saehrendt, de contempler une œuvre d'art en étant allongé. La splendeur des couleurs, l'alternance des différents motifs picturaux et les tableaux animés fascinent et ont un effet tout à fait réjouissant. « Je me suis vraiment amusé ».

Questions

1. Quels avantages présentent les expositions immersives d'après la journaliste?
2. Connaissez-vous des exemples concrets d'institutions culturelles qui ont pareillement organisé des expositions immersives ?
3. A quoi pourraient ressembler d'après vous les futurs musées ?

Anglais

No utopia: experts question Elon Musk's vision of world without work

Caroline Davies - The Guardian - 3rd November 2023

Oscar Wilde thought hard work "the refuge" of those with nothing better to do while he envisaged a society of "cultivated leisure" as machines performed the necessary and unpleasant tasks.

Karl Marx's dream was of a society regulated general production that allowed liberated workers to "hunt in the morning, fish in the afternoon, rear cattle in the evening, criticise after dinner" without the drudgery of being tied to one job. The 19th-century socialist activist William Morris advocated for more pleasurable work, believing that once the profit motive of the factory had been abolished, less necessary labour would lead to a four-hour day. So Elon Musk's suggestion to Rishi Sunak that society could reach a point where "no job is needed" and "you can do a job if you want a job ... but the AI will do everything" revives a debate on the issue of how we work that has long been discussed. Yet a world without work, experts question, may be more dystopian than utopian. "This is an old, old story that never actually happens," said Tom Hodgkinson, co-founder of the *Idle* magazine, which for three decades has been a platform to examine issues surrounding work and leisure.

"There was a poem in ancient Greece saying, 'Isn't it wonderful that we have invented the watermill so that we no longer have to grind our corn? The women can sit around doing nothing all day from now on.' It's that kind of recurrent idea.

"People like Bertrand Russell were talking about this in the 30s. What would we do without work? One view is people wouldn't know what to do because people are more or less slavish. That they would just sit around watching daytime TV or porn all day."

In fact, given more free time, such as on furlough during Covid, "they start living better", Hodgkinson said. "They are starting neighbourhood groups, doing more gardening, doing up the house, spending more time with family, doing creative things, playing music, writing poetry, all the things that are part of what I would call a good life."

Despite that, he said, studies had shown that paid work was beneficial for mental health, for status and identity.

"I think we need to do some sort of work. We should be moving towards a shorter working week, and more leisure-filled society," Hodgkinson said, adding that a radical overhaul of our economic and education models would be needed to eliminate work on the scale that Musk predicted.

One significant body of research in 2019, led by Brendan Burchell, professor in social sciences and a former president of Magdalene College, Cambridge, established that eight hours of paid employment a week was optimal in terms of benefit in mental health, and that no extra benefit was subsequently accrued.

Setting aside the "awful jobs that really screw you up", Burchell said, "your average job is good for you" in terms of social interaction, working collectively, giving structure and sense of identity.

A world without work "is a terrible idea of what society would look like for all sorts of reasons, as well as people's mental health", he said.

The labour market, as a way of distributing money around the economy, would have to be transformed, as would the education system, "to teach people how to fill their days, by writing poetry or going fishing or whatever, instead of going to the factory or the office", Burchell continued.

[Shifting to shorter working hours was shown to have "massive benefits for people", said Burchell, but he added: "If we move to a society where lots of people are completely excluded from the labour market, then I get very worried that's going to be a very dystopian future."

In his book *Making Light Work: An End to Toil in the 21st Century*, David Spencer, professor of economics at the University of Leeds, also makes the case for less work, but not its elimination. "It would leave us bereft potentially of things that we value in work," he said, citing communal enterprise, personal relationships and the development of skillsets.

So in essence, we would be a poorer, sadder, less skilled society. "Yes, there will be some loss through loss of work," Spencer said. "I realise not all work is good. So we ought to automate drudgery, seek to use AI to reduce the pain of work, and therefore leave work which is good."

He draws from Morris, who talked about bringing joy to work. "Skilful work is good work and it has a role in the creation of a better society," said Spencer. "We ought to use technology to create less and better work. In that sense, the future can be really positive."

This was, he added, the future imagined by "Oscar Wilde, William Morris, and a lot of utopian positive thinking, where technology makes work lighter. It's not eliminating work – it's bringing light to work."]

Traduire le passage entre crochets

Questions

1. According to Caroline Davies, why would a world without work be more dystopian than utopian?
2. Explain what Oscar Wilde implied when he deemed « hard work "the refuge" of those with nothing better to do ».
3. In your opinion, does technology make work more pleasurable? Use specific examples to illustrate your point.

Proposition de traduction

Le passage à un temps de travail plus court s'est avéré « extrêmement bénéfique pour les travailleurs », a déclaré M. Burchell, mais il a ajouté : « Si nous évoluons vers une société où de nombreuses personnes sont complètement exclues du marché du travail, je crains fortement que l'avenir qui nous attend ne tienne de la dystopie ».

Dans son livre « Rendre le travail plus léger, de la fin du labeur au 21ème siècle » (Making Light Work : An End to Toil in the 21st Century), David Spencer, professeur d'économie à l'université de Leeds, plaide également en faveur d'une réduction du temps de travail, mais pas de son élimination. « Cela pourrait nous priver de ce que nous apprécions dans le travail », a-t-il déclaré. Et de citer l'effort commun, les relations personnelles et le développement des compétences.

En substance, nous deviendrions donc une société plus pauvre, plus triste et moins qualifiée. « Oui, des choses seront perdues avec la perte de travail », a déclaré M. Spencer. « Je suis conscient que tout travail n'est pas épanouissant. Nous devrions donc automatiser les tâches ardues/épuisantes, chercher à utiliser l'IA pour réduire la pénibilité du travail et ainsi conserver le travail satisfaisant. » Sa réflexion s'inspire de celle de Morris, qui parlait d'apporter de la joie au travail. « Un travail qui permet d'exprimer son talent/habilité est un bon travail/travail épanouissant et peut contribuer à la création d'une société meilleure », a déclaré M. Spencer. « Nous devrions utiliser la technologie pour travailler moins mais mieux. C'est ce qui permettra à l'avenir d'être vraiment positif/souhaitable »

C'était, a-t-il ajouté, l'avenir imaginé// C'est, a-t-il ajouté, l'avenir qu'avait imaginé par « Oscar Wilde, William Morris et beaucoup de penseurs utopistes », celui d'un monde où la technologie rend le travail plus plaisant. Elle n'élimine pas le travail, mais elle lui donne une certaine légèreté.

Traduction des questions

1. Selon Caroline Davies, pourquoi un monde sans travail serait-il plus dystopique qu'utopique ?
2. Expliquez ce qu'Oscar Wilde sous-entendait lorsqu'il estimait que « le travail acharné est 'le refuge' de ceux qui n'ont rien de mieux à faire ».
3. Selon vous, la technologie rend-elle le travail plus agréable ? Utilisez des exemples précis pour illustrer votre propos.

الحكواتي :مهنة تصارع من أجل البقاء في تونس

يتشبه الحكواتي التونسي هشام درويش بمهنته التي يخشى عليها من الاندثار، وينتقل من مكان إلى آخر داخل تونس وخارجها لسرد حكاياته على جمهور بات ينتظره. ويقول هشام درويش إنه "ليس من السهل التمسك بهذه المهنة، لكنني أحاول جاهداً". "مواصلة مهنتي التي لا تدرّ عليّ أرباحاً مادية جيدة لكن يكفي أنّها مصدر سعادتي وراحتي النفسية".

يضع هشام درويش لباسه التقليدي (الجبة التونسية والشاشية)، في حقيبة وينطلق إلى مكان العرض، حيث تكون سعادته مضاعفة عندما يكون جمهوره من الأطفال، فهو دائم الانبهار بذكائهم وتفاعلهم مع حكاياته.

يعتبر فن الحكاية جزءاً هاماً من الثقافة التونسية ويتمتع الحكواتي بذاكرة قوية ويملك معلومات فياضة وقصصاً تراثية ممتعة] تتمحور عادةً حول شخصية رمزية تلعب دور البطولة وتتحدى بالشجاعة والمروعة ونصرة المظلوم. في نهاية كل حكاية لا بد أن ينتصر الخير على الشر، وأن تكون الحكمة هي سيدة الموقف والقيم والفضائل هي الرسالة، وهو ما يجعل المستمعين في شوق دائم لحكاية وقصة أخرى. يقول هشام درويش " : غالباً ما أتعهد عدم إكمال الحكاية وترك الفرصة للجمهور لتخيل النهاية بهدف "تنمية ملكة التفكير لديهم".

بدأ عدد الحكواتيين بالتراجع في تونس مع مرور الزمن، ولكن على عكس الاعتقاد المنتشر في بعض الأوساط حول مسؤولية مواقع التواصل الاجتماعي في ابتعاد الناس عن فن الحكاية، يقول هشام درويش لـ "العربي الجديد" : "استفدت كثيراً من تلك المواقع في نشر قصصي، خاصةً خلال الحجر الصحي"، لافتاً إلى أنّها مكنته من البقاء "على تواصل مباشر مع الناس على "صفحتي على موقع فيسبوك وتمكنت من الوصول إلى جماهير عريضة".

لا تقتصر مهنة الحكواتي على الترفيه فقط، بل لها أبعاد تثقيفية وتربوية أيضاً، إذ تحافظ على الهوية والموروث المادي واللامادي لدى المجتمع، وقد استلهم عدة معلمين من فن الحكاية طريقة جديدة للتدريس لأنّ أسلوب القصّ الممتع يسهّل إيصال المعلومة إلى طلابهم.

وتنتشر مهنة الحكواتي في العديد من الدول العربية، وعلى الرغم من اختلاف تسميتها بين بلدٍ وآخر، إلا أنّ جذورها تعود إلى [التراث الشفوي العربي الثري والمتنوع

عن موقع "العربي الجديد"، 24 مارس 2023) (بتصرّف)

أجب بالعربية عن الأسئلة التالية:

- 1- ما هي مهنة هشام درويش وما هي الصعوبات التي يواجهها ؟
- 2- ما هي الشروط الذي يجب أن تتوفر لينجح الحكواتي في مهنته ؟
- 3- ما هي أهمية هذه المهنة في المجتمع بحسب هشام درويش وهل توافقه الرأي؟ اشرح رأيك

Proposition de traduction

Conteur : un métier qui lutte pour sa survie en Tunisie

Le conteur tunisien, Hicham Darwish, s'accroche à son métier, dont il craint la disparition, et se déplace d'un endroit à l'autre en Tunisie et hors de la Tunisie pour raconter ses histoires à un public qui l'attend impatiemment. Hicham Darwish déclare : "il n'est pas facile de conserver cette profession, mais je m'efforce de le faire. Si ce métier ne m'apporte pas de gros profits matériels, il m'apporte bonheur et confort psychologique, ce qui est bien suffisant ».

Hicham Darwish met son costume traditionnel (une jebba tunisienne et une chéchia) dans son sac et se rend sur les lieux de spectacle. Il est doublement heureux lorsque son public est composé d'enfants, car il est fasciné par l'intelligence de ces derniers et leur interaction avec ses histoires.

[L'art de raconter des histoires est une partie importante de la culture tunisienne. Le conteur possède une bonne mémoire, beaucoup de connaissances et connaît de passionnantes histoires patrimoniales. Ces histoires sont généralement centrées sur un personnage symbolique qui joue le rôle principal. Il est courageux et viril et soutient les opprimés. À la fin de chaque histoire, le bien doit triompher du mal, la sagesse doit être maître de la situation et les vertus doivent être au cœur de la morale de l'histoire. Les auditeurs ont ainsi toujours envie d'en écouter une autre. « Souvent, je ne termine pas délibérément l'histoire et je laisse au public la possibilité d'imaginer la fin afin de développer leur propre faculté de réflexion », explique Hicham Darwish.

Avec le temps, le nombre de conteurs a commencé à diminuer en Tunisie. Mais contrairement à la croyance répandue dans certains milieux sur la responsabilité des sites de réseaux sociaux dans la marginalisation de cet art, Hicham Darwish nous affirme : « J'ai beaucoup bénéficié de ces sites pour publier mes histoires, en particulier pendant le confinement », soulignant que ces sites lui ont permis de rester « en contact direct avec les gens sur [sa] page Facebook et d'atteindre un large public ».

Le métier de conteur ne se limite pas au seul divertissement, mais a également une dimension éducative et pédagogique, car il préserve l'identité ainsi que le patrimoine matériel et immatériel de la société. Plusieurs enseignants se sont d'ailleurs inspirés de l'art du conte comme nouvelle façon d'enseigner car la narration ludique du conte facilite la transmission de connaissances aux élèves.

Le métier de conteur est répandu dans de nombreux pays arabes, et bien que son nom varie d'un pays à l'autre, ses racines renvoient à la richesse et diversité de la tradition orale arabe.]
D'après le site « Al -Arabi al-jadid », 24 mars 2023

Questions :

- 1- Quel est le métier d'Hicham Darwish et quelles difficultés rencontre-t-il ?
- 2- Quelles conditions doivent être remplies pour qu'un conteur réussisse dans son métier ?
- 3- Quelle importance ce métier a-t-il dans la société d'après Hicham Darwish ? Etes-vous d'accord avec lui ? Pourquoi ?

Español

Urtasun cancela el Premio Nacional de Tauromaquia por “la tortura animal”
Sergio C. Fanjul -El País Madrid - 03 may 2024

El Ministerio de Cultura anunció este viernes que el Premio Nacional de Tauromaquia no se entregará este año y que la administración ha iniciado los trámites para su anulación definitiva. [...] La medida se ha ganado las críticas del sector taurino, PP y Vox, pero también de barones socialistas como Emiliano García-Page. [...]

No es el primer charco en el que se mete Urtasun, que había generado polémica anteriormente declarando, a su llegada al Ministerio, la cultura como una “forma de combate” contra los discursos de la ultraderecha, o planteando la descolonización de los museos españoles. Y no era una sorpresa: esta oposición a los toros ya estaba impresa en el programa electoral de la formación liderada por Yolanda Díaz y socia del PSOE en el gobierno de Pedro Sánchez. Allí se plantea la derogación de la “protección cultural y patrimonial de la tauromaquia”, la limitación de la asistencia de los menores “en espectáculos crueles con animales” y la “supresión de la financiación pública de los espectáculos taurinos con muerte del animal”. [...]

“Entendemos que los Premios Nacionales están pensados para dar visibilidad a los sectores culturales que tienen gran apoyo social, y consideramos que en estos tiempos la preocupación por el bienestar animal ha ido en aumento en la sociedad”, explican fuentes ministeriales, que aportan un dato: solo un 1,9% de los españoles asistió a algún espectáculo o festejo taurino entre 2021 y 2022, lo que supuso 5,9 puntos menos respecto a 2019, según la Estadística de asuntos taurinos. [...]

[La noticia, como era de esperar, causó profundo malestar en el sector taurino y algunos gobiernos regionales que salieron en tromba a anunciar su voluntad de crear sus propios premios a la tauromaquia. Al poco de conocerse la noticia el sector taurino mostró su indignación en boca de Vitorino Martín, presidente de la Fundación Toro de Lidia (FTL), que declaró a la agencia Efe que Urtasun, “no está cumpliendo sus obligaciones” como cargo público y lo está ejerciendo de manera discriminatoria contra la tauromaquia “por motivos ideológicos”. [...] Vicente Barrera (Vox), que anteriormente fue torero, declaró: “Este es un símbolo de ataque a la libertad de expresión, cuando el papel del Estado debería de ser el de la promoción y protección de la diversidad cultural que caracteriza a nuestro país”. [...]

Por su parte, Mariano de Paco, consejero de Cultura de la Comunidad de Madrid, calificó de “lamentable” la eliminación del premio e instó a Urtasun a “centrarse” en los problemas de la cultura, donde hay “muchas asignaturas pendientes”. En el mismo sentido, se expresó Marta Rivera de la Cruz, delegada de Cultura del Ayuntamiento de la capital, que además tiró de un manido argumento de autoridad en defensa de la tauromaquia: “Lorca, Picasso, Chaves Nogales o Enrique Tierno Galván hoy estarían muy disgustados con la decisión del Ministerio”.]

“Haríamos un flaco favor si no nos adaptásemos a las nuevas realidades de la sociedad. Creo que hemos tomado una decisión que comparte la mayoría de los españoles y que está en consonancia con la Ley de Bienestar Animal. Creo que los que hacen aspavientos son una franca minoría”, contestó Urtasun en el programa Al rojo vivo, en La Sexta. En referencia a las iniciativas de distintos gobiernos autonómicos para crear nuevos galardones, dijo: “Si hay quien cree que el maltrato animal debe ser premiado con dinero público, es libre de hacerlo en el marco de sus competencias”.

El Premio Nacional de Tauromaquia fue creado en 2011 bajo el Gobierno de José Luis Rodríguez Zapatero, aunque se otorgó por primera vez en 2013, [...]. De alguna manera, significaba un reconocimiento al toreo como una de las bellas artes, pues los otros premios nacionales se dedican a disciplinas artísticas como el teatro, la narrativa, el cómic o la danza. [...] La legislación vigente considera al toreo como parte del patrimonio cultural, digno de protección y promoción en todo el territorio nacional. [...].

“Mi posición es conocida en este tema. La tauromaquia es una gran tradición española, pero, como todo en la vida, las tradiciones evolucionan, ¿no? Lo he dicho muchas veces, yo creo que una gran mayoría de la sociedad no está de acuerdo con el maltrato animal”, había explicitado el ministro Urtasun en una entrevista con este periódico.

PP: Partido Popular (derecha), Vox (ultraderecha), PSOE (Partido Socialista Obrero Español, gauche)

PREGUNTAS

1. Explica cómo justifica su decisión el Ministro Ernest Urtasun y qué argumentos se le oponen.
2. ¿Qué opinas de la afirmación “el papel del Estado debería de ser el de la promoción y protección de la diversidad cultural que caracteriza a nuestro país” al referirse a la tauromaquia? ¿Te parece que la preservación de la tradición debería prevalecer sobre las consideraciones éticas?
3. ¿Puede un Ministro de la Cultura administrar su cartera con neutralidad ideológica?

Proposition de traduction

[La nouvelle, sans surprise, a causé un profond malaise au sein du secteur taurin et de quelques gouvernements régionaux qui se sont précipités pour annoncer leur volonté de créer leurs propres prix de tauromachie. Peu après avoir entendu la nouvelle, le secteur taurin dont Vitorino Martín, Président de la Fondation Taureau de Combat (FTL en espagnol) se fait le porte-voix, a montré son indignation. Ce dernier a déclaré à l'agence Efe qu'Urtasun "ne répond pas à ses obligations" en tant que responsable public et exerce cette fonction de façon discriminatoire à l'encontre de la tauromachie "pour des raisons idéologiques". [...] Vicente Barrera (Vox) et ancien toréro, a déclaré: "Ceci est un symbole de l'atteinte à la liberté d'expression, quand le rôle de l'État devrait être celui de promouvoir et de protéger la diversité culturelle qui caractérise notre pays". [...]

Mariano de Paco, conseiller culturel de la Communauté de Madrid, a pour sa part qualifié de "lamentable" la suppression du prix et a exhorté Urtasun à se "recentrer" sur les problèmes de la culture, domaine dans lequel il y a "beaucoup de projets à mettre en œuvre". C'est dans ce même sens que s'est exprimée Marta Rivera de la Cruz, déléguée à la Culture à la Mairie de la capitale, laquelle, de plus, a lancé cet argument d'autorité éculé pour défendre la tauromachie : "Lorca, Picasso, Chaves Nogales ou Enrique Tierno Galván seraient aujourd'hui bien fâchés de la décision du Ministère".]

QUESTIONS

1. Expliquez comment le ministre Ernest Urtasun justifie sa décision et quels arguments lui sont opposés.
2. ¿Que pensez-vous de l'affirmation suivante "le rôle de l'État devrait être celui de promouvoir et protéger la diversité culturelle qui caractérise notre pays" en référence à la tauromachie ? Vous semble-t-il que la préservation de la tradition devrait l'emporter sur les considérations éthiques ?
3. Un ministre de la Culture peut-il gérer son portefeuille en faisant preuve de neutralité idéologique ?

Grec Ancien

Ἄνθρωπος νοσῶν τὸ καλούμενον πάθος ἐλέφαντα μέχρι μὲν τινος ὁμοδαίτιος ἦν τοῖς συνήθεσιν, ἐπεὶ δ' ἐκ τῆς πρὸς αὐτὸν κοινωνίας τε καὶ ὁμιλίας ἐκοινωνήσαν μὲν ἔνιοι τοῦ πάθους, αὐτὸς δὲ δυσώδης ἦν ἤδη καὶ εἰδεχθῆς, καλύβην αὐτῷ πηξάμενοι πλησίον τῆς κώμης ἐπὶ χθαμαλοῦ τοῦ λόφου παρά τινι πηγῇ, ἰδρύουσιν ἐν αὐτῇ τὸν ἄνθρωπον φέροντες τροφὰς αὐτῷ ἐφ' ἡμέρας τοσαύτας ὅσον ἀποζῆν ἱκανῶς.

Περὶ δὲ κυνὸς ἐπιτολὴν θερισταῖς πλησίον αὐτοῦ θερίζουσιν ἐκομίσθη τις οἶνος ἐν κεραμίῳ μάλ' εὐώδης. Ὁ μὲν κομίσας ἐγγὺς τῶν θεριζόντων καταθεὶς ἐχωρίσθη· τοῖς δ' ὥς ἤκεν ὁ καιρὸς τοῦ πίνειν, ἔθος μὲν ἦν αὐτοῖς ἐκχέουσι κρατῆρα μεθ' ὕδατος συμμέτρου κεραννύναι τὸν οἶνον, ὥς δὲ ἀνελομένου νεανίσκου τὸ κεράμιον, ἐξαιροῦντά τε τὸν οἶνον εἰς τὸν κρατῆρα, συνεξέπεσεν ἔχιδνα νεκρά.

Δείσαντες οὖν οἱ θερισταὶ μή τι πάθοιεν ἐκ τοῦ πόματος, αὐτοὶ μὲν ὕδατος ἔπιον, ὥς δ' ἀπηλλάττοντο, χαρίζονται δῆθεν ὑπὸ φιланθρωπίας τῷ τὸν ἐλέφαντα νοσοῦντι τὸν ὅλον οἶνον, ἄμεινον αὐτῷ κρίναντες εἶναι τεθνάναι μᾶλλον ἢ ζῆν τοιοῦτω. Ὁ δ' ἐκ τούτου πίνων ὑγίης ἐγένετο θαυμαστόν τινα τρόπον. Ὅλον γὰρ αὐτοῦ τὸ τοῦ δέρματος ὀχθῶδες ἀπέπεσεν ὥς τῶν μαλακοστράκων ζώων τὸ σκέπασμα. Ὅσον δ' ὑπόλοιπον ἦν ἔτι μαλακὸν ἱκανῶς ἐφαίνετο καθάπερ τὸ τῶν καράβων τε καὶ καρκίνων, ὅταν ἀποπέσῃ τὸ πέριξ ὄστρακον.

Galien, Des Simples.

Proposition de traduction

Une étonnante guérison

Un homme, atteint de la maladie appelée éléphantiasis, vécut pendant un certain temps avec ses proches, mais parce que, à force de le fréquenter et de le côtoyer, certains contractèrent la maladie et parce que désormais il sentait mauvais et était hideux à voir, ils lui construisent une cabane près du village, au bas de la colline, à proximité d'une source, y installent l'homme et lui apportent de la nourriture chaque jour, en quantité suffisante pour qu'il survive.

Vers le lever de < la constellation > du chien, on apporta dans un vase en argile du vin qui sentait bon à des moissonneurs qui moissonnaient près de lui. Celui qui l'avait apporté le déposa près des moissonneurs et s'éloigna. Quant à eux, lorsqu'était venu le moment de boire, ils avaient l'habitude de verser le vin et de le mélanger dans un cratère avec de l'eau en égale proportion, mais lorsqu'un jeune homme souleva le vase et vida le vin dans le cratère, une vipère morte en tomba en même temps.

Alors, les moissonneurs, parce qu'ils craignaient de contracter une maladie avec cette boisson, burent, eux, de l'eau, et comme ils partaient, ils offrirent l'intégralité du vin, soi-disant par bienveillance, à celui qui était d'atteint d'éléphantiasis, jugeant qu'il valait mieux pour lui être mort que vivre dans un tel état. Mais lui, en buvant de ce vin, fut guéri d'une façon étonnante. Toutes les pustules de sa peau tombèrent comme l'enveloppe des bêtes à carapace molle. Et tout ce qui restait encore apparaissait complètement mou comme dans le cas des homards et des crabes, lorsque tombe la carapace qui les entoure.

Galien, Des Simples, XII, 1.

“文字失语”现象的本质是精神贫乏

刘思雨

随着网络媒介的发展，流行语、表情包成为直接形象的表达方式，但这种浅白直接的输出方式，让一些复杂深邃的表达逐渐被遗忘。在离开网络环境、需要进行规范化表达时，一些青年人能使用的就只剩下了干瘪的文字和磕绊的语言。

网络技术在使生活更加便捷的同时，也对我们的思维方式、价值观念及表达方式等产生了深层影响，“文字失语”的现实问题应当引起重视。

沟通交流是人际交往的重要方式，语言和文字表达的背后是思维和认知。追根究底，“文字失语”现象反映了当下青年人精神贫乏的本质问题。

如今手机已经成了生活的一部分，大家越来越习惯在网上交流，且基本是打字、发表情，打电话都很少了，说话交流的机会在减少。互联网改变了我们原本的说话和写字方式，输入法简化了文字的输出方式，这间接导致我们记忆和思考的能力下降。

线下面对面沟通交流变少、“短平快”的表达方式盛行，这使得现在能够深入交流的人越来越少，青年人遇到事情最多和朋友在微信上聊几句，很难有机会讨论比较有深度的话题。同时，网络化的虚拟社交环境使得一些“网络热梗”及其他网络语言符号成为年轻人共同的社交语言，这种交流方式对现实中逻辑性和书面化的表达方式造成了冲击，进而影响了语言表达背后的思维方式。这都在一定程度上影响了青年人精神世界的深度与广度。

【语言是人类最重要的交际工具、是人们进行沟通的主要表达方式、是人们交流思想的媒介，“欲说却词穷”的文字失语问题不仅会对传统文化产生冲击，还会影响我们的思考能力。

走出当下的“词穷”困境，独立思考很重要。现在很多信息看完就忘，是因为我们没有深入探究和思考，而这往往是消化吸收信息的重要一步。】青年人可以有意识地培养训练个人的独立思考和逻辑思维能力，在思考中吸收和积累各方面知识，丰富精神世界。

“文字失语”现象的本质是精神贫乏，要解决“欲说却词穷”的文字失语问题，深厚的精神和文化底蕴是我们的底气。

翻译【】中的部分。

回答问题：

- 1) 文章中的“欲说却词穷”是指什么现象？
- 2) 作者认为“文字失语”的原因是什么？他建议怎么解决这个问题？
- 3) 从文章中来看，“文字失语症”只跟文字有关系吗？

Proposition de traduction

Derrière le phénomène de l'« aphasie à l'écrit », la pauvreté de l'esprit

Liu Siyu

Avec le développement des médias en réseau, les mots à la mode et les émoticônes constituent un moyen d'expression direct et imagé, mais superficiel, qui a progressivement fait oublier des expressions complexes et profondes. Dans des circonstances nécessitant un langage plus soutenu, certains jeunes ne peuvent utiliser que des mots secs et des expressions maladroites.

L'internet, tout en rendant la vie plus pratique, a un impact important notre façon de raisonner, nos valeurs et nos modes d'expression dans la profondeur. Le problème de « l'aphasie à l'écrit » devrait attirer l'attention.

La communication est un moyen important d'interaction interpersonnelle, et derrière le langage et l'expression textuelle se trouvent la pensée et la cognition. Le phénomène de l'« aphasie à l'écrit » reflète le problème essentiel de la pauvreté de pensée des jeunes d'aujourd'hui.

De nos jours, les téléphones portables font partie intégrante de la vie, nous sommes de plus en plus habitués à communiquer sur l'internet. De surcroît, la communication se fait de plus en plus au moyen de message tapé et des émoticônes, rares sont ceux qui se téléphonent encore pour parler de vive voix. Internet a modifié notre façon de parler et d'écrire, et les méthodes de saisie ont simplifié la production de message, ce qui contribue indirectement à la diminution de notre capacité à mémoriser et à penser.

La communication en face à face hors ligne devenue moins fréquente, les messages « courts et rapides » prédominant, de moins en moins de personnes se discutent pour de bon, et les jeunes échangent quelques mots avec leurs amis sur WeChat lorsqu'ils ont à se dire, sans aborder des sujets de manière plus approfondie. Dans le même temps, l'environnement social virtuel du réseau fait que certaines « expressions chaudes du réseau » et des symboles deviennent le langage social commun des jeunes, et ce mode de communication a eu un impact négatif sur leur compétence en matière de l'argumentation logique et de l'expression écrite soutenue, ce qui modifie leur façon de penser. Tout cela a rendu dans une certaine mesure bon nombre de jeunes superficiels et étroits d'esprit.

La langue est l'outil de communication le plus important pour les êtres humains, le principal moyen d'expression pour communiquer et le support pour échanger des idées. Le problème de « l'aphasie à l'écrit », qui n'a pas seulement un impact sur la culture traditionnelle, affecte également notre capacité à penser.

La pensée indépendante est très importante pour nous sortir de la situation actuelle des « mots perdus ». De nos jours, si nous oublions des informations aussitôt après les avoir lues, c'est que nous ne procédons pas à des recherches ni à des réflexions approfondies, ce qui constitue souvent une étape importante dans l'assimilation de ces informations. Les jeunes doivent cultiver consciemment leur capacité de penser indépendamment et de raisonner logiquement tout en absorbant et accumulant des connaissances dans divers domaines, ce qui contribuera à l'enrichissement de leur esprit.

La nature du phénomène de « l'aphasie à l'écrit » est un manque d'esprit. Pour remédier au problème des « mots perdus » lorsqu'on désire de s'exprimer, nous devons recourir à notre héritage culturel et spirituel.

Source:宁夏新闻网2024-03-2

Répondez aux questions :

- 1) « Mots perdus » dans l'article parle de quel phénomène concret ?
- 2) Quelle est, selon l'auteur, la cause de l'« aphasie des mots » ? Quelle solution propose-t-il pour y remédier ?
- 3) D'après l'article, l'« aphasie à l'écrit » concerne-t-elle uniquement l'expression écrite ?

di Francesco Filippi, da *La Repubblica*, 25 marzo 2024

[Notre Dame de la Défense è una delle chiese della comunità italiana di Montréal, in Québec. Una bella costruzione, decorata all'interno con santi e figure tra cui si vede, a cavallo, Benito Mussolini circondato dai suoi gerarchi¹. Da novant'anni questo duce sormontato dalla Madonna ascolta le preghiere in italiano dei fedeli.

Decorata nel 1934, la chiesa doveva rappresentare l'orgoglio patrio degli italiani: erano i tempi della normalizzazione tra Stato e Chiesa, il fascismo italiano veniva studiato come possibile terza via tra capitalismo e comunismo e, complici le pesanti ingerenze del ministero degli Esteri fascista, Mussolini divenne per molti italiani del Québec uno dei simboli di un'Italia d'oltremare che cercava dignità e riscatto.

Il duce a cavallo in chiesa, insieme alle linee razionaliste decorate di simboli della Casa d'Italia, sono stati per lungo tempo l'ancora simbolica di una comunità che ha dovuto resistere al razzismo, lottando contro gli stereotipi (non sempre infondati) sulla delinquenza organizzata e riuscendo a ritagliarsi un ruolo nel mosaico culturale francocanadese. Anche dopo la guerra, durante la quale molti italiani in Canada furono internati in campi di prigionia come sospetti fascisti, la presenza del duce in un luogo di culto non sollevò clamore.

La composizione della comunità è cambiata: i tempi dell'italiano "migrante brigante" sono lontani e oggi la maggior parte di chi arriva dall'Italia appartiene al mondo dell'emigrazione qualificata e cosmopolita, che spesso non sente la necessità di rinchiudersi nella propria comunità.]

In questo contesto la memoria del duce cavallerizzo ha cominciato a risultare stretta, per qualcuno imbarazzante. Pur lontano dai clamori della *cancel culture* di altre latitudini, anche a Montréal ci si è interrogati sull'ingombrante presenza in chiesa di uno dei dittatori più sanguinari nel Novecento. Ma chi ha chiesto una risignificazione dell'affresco di Mussolini si è scontrato con forti e inaspettate resistenze.

Luca Sollai, storico e ricercatore al Centro di studi e di ricerche internazionali dell'Università di Montreal (Cérium), ha fatto parte del comitato che qualche anno fa avanzò alcune possibili soluzioni per contestualizzare l'affresco. Ancora stupito Sollai racconta che l'iniziativa partiva dalla semplice necessità di ricomporre la realtà storica con la propaganda fascista: nessun furore iconoclastico, ma proposte come l'apposizione di una targa esplicativa che inquadrasse storicamente l'opera. Ma senza risultato. Nonostante il comitato fosse forte di centinaia di firme a sostegno della risemantizzazione dell'opera, fu permesso solo di modificare alcuni paragrafi della guida che illustra la chiesa. Il duce rimane tuttora trionfante sul suo cavallo, senza contraddittorio.

Se per le nuove generazioni che oggi visitano la chiesa l'immagine del dittatore scivola nel grottesco, evidentemente per una parte della comunità rappresenta ancora un simbolo di quello che in tempi difficili sembrava un collegamento con la madrepatria valido quanto altri.

L'Italia che una parte degli italiani del Québec vuole difendere anche da una semplice targa non esiste più, ma il suo ricordo sembra ancora fonte di una divisione che ha a che fare molto più con le emozioni che con la storia. Negli anni Trenta e Quaranta, proprio a causa della pervasività della propaganda mussoliniana, per molti canadesi "fascista" e "italiano" furono la stessa cosa, e tali divennero per molti emigrati che non avevano altro modo per essere riconosciuti.

Con un effetto per certi versi simile a quello a cui si è assistito nei tragici fatti del confine orientale italiano, questa identità in parte imposta è rimasta inestricabilmente legata al modo in cui la comunità italo-canadese si è vista e raccontata. «Certo», si può sentir dire ancor oggi tra i mosaici della Casa d'Italia di Montréal, « il fascismo fu una brutta cosa, ma mica eravamo nazisti. E poi Balbo² insegnò agli americani a volare... ».

Si può arrivare a difendere una dittatura pur di non perdere sé stessi.

Oggi, mentre si assiste da parte di molti esponenti del governo italiano a un ritorno nell'agone della retorica pubblica di parole come Nazione, Patria e Onore, la lezione della comunità italiana di Montréal sembra suonare come un monito amaro: vi sono retoriche la cui potenza scavalca il semplice intento propagandistico, andando a impattare su sentimenti profondi e incidendo ferite nel tessuto connettivo di una comunità.

Queste parole, utilizzate con leggerezza, hanno sulle spalle ottant'anni di storia che ne ha mutato il significato: sarebbe bene ricordare che non è possibile disgiungere oggi il concetto di nazione dalla memoria dei danni che il nazionalismo ha fatto, né la brutale strumentalizzazione che il fascismo ha fatto di questa parola, pena condannare un'intera visione dell'essere italiani al confronto perenne con un passato di violenza.

L'interessante esempio del (non) dibattito interno alla comunità italiana di Montreal sembra suggerire quanto sia necessario una volta di più interrogarsi sulle responsabilità collettive attorno alla memoria di un passato comune per comprendere davvero il modo in cui una società sta insieme. Perché le parole, una volta di più, sono importanti.

Domande

1. Presentate le ragioni, esposte nell'articolo, per cui gli Italiani del Canada prima della guerra provavano attaccamento per questa rappresentazione di Mussolini?
2. Perché, secondo il giornalista, la sopravvivenza di questo attaccamento è preoccupante oggi?
3. Secondo voi, dobbiamo "cancellare" i monumenti che ricordano epoche storiche di oppressione?

¹ i gerarchi : "les hiérarques" (designazione dei dirigenti del Partito nazionale fascista a partire dal 1929).

² Italo Balbo, ministro dell'aeronautico del regime fascista, promotore della propaganda aerea italiana mussoliniana, ideatore e attore delle prime grandi traversate aree dell'Atlantico. Dopo la traversata Italia-Chicago del 1933, fu accolto trionfalmente dagli Stati Uniti.

Proposition de traduction

Notre Dame de la Défense est l'une des églises de la communauté italienne de Montréal, au Québec. Un bel édifice, dont l'intérieur est décoré avec des saints et des personnages parmi lesquels on voit, sur son cheval, Benito Mussolini entouré par ses hiérarques. Depuis quatre-vingt-dix ans, ce Duce, surplombé par une Madone, écoute les prières en italien des fidèles.

Décorée en 1934, l'église devait représenter l'orgueil patriote des Italiens : c'était le temps de la normalisation entre l'État et l'Église, le fascisme italien était étudié comme une troisième voie possible entre le capitalisme et le communisme et, grâce à la complicité des lourdes ingérences du ministère des Affaires étrangères fascistes, Mussolini devint, pour nombre d'Italiens du Québec, l'un des symboles d'une Italie d'outre-mer, en quête de dignité et de rédemption.

Le Duce à cheval dans l'église, de même que les lignes rationalistes ornées des symboles de la Maison d'Italie, ont longtemps été le point d'ancrage symbolique d'une communauté qui a dû résister au racisme, en luttant contre les stéréotypes (lesquels n'étaient pas toujours infondés) sur la délinquance organisée et en réussissant à se tailler un rôle dans la mosaïque culturelle franco-canadienne. Même après la guerre, pendant laquelle nombre d'Italiens du Canada furent enfermés dans des camps de prisonniers parce qu'on les soupçonnait d'être fascistes, la présence du Duce dans un lieu de culte de souleva pas de polémiques.

La composition de la communauté a changé : les temps de l'Italien "migrant brigand" sont lointains et aujourd'hui, la plupart de ceux qui arrivent d'Italie appartiennent au monde de l'émigration qualifiée et cosmopolite qui, souvent, ne ressent pas le besoin de s'enfermer dans sa propre communauté.

Traduction des questions

1. Présentez les raisons, exposées dans l'article, pour lesquelles les Italiens du Canada, avant la guerre, éprouvaient de l'attachement pour cette représentation de Mussolini?
2. Pourquoi, selon le journaliste, la survivance de cet attachement est inquiétante aujourd'hui?
3. Selon vous, doit-on "effacer" les monuments qui rappellent des époques historiques d'oppression?

「オーバーツーリズム対策」

訪日ラボ <https://honichi.com/>

訪日外国人観光客数が伸びる中でオーバーツーリズムが問題になっています。

オーバーツーリズムとは観光客の急増により、地域の自然環境や住民生活などに悪影響をあたえることを指します。では、急増する観光客にどのような対応をすればいいのでしょうか。また、観光の持続的発展に必要な考え方とはどういったものなのでしょうか。

人気の観光地では、すでに過密¹状態が常態²化している場合もあります。例えば京都市では街中の交通機関の混雑が市民生活に与える影響は大きく、慢性的な³タクシー不足も深刻です。北海道美瑛町^{（びえいちよう）}では観光客のマナー違反により、自然環境の破壊や私有地への立ち入りなど、様々な問題が起きています。

こうしたオーバーツーリズムの問題の抜本的な⁴解決に向けて、注目が高まるのが「持続可能な観光」の考えです。

国際観光機関 UNWTO によると、持続可能な観光とは「訪問客、観光業界、環境、及び訪問客を受け入れるコミュニティに対応しつつ、現在および将来の経済、社会、環境への影響を十分に考慮する観光」のことです。住民の暮らしと雇用を第一に考えたうえで、地域の文化や自然本来の姿を体験するという旅行のあり方です。

地域住民の生活を守りながら観光客を受け入れるためには次の3つの施策が考えられます。

【初めに、インバウンド観光への理解・異文化への理解。観光客の増加は地域経済にとっては喜ばしいことです。観光客増加による経済効果は2019年の旅行消費

額は29兆⁵円、雇用誘発⁶効果は456万人にのびました。まずは、この経済効果を特定の事業者だけではなく住民の暮らしや地域の文化、自然保護などに還元させる仕組みづくりが必要です。そのうえでインバウンド観光や外国人観光客への理解を深めます。また、外国人観光客に向けたマナー啓発⁷や情報発信も積極的に行います。それぞれが恩恵を受け合うことが理想です。】

次に、地域・場所・時間の分散。人気観光地以外の場所への誘導や混雑状況の可視化により、需要を拡散します。地方の都市が観光客を呼び込むよい機会です。地方創生や旅行消費拡大などへの波及効果も期待できます。

最後に人流の制限。それでも混雑が緩和されなければ、さらなる施策が必要です。人気観光地では、すでに通行税や混雑税の導入、入場制限を設けているところもあります。岐阜県白川郷^{（ぎふ しろがわごう）}では完全予約制を導入したところ、ごみやトイレなどの問題が解決に向かいました。広島島の宮島では訪問税が導入され、トイレ整備やごみ処理などの維持管理に使われ、財政需要と人流抑制のための施策となりました。

現在オーバーツーリズムが起きているのは人気観光地が中心ですが、外国人旅行者の増加とリピーター化により、今後は他の地域に広がる可能性もあります。それぞれの地域の特性に応じて解決策を考えていく必要があります。

翻訳

【初めに、、理想です。】の部分（L18-L24）を翻訳してください。

以下の質問に答えてください

- 1) 「オーバーツーリズム」とはどのような状態のことですか。
- 2) 「持続的な観光」とはどのような観光を指しますか。
- 3) 「持続可能な観光」を実現するために何が必要ですか。

¹ 過密 surpeuplement

² 常態 état normal

³ 慢性的な chronique

⁴ 抜本的な radical

⁵ 兆 billion

⁶ 誘発 engendrement

⁷ 啓発 instruction, éducation

Proposition de traduction :

D'abord, il faut comprendre le tourisme intérieur des étrangers et leurs cultures. L'augmentation du nombre de touristes est favorable pour l'économie locale. L'effet économique dû à l'augmentation des visiteurs en 2019 représentait 29 milliards de yens de dépense de voyage et 4 560 000 emplois. Avant tout il est nécessaire de construire un système permettant de restituer les bénéfices économiques non seulement aux exploitants mais aussi à la vie des résidents, à la culture et à la protection de la nature. Ensuite il faut approfondir la compréhension du tourisme et des touristes étrangers. Nous allons également éduquer les visiteurs étrangers aux bonnes manières (japonaises) et diffuser des informations à leur intention. Idéalement, chacun devrait bénéficier de l'autre.

Traduisez le passage entre crochets.

Questions :

1. Qu'entend-on, dans ce texte, par « sur-tourisme » ?
2. Qu'entend-on par « tourisme durable » ?
3. Qu'est-ce qui, d'après ce texte, rendrait possible une telle forme de tourisme ?

Latin

Auteur anonyme, Lettres des deux amants, « Lettre à un ami »

Abélard est un célèbre philosophe et théologien du XII^e siècle. Ayant entendu dire le plus grand bien de la beauté et des talents intellectuels de la jeune Héloïse, il convainc son tuteur, le chanoine Fulbert, de l'embaucher pour dispenser son savoir à la jeune fille et parfaire sa formation. Le chanoine ne se doutait pas qu'Abélard avait aussi d'autres projets...

Primum domo una coniungimur, postmodum animo. Sub occasione itaque disciplinae, amor penitus uacabamus, et secretos recessus, quos amor optabat, studium lectionis offerebat. Apertis itaque libris, plura de amore quam de lectione uerba se ingerebant, plura erant oscula quam sententiae ; saepius ad sinus quam ad libros reducebantur manus, crebrius oculos amor in se reflectebat quam lectio in scripturam dirigebat. Quoque minus suspicionis haberemus, uerba quandoque dabat amor, non furor, gratia, non ira, quae omnium uigentorum suauitatem transcenderent. Quid denique? Nullus a cupidis intermissus est gradus amoris, et si quid insolitum amor excogitare potuit, est additum ; et quo minus ista fueramus experti gaudia, ardentius illis insistebamus, et minus in fastidium uertebantur. Et quo me amplius haec uoluptas occupauerat, minus philosophiae uacare poteram et scolis operam dare. Taediosum mihi uehementer erat ad scholas procedere uel in eis morari ; pariter et laboriosum, cum nocturnas amoris uigilias et diurnas studio conseruarem. Quem etiam ita negligentem et tepidum lectio tunc habebat, ut iam nihil ex ingenio sed ex usu cuncta proferrem, nec iam nisi recitator pristinorum essem inuentorum, et si qua inuenire liceret, carmina essent amatoria, non philosophiae secreta ; quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis, sicut et ipse nosti, frequentantur et decantantur regionibus, ab his maxime quos uita similis oblectat.

Proposition de traduction :

Tout d'abord nous voilà réunis par le même toit, puis par le cœur. Sous prétexte d'étude, nous nous consacrons ainsi entièrement à l'amour ; et les retraites secrètes, que l'amour souhaitait, c'est le goût de la lecture qui les offrait. Ainsi, quand les livres étaient ouverts, il se présentait davantage de mots pour parler d'amour que de la lecture, il y avait plus de baisers que de pensées ; mes mains étaient amenées plus souvent à son sein qu'à nos livres ; l'amour détournait nos regards à son profit plus fréquemment que la lecture ne les dirigeait vers des travaux d'écriture. Et pour nous attirer moins de suspicion, l'amour parfois donnait des coups : pas la fureur, mais la complaisance, pas la colère ; des coups à même de transcender la douceur de tous les onguents. Enfin quoi ? Nous avions tant de désir qu'aucune étape de l'amour n'a été négligée, et si l'amour a pu imaginer quelque chose d'insolite, il a été ajouté ; et moins nous étions rompus à ces joies, plus nous nous y attachions ardemment, et moins elles se changeaient en satiété. Et plus ce plaisir m'avait occupé, moins je pouvais m'adonner à la philosophie et consacrer du temps aux leçons. Un grand dégoût me prenait à l'idée de me diriger vers l'étude ou d'y rester ; de même une grande fatigue me prenait, quand je consacrais les veilles de mes nuits à l'amour et celles de mes jours à l'étude. Et moi, la lecture me rendait à ce point indifférent et tiède que, dès lors, tout ce que je produisais venait non par inspiration mais par habitude, et que désormais, si je n'étais rien d'autre que le répétiteur d'anciennes découvertes, et s'il m'était permis d'en faire quelques unes, c'étaient des vers d'amour, non des secrets de philosophie. La plupart de ces vers, comme tu le sais, toi aussi, sont populaires dans de nombreux pays et sont chantés tout particulièrement par ceux que ravit une semblable vie.

Недоступный театр: кто и как спекулирует на билетах

[«Знаешь, у меня есть смешная детская мечта - в новогодние каникулы пойти на «Щелкунчика» в Большой театр», - робко сообщила подруга, приезжающая в Москву на новогодние праздники из «столично-удалённого» городка, и я с горящими глазами ринулась в кассы.

Понимала, что дорого, понимала, что культовый спектакль и всё такое, но ведь побыть раз в год щедрым, гостеприимным москвичом - это реально сказочное волшебство (вся ж страна, от Калининграда до Хабаровска, считает нас неприветливыми и прижимистыми!).

В «официальных кассах» Большого театра волшебства не давали - закончилось. В метро, в киоске Дирекции театрально-зрелищных касс, тоже развели интеллигентными руками. Зато в Интернете на многочисленных сайтах типа «билет ПОЧТИ по номиналу» «щелкунчиков» раздавали направо и налево, вот только по... по 18-20 тыс. руб. за ОДИН билет в партер. (...)

Отправляюсь в кассу «Ленкома» за билетами на конец декабря. «Ну что вы, что вы, - сочувствует мне кассирша, - на декабрь у нас билетов нет». А в спекулятивных интернет-кассах ленкомовские билеты есть, вот только по 5-8 тыс. руб., что в 2-3 раза дороже номинала. (...)

«Театральных билетов продаётся минимум на 150-160 млн долл. в год, - рассказывает Михаил ГОРДИНСКИЙ, директор одного из крупных театральных агентств. - Естественно, что на такой пирог бросаются с ножами сотни людей. Думали, что ввод электронной системы продажи билетов сведёт театральные спекуляции на нет. Не помогло.]

Пользуясь знакомствами с кассирами и администрациями театров, перекупщики продолжают выкупать билеты на аншлаговые спектакли (иногда по номиналу, чаще с небольшой наценкой, идущей в карман конкретному кассиру) - и выкладывают в Сети втридорога». И такая ситуация во всех крупных городах, где есть театральные постановки, пользующиеся большим спросом. (...)

Что делать?

В Санкт-Петербурге дирекция Мариинского театра несколько лет назад отказалась от «общих касс», начала продавать билеты исключительно через свои кассы, повысила цену на билеты в 2-5 раз и запустила локальную компьютерную сеть продаж. Продажи не упали - а спекуляция исчезла, и удобство повысилось. Я лично проверяла. Заходишь на сайт театра, выбираешь дату и название спектакля. Вот, пожалуйста, - редкими жёлтыми кружочками светятся нераспроданные места: бельэтаж, ложа 2, место 6 - 2300 руб. А 29 декабря на Дениса Мацуева можно было пойти за 1400 руб. (балкон, 1-й ряд), за 2600 (ложа бенуара, ряд 2, место 25) - и т. д. Может, вот он, общероссийский выход? И заодно... вход на дефицитные спектакли?

Source : АРГУМЕНТЫ И ФАКТЫ

AIF.RU

12.01.2011

Ольга Костенко-Попова

ВОПРОСЫ

1. Считаете ли Вы, что спекуляция театральными билетами неизбежна?
2. Считаете ли Вы, что театр популярен среди молодежи сегодня?
3. Какие спектакли Вы любите? Объясните почему и приведите примеры.

Un théâtre inaccessible : qui spéculé sur les billets et comment

[« Tu sais, j'ai un drôle de rêve d'enfant : aller voir « Casse-Noisette » au Bolchoï pendant les fêtes de fin d'année », m'annonce timidement une amie d'une « petite ville de province éloignée » qui s'apprête à se rendre à Moscou pour le Nouvel An. Et moi, pleine d'enthousiasme, je me précipite aux caisses.

Je savais que ce serait cher, je savais qu'il s'agissait d'un spectacle culte, mais comment résister au plaisir d'être au moins une fois dans l'année une Moscovite généreuse et hospitalière : un véritable enchantement alors que le pays entier, de Kaliningrad à Khabarovsk, nous considère comme inhospitaliers et avarés.

Aux « caisses officielles » du Bolchoï, on ne vendait plus d'enchantement : il était épuisé. Dans le métro, au kiosque de la Direction des caisses de spectacles, on me répond aussi par un geste d'impuissance poli. Par contre, sur Internet, sur de nombreux sites du type « un billet à sa valeur presque nominale », on propose des « casse-noisettes » à qui mieux mieux, mais seulement au prix de 18 000 à 20 000 roubles pour une seule place à l'orchestre. (...)

Je vais à la caisse du théâtre « Lenkom » acheter des billets pour fin décembre. « Vous plaisantez », compatit la caissière, « nous n'avons aucun billet pour fin décembre. » Alors que, aux caisses des revendeurs en ligne, il y en a, mais au prix de 5000 à 8000 roubles, c'est-à-dire de deux à trois fois plus cher que leur valeur nominale.

« On vend pour un minimum de 150 à 160 millions de dollars de billets chaque année », nous explique Mikhaïl GORDINSKI, directeur d'une importante agence de théâtre, « il n'est pas étonnant qu'un tel pactole attire des centaines de personnes. On a espéré que l'introduction de la vente en ligne réduirait la spéculation à néant. Cela n'a pas été le cas. »]

Profitant de leurs relations avec les caissiers et les administrations des théâtres, les revendeurs continuent à acheter des billets pour des représentations à guichet fermé (parfois à leur valeur nominale, plus souvent avec une petite majoration allant dans la poche du caissier) pour les revendre en ligne trois fois plus cher. » Et c'est la même chose dans toutes les grandes villes, présentant des spectacles à succès. (...)

Que faire ?

A Saint-Petersbourg, la direction du théâtre Mariinski a renoncé, il y a quelques années, à utiliser les « caisses communes » et a commencé à vendre ses billets exclusivement à ses propres guichets. Elle a augmenté les prix de 2 à 5 fois et lancé un réseau informatique de vente local. Les ventes n'ont pas diminué, mais la spéculation a disparu et le confort a été accru. Je l'ai vérifié personnellement. Vous allez sur le site du théâtre, choisissez la date et le titre du spectacle, et les billets non encore vendus se signalent par de rares points jaunes : au premier balcon, dans la loge 2, la place 6 -2300 roubles, par exemple. On pouvait même aller écouter Denis Matsouiev le 29 décembre pour 1400 roubles (au balcon, au 1^{er} rang) ou bien pour 2600 roubles (baignoire, 2^e rang, place 25).

Serait-ce une solution applicable dans toute la Russie ? Et en même temps une possibilité d'accès à des spectacles inaccessibles ?

Source : *Arguments & faits*

AIF.RU

12.01.2011

Olga Kostenko-Popova

QUESTIONS

1. Pensez-vous que la spéculation sur les billets de théâtre est inévitable ?
2. Considérez-vous que le théâtre est populaire parmi la jeunesse à notre époque ?
3. Quel type de spectacle aimez-vous ? Expliquez pourquoi et donnez des exemples.

EPREUVES ORALES

Épreuve orale de spécialité professionnelle des concours externes

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La première épreuve d'admission consiste en une épreuve orale durant laquelle le candidat traite un sujet à partir d'un dossier thématique proposé par le jury et comportant plusieurs documents correspondant à la spécialité choisie lors de l'inscription.

Sous réserve de leur ouverture au concours, les spécialités sont les suivantes :

- archéologie ;
- archives ;
- monuments historiques et inventaire ;
- musées ;
- patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les candidats admissibles dans deux spécialités présentent les deux épreuves orales de spécialité correspondantes (durée : trente minutes ; préparation : trente minutes ; coefficient 3). »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort un dossier correspondant à la spécialité professionnelle choisie lors de l'inscription.

Ce dossier comporte plusieurs documents de forme, de nature et de longueur variées (images, textes, graphiques, pages web, etc.). Le titre du dossier peut être indiqué sous la forme d'un ou de plusieurs mots, d'une ou de plusieurs phrases, d'une citation ou d'une question.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes.

L'épreuve se déroule à partir du dossier tiré au sort par le candidat et débute par la présentation d'une synthèse du dossier à partir de l'analyse des documents (durée 15 minutes maximum).

Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury (15 minutes).

L'épreuve est notée par un collège de trois examinateurs spécialisés (un collège par spécialité professionnelle), dont l'un au moins est membre du jury.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'adresse aux candidats admissibles qui ont passé avec succès les épreuves écrites d'admissibilité.

Elle a pour objectif de vérifier la connaissance que le candidat a acquise du métier de conservateur et de ses enjeux et particulièrement dans la spécialité qu'il a choisie. En ce sens, elle veut vérifier que le candidat a choisi sa spécialité professionnelle en toute connaissance de cause et, qu'en tant que futur cadre de direction, il est bien en prise avec l'actualité de la spécialité et du métier.

La préparation et la réflexion du candidat s'appuient sur les documents du dossier mais ne sont pas limitées par celui-ci. Le candidat est également libre de mobiliser ses connaissances personnelles. Il est invité à faire preuve d'esprit critique, d'une interprétation personnelle argumentée et, le cas échéant, à proposer des solutions.

Ainsi, si cette épreuve n'exige pas du candidat ce que seule l'expérience professionnelle pourrait lui apporter, elle lui demande de n'être déjà plus ignorant du métier et de la spécialité qu'il a choisie. Dans cette perspective, elle teste sa capacité à comprendre, appréhender et problématiser les principales données du dossier proposé.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les spécialités, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre le champ thématique du dossier, délimiter ses contours et le contextualiser ;
- comprendre, identifier, analyser et commenter avec précision tous les documents du dossier ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- sélectionner, hiérarchiser, regrouper et ordonner les informations contenues dans les documents ;
- définir et qualifier avec exactitude le(s) problème(s) posé(s) ;
- dégager l'intérêt du dossier et mettre en perspective ses enjeux ;
- structurer, argumenter et illustrer sa démonstration selon un plan cohérent et pertinent ;
- organiser et exposer les idées synthétisées de manière claire et précise ;
- faire appel à des connaissances et/ou des expériences personnelles ;
- défendre son point de vue en l'argumentant ;
- proposer des solutions ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Sélection de dossiers tirés au sort par les candidats

SPECIALITE ARCHEOLOGIE

DOSSIER : Du terrain au rapport final : la phase post-fouille.

- ❖ Document 1 : La phase post-fouille : lavage, conditionnement et inventaire du mobilier, <https://archeologie.loiret.fr>
- ❖ Document 2 : La phase post-fouille : mise au propre et vérification des données de terrain, <https://archeologie.loiret.fr>
- ❖ Document 3 : La phase post-fouille : les études spécialisées, <https://archeologie.loiret.fr>
- ❖ Document 4 : La phase post-fouille : phasage, interprétation des données et rédaction du rapport, <https://archeologie.loiret.fr>

DOSSIER : Evolution de la Carte archéologique Nationale

- ❖ Document 1 : Extrait du code du Patrimoine, www.legifrance.gouv.fr
- ❖ Document 2 : Atlas paléoethnologique par département, carte de l'Ain, 1864, conservé au Musée de l'Archéologie Nationale, <https://archeologie.culture.gouv.fr/sources-archeologie/fr/premiere-carte-archeologique-france>
- ❖ Document 3 : Annexe 1 de l'arrêté 2019-54 du 14/08/2019 portant création de zones de présomption de prescription archéologique, Commune de Cayenne (Guyane).
- ❖ Document 4 : Copie d'écran du relevé LiDAR de la commune de Blond (Haute-Vienne), <https://sgascoin.users.earthengine.app/view/hillshade-ign-rge-alti-1m>

DOSSIER : Inventorier le patrimoine archéologique (de 1837 à nos jours).

- ❖ Document 1 : Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets de départements relative aux anciens monuments de la France et les sources historiques qui s'y rapportent (10 août 1837).
- ❖ Document 2 : Carte de la Gaule. Monuments de l'âge de Pierre (dolmens et tumuli). Commission de topographie des Gaules, <https://archeologie.culture.gouv.fr/sources-archeologie>
- ❖ Document 3 : Collection de la Carte archéologique de la Gaule. Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles Lettres (collection lancée en 1931, relancée en 1988).
- ❖ Document 4 : Liste et carte de répartition des entités archéologiques et des opérations dans le département du Loiret (Beaune-la-Rolande). Source : base de données nationale Patriarche.

DOSSIER : La coordination des politiques publiques concernant l'environnement et l'archéologie

- ❖ Document 1 : Note interministérielle du 3 novembre 2022. JORF
- ❖ Document 2 : Compte-rendu hebdomadaire de diagnostic. Projet de ferme agrivoltaïque La Châtre, Saint-Léger-Magnaseix (Haute-Vienne)
- ❖ Document 3 : Carte d'implantation du parc éolien de Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne) ; et relevé LiDAR des secteurs des éoliennes 7 et 8, <https://sgascoin.users.earthengine.app/view/hillshade-ign-rge-alti-1m>
- ❖ Document 4 : Carte des gisements archéologiques à – de 25 m des cours d'eau.

SPECIALITE ARCHIVES

DOSSIER : Les données, des archives comme les autres ?

- ❖ Document 1 : Code du patrimoine, art. L. 211-1
- ❖ Document 2 : Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), « L'accès aux données sécurisées, un enjeu essentiel pour les sciences sociales », Interview de Thomas Piketty, L'accès aux données sécurisées : première conférence du CASD, avril 2016, https://www.casd.eu/wp/wp-content/uploads/Dossier_de_synthese_CASD.pdf
- ❖ Document 3 : Myriam AFIF, Des archives papiers aux systèmes d'information. Place et enjeux de la collecte et du traitement de bases de données au sein de la mission des archives auprès des ministères sociaux, mémoire pour l'obtention du diplôme de Master 2, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 2022 [extrait]
- ❖ Document 4 : Cartographie des applications de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2023

DOSSIER : Archivistes et organisations professionnelles

- ❖ Document 1 : FranceArchives. Associations professionnelles [en ligne], <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/27699803> (consulté le 29 août 2024)
- ❖ Document n° 2 : Didier Grange, « Les associations professionnelles d'archivistes. Panorama international », La Gazette des archives, 2016, n°241, p. 7-178. [en ligne], www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_241_1_5343 (consulté le 29 août 2024)
- ❖ Document 3 : Page LinkedIn de la Journée d'archivistique d'Angers [en ligne], <https://www.linkedin.com/in/journ%C3%A9e-d-archivistique-d-angers-b58b47223/?originalSubdomain=fr> (consulté le 29 août 2024)
- ❖ Document 4 : Page d'inscription au webinaire de présentation de la refonte de La Gazette des archives, 25 juin 2024 [en ligne] <https://my.weezevent.com/webinaire-de-presenta-tion-de-la-refonte-de-la-gazette-des-archives>

DOSSIER : La régulation de l'accès aux archives

- ❖ Document 1 : Loi n°79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000322519>
- ❖ Document 2 : Avis 20054571 de la Commission d'accès aux documents administratifs, 15 décembre 2005, <https://cada.data.gouv.fr/20054571/>
- ❖ Document 3 : Communiqué de presse, 17 janvier 2021, https://www.archivistes.org/IMG/pdf/communiqu_e_de_presse_17_janvier.pdf?9255/7e870d9f5a5fe
- ❖ Document 4 : Antoine Flandrin, « Guerre de tranchée sur l'accès aux archives », Le Monde, 19 février 2021, illustration.

DOSSIER : Les archives dans la ville

- ❖ Document 1 : Page « L'annexe de Saint-Gaudens » sur le site internet des Archives départementales de la Haute-Garonne, <https://archives.haute-garonne.fr/n/l-annexe-de-saint-gaudens/n:130>
- ❖ Document 2 : Travaux de rénovation et d'extension des Archives départementales de la Mayenne, 1992 ('Arch. dép. Mayenne, 10 Fi 4).
- ❖ Document 3 : Page « Pierrefitte-sur-Seine JARDIN DES ARCHIVES NATIONALES » sur le site internet de Florence Mercier, paysagiste, <http://www.fmpaysage.fr/projets/jardin-archives-nationales/>, extrait
- ❖ Document 4 : Article « Nouveaux usages, nouveaux publics pour les Archives » par Franck Burckel, La Gazette des archives, n° 222, 2011 (« L'archiviste dans la cité »), p. 140-141 (extraits)

SPECIALITE MONUMENTS HISTORIQUES ET INVENTAIRE

DOSSIER : Les architectes en charge de la restauration du patrimoine en France et en Europe.

- ❖ Document 1 : Page internet du site de la compagnie des architectes en chef des monuments historiques
- ❖ Document 2 : Page internet du site de L'Ecole de Chaillot
- ❖ Document 3 : Page internet du site de l'association Architectural Heritage intervention.
- ❖ Document 4 : Plaquette de présentation du Master de l'Ecole Polytechnique de Turin.

DOSSIER : « Inventaire général et Monuments historiques : quelle place pour le patrimoine de la ruralité ? »

- ❖ Document 1 : L'église Saint-Quentin de Dienville (Aube, 834 hab.).
- ❖ Document 2 : Immeubles protégés au titre des monuments historiques (classés et inscrits) dans le département de la Lozère, par catégories.
- ❖ Document 3 : Bretagne, Inventaire général du patrimoine culturel, extrait du dossier d'œuvre architecturale : « Ferme n° 2, Montguern (Guern, canton de Pontivy, Morbihan) » (1974).
En ligne : <https://relecture.patrimoine.bzh/dossier/IA00010504>
- ❖ Document 4 : Extraits de Pascal Liévaux, « Pour une connaissance partagée du patrimoine rural », In Situ, n° 5, Le patrimoine rural (1re partie), 2004.
En ligne : <https://journals.openedition.org/insitu/2295>

DOSSIER : Le patrimoine cinématographique

- ❖ Document 1 : La Pagode (7e arr., Paris), architecte Alexandre Marcel, 1896, devient cinéma en 1931, classé MH en 1990 (a, vue extérieure ; b, vue intérieure d'une des salles).
- ❖ Document 2 : Les studios de la Cinecittà (Rome), fondés en 1937 (a, plan général du site ; b, exemple de décor).
- ❖ Document 3 : Georges Méliès, Le Voyage dans la lune, 1902, 15,36 min, 1er film de science-fiction ; captures d'écran du film.
- ❖ Document 4 : Théâtre municipal de Beaunes (Côte-d'Or), cabine de projection créée en 1934 (fermeture du cinéma en octobre 1983), cliché inv. 2022 (Pierre-Marie Barbe-Richaud).

DOSSIER : Le patrimoine musulman

- ❖ Document 1 : Mosquée de Tsingoni, Grande-Terre, Mayotte, mihrab (1538), extensions XIXe, XXe siècles (minaret en 1991) et 2004. Partiellement classée en 2012, minaret inscrit en 2017 (a, plan du site ; b, vue nord de la mosquée historique ; c, mihrab)
- ❖ Document 2 : Pyxide au nom d'Ismâ'il, ivoire et argent niellé, Cuenca (Espagne), avant 1032, Narbonne, trésor de la cathédrale Saint-Just, classé MH 1906.
- ❖ Document 3 : Le Tara de Chasselay (Rhône), cimetière des tirailleurs sénégalais massacrés par les Allemands les 19 et 20 juin 1940, construction été 1942 (a, vue extérieure ; b, vue intérieure).
- ❖ Document 4 : Souk d'Alep, pour l'essentiel du XVe s, classé patrimoine mondial de l'UNESCO en 1986 (a, plan des souks et des khans à la fin du Moyen Age ; b, vue d'une galerie ; c, une partie du souk des femmes, de l'or et des épices est détruit en septembre 2012 lors du conflit syrien).

SPECIALITE MUSEES

DOSSIER : Boutique des musées

- ❖ Documents 1 et 2 : Laure Danilo, « Boutiques de musées : écueils et bonnes pratiques » - La lettre de l'OCIM 174 | 2017, novembre-décembre 2017
- ❖ Document 3 : « La librairie de musée est-elle un médium ? » Entretien dans ParisArt, 2004
- ❖ Document 4 : Boutique de souvenirs du musée d'Orsay (2019)

DOSSIER : Les cartels

- ❖ Document 1 : « Des musées français abandonnent les chiffres romains et s'attirent les foudres de la presse italienne », L'Obs (article en ligne), 17 mars 2021
- ❖ Document 2 : Principe du système de signalétique de la refonte du parcours du musée de Cluny à Paris, site web : www.oppic.fr/IMG/pdf/panneaux-2.pdf
- ❖ Document 3 : « Le Leicester Museum & Art Gallery déploie dans ses salles des cartels numériques qui diffusent les commentaires des visiteurs », Club Innovation Culture, 31 janvier 2022
- ❖ Document 4 : Programme de colloque à l'INHA, 26 septembre 2024

DOSSIER : Chefs-d'œuvre du musée

- ❖ Document 1 : Joséphine Bindé, « Ces 20 chefs-d'œuvre de la peinture à voir absolument en région », Beaux-Arts Magazine, 27 décembre 2023
- ❖ Document 2 : Irène Languin, « Avant la rénovation du bâtiment, le Musée d'art moderne et contemporain de Genève invite son public à choisir les œuvres de la collection qu'il souhaite (re)voir. », Tribune de Genève, 8 février 2024
- ❖ Document 3 : Cyril Bottollier-Lemallaz, « Nice. Ce musée est considéré "le plus décevant de France" : on l'a visité », Nice Matin, 17 novembre 2023
- ❖ Document 4 : Agathe Hakoun, « Musée du Louvre : faut-il déménager la Joconde ? », Connaissance des arts, 2 mai 2024

DOSSIER : Réseaux sociaux

- ❖ Document 1 : « L'œil du public : quelle stratégie pour les réseaux sociaux des musées ? », L'œil, 24 août 2021
- ❖ Document 2 : Compte instagram Paris Musée
- ❖ Document 3 : Klara Durand, « Léna Situations au Louvre, Squeezie à Versailles... Les musées français ouvrent grand leurs portes aux stars de Twitch et YouTube », Le Figaro, 14 janvier 2024
- ❖ Document 4 : Zoé Térouinard, « Les musées vendent-ils leur âme à Instagram ? », Slate, 6 janvier 2023.

SPECIALITE PATRIMOINE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET NATUREL

DOSSIER : Archives et patrimoine industriel

- ❖ Document 1 : Les archives de la cité de la dentelle de Calais
- ❖ Document 2 : Présentation du CNUM
- ❖ Document 3 : Extrait de la série de portraits « autour d'un verre » - site internet de l'office de tourisme de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent.
- ❖ Document 4 : Affiche et présentation de l'exposition temporaire « A l'épreuve du fond, la mine vue par Paris Match », centre historique minier du 1er juin au 29 septembre 2019.

DOSSIER : Musées, sciences et immersion

- ❖ Document 1 : Extrait du dossier de presse « Mondes disparus »
- ❖ Document 2 : Extrait du podcast série « Musées en mouvement » épisode 1/12 : le boom de l'immersif dans les musées en France du mardi 9 mai 2023
- ❖ Document 3 : Destination cosmos : plongez dans l'univers aux bassins des lumières !
- ❖ Document 4 : Exemples de lieux proposant des visites immersives

DOSSIER : « Conservation, restauration »

- ❖ Document 1 : Présentation de la journée d'études « Poils, plumes et écailles... les enjeux de la conservation-restauration des collections d'histoire naturelle », INP, 2022
- ❖ Document 2 : Extrait du site internet du Muséum de Bordeaux
- ❖ Document 3 : Extrait du code du patrimoine, source : <https://www.legifrance.gouv.fr/>
- ❖ Document 4 : Extrait de La lettre de l'OCIM , 135 | 2011, mai - juin 2011

DOSSIER : Sciences participatives : citoyens et/ou experts

- ❖ Document 1 : Programmes de sciences participatives du Muséum national d'histoire naturelle, Extraits <https://www.mnhn.fr>
- ❖ Document 2 : Participation Défi nature urbaine (CNC), Paris Île de France 2024, Manifestation internationale, City Nature Challenge (CNC) du Museum of Natural History, Los Angeles, Etats-Unis, Capture d'écran - <https://definatureurbaineidf.fr/>
- ❖ Document 3 : Extrait de l'article Science participative et science citoyenne, par Stéphanie RUPHY, philosophe, professeure de philosophie des sciences à l'université Lyon 3. Propos recueillis par Yannis Hausberg. - Cause commune n° 11 • mai/juin 2019, Extrait -https://www.causecommune-larevue.fr/science_participative_et_science_citoyenne
- ❖ Document 4 : Processus de validation des données d'observation - INPN Espèces, Extrait <https://inpn.mnhn.fr/programme/donnees-observations-especes/references/validation>

Épreuve orale d'entretien avec le jury des concours externes

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La deuxième épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'une fiche individuelle de renseignements permettant d'apprécier les motivations et les aptitudes du candidat au service public, par rapport aux fonctions de conservateur du patrimoine, ainsi que ses capacités scientifiques notamment dans la (ou les) spécialité(s) dans laquelle (lesquelles) le candidat est admissible. Cette fiche individuelle de renseignements permet notamment aux titulaires d'un doctorat de présenter leurs travaux universitaires dans une rubrique prévue à cet effet. Les éléments ainsi fournis donnent lieu à un échange durant une partie de l'entretien qui, pour les titulaires d'un doctorat, est consacré à la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche, conformément à l'article 412-1 du code de la recherche. Le jury apprécie également les aptitudes du candidat à exercer les responsabilités telles que décrites (dans les décrets portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine et du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine). Pour présenter cette épreuve, les titulaires d'un doctorat fournissent une copie de ce diplôme. Seul l'entretien donne lieu à notation. (durée 30 minutes, coefficient 3) »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Les candidats déclarés admissibles par le jury établissent une fiche individuelle de renseignements. Cette fiche doit être retournée obligatoirement au service des concours de l'Institut national du patrimoine selon les modalités et à la date prévue par les arrêtés d'ouverture des concours.

Les docteurs doivent transmettre cette fiche accompagnée obligatoirement d'une copie de leur diplôme de doctorat.

Le jury prend connaissance de cette fiche avant l'audition du candidat. Le candidat ne bénéficie pas d'un temps de préparation spécifique.

L'épreuve commence par un exposé du candidat de son parcours, sa formation et le cas échéant son expérience professionnelle (durée 5 minutes maximum).

Cette présentation concise permet au jury d'introduire une discussion plus large avec le candidat (durée 25 minutes minimum).

L'épreuve est notée par cinq membres du jury, dont le président et un élu local.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'adresse aux candidats admissibles qui ont passé avec succès les épreuves écrites d'admissibilité.

Par conséquent, cette épreuve n'a ni pour objectif ni pour modalité d'interroger les candidats sur des questions scientifiques, quelles que soient les spécialités des candidats. Il s'agit d'une épreuve de recrutement à part entière, comme dans tous les concours administratifs de ce niveau.

L'épreuve doit donc permettre au jury d'interroger le candidat sur ses motivations, ses capacités scientifiques et ses aptitudes pour exercer les missions prévues par les statuts particuliers du corps des conservateurs du patrimoine et/ou du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, notamment dans la (ou les) spécialité(s) choisie(s), et d'évaluer sa capacité d'adaptation et sa réactivité ainsi que ses qualités d'analyse et de propositions au regard, par exemple, d'un problème d'ordre général, d'un sujet d'actualité et/ou d'une mise en situation.

L'épreuve doit être abordée par le candidat comme un exercice ayant pour objectif de démontrer sa connaissance de son futur environnement professionnel, son aptitude au service public, à la gestion

d'un service et au management et sa capacité à exercer les responsabilités prévues par les statuts particuliers.

L'entretien vise à estimer la personnalité, la motivation et le parcours des candidats ainsi que leur compréhension des enjeux et des valeurs du service public.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les spécialités, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- exposer et communiquer ses idées de manière claire et précise ;
- défendre son point de vue de manière argumentée et structurée ;
- faire appel à des connaissances et/ou des expériences personnelles ;
- être en prise avec les enjeux et l'actualité du métier et de la (ou des) spécialité(s) choisie(s) ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- être une force de proposition, d'analyse et de synthèse pour un décideur ;
- savoir adapter le problème posé à la réalité du terrain ;
- faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit ;
- faire preuve de jugement et de réserve ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Épreuve orale d'entretien avec le jury des concours internes (épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« La première épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité ainsi que les qualités du candidat et à évaluer les acquis de son expérience professionnelle (durée : trente minutes ; coefficient 3).

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur le contenu des fonctions de conservateur du patrimoine.

Le jury évalue le niveau et la nature de l'expérience acquise par le candidat lors de son parcours professionnel, ses compétences professionnelles et techniques, ses motivations. Cette épreuve vise aussi à apprécier la qualité et la rigueur de sa démarche professionnelle, sa capacité à appréhender les enjeux liés aux fonctions d'encadrement et de gestion d'un service et ses aptitudes au management.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

En vue de l'épreuve orale de sélection, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques [fixées réglementairement]. Ce dossier sera transmis aux membres du jury. »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Les candidats déclarés admissibles par le jury établissent un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier doit être retourné obligatoirement au service des concours de l'Institut national du patrimoine selon les modalités et à la date prévue par les arrêtés d'ouverture des concours.

Le jury prend connaissance du dossier RAEP avant l'audition du candidat. Le candidat ne bénéficie pas d'un temps de préparation spécifique.

L'épreuve commence par un exposé du candidat de son parcours et de son expérience professionnelle (durée 10 minutes maximum).

Cette présentation concise permet au jury d'introduire une discussion plus large avec le candidat (durée 20 minutes minimum).

L'épreuve est notée par cinq membres du jury, dont le président et un élu local.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'adresse aux candidats admissibles qui ont passé avec succès les épreuves écrites d'admissibilité.

Par conséquent, l'épreuve n'a ni pour objectif ni pour modalité d'interroger les candidats sur des questions scientifiques, quelles que soient les spécialités des candidats. Il s'agit d'une épreuve de recrutement à part entière, comme dans tous les concours administratifs de ce niveau, adossée à un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Cette épreuve doit permettre au jury d'appréhender la personnalité et les motivations du candidat et de l'interroger sur les compétences acquises pour exercer les fonctions prévues par les statuts particuliers du corps des conservateurs du patrimoine et/ou du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine. Elle doit aussi conduire à apprécier ses connaissances et compétences professionnelles

pour la (ou les) spécialité(s) choisie(s), sa capacité d'adaptation et sa réactivité ainsi que ses qualités d'analyse et de propositions au regard d'un problème d'ordre général, d'un sujet d'actualité et/ou d'une mise en situation.

L'épreuve doit être abordée par le candidat comme un exercice ayant pour objectif de démontrer sa connaissance de son futur environnement professionnel, son aptitude au service public, à la gestion d'un service et au management et sa capacité à exercer les responsabilités prévues par les statuts particuliers.

L'entretien vise à estimer la personnalité, la motivation et le parcours des candidats ainsi que leur compréhension des enjeux et des valeurs du service public.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les spécialités, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- exposer et communiquer ses idées de manière claire et précise ;
- défendre son point de vue de manière argumentée et structurée ;
- faire appel à des connaissances et/ou des expériences personnelles ;
- être en prise avec les enjeux et l'actualité du métier et de la (ou des) spécialité(s) choisie(s) ;
- faire preuve d'analyse critique ;
- être une force de proposition, d'analyse et de synthèse pour un décideur ;
- se transposer dans la situation donnée et savoir adapter le problème posé à la réalité du terrain ;
- imaginer l'ensemble des ressources sur lesquelles s'appuyer dans le contexte donné ;
- proposer des solutions alternatives ;
- faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit ;
- faire preuve de jugement et de réserve, en particulier concernant les questions relatives à son employeur actuel ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Épreuve orale de langue étrangère

Concours externe

- Libellé réglementaire de l'épreuve

« L'épreuve consiste en une conversation dans une langue vivante étrangère à partir d'un texte (durée : trente minutes ; préparation : trente minutes ; coefficient 1). La langue vivante étrangère faisant l'objet de cette épreuve est choisie par le candidat lors de l'inscription parmi celles mentionnées dans l'annexe IV [allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe]. Cette langue doit être différente de celle choisie, le cas échéant, pour la troisième épreuve d'admissibilité. L'usage du dictionnaire n'est pas admis. »

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Le candidat tire un texte au sort dans la langue vivante étrangère choisie lors de son inscription, généralement un article de presse.

Après 30 minutes de préparation, le candidat passe une épreuve de 30 minutes devant deux examinateurs spécialisés. Il s'agit de faire un résumé, une analyse et un commentaire du texte proposé, avant de poursuivre par une conversation avec le jury à partir du texte.

Le jury ne demande pas au candidat de traduire un passage du texte ou de se présenter.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a vocation à vérifier la maîtrise de la langue vivante étrangère choisie, la qualité de la conversation et les capacités du candidat à communiquer ses idées.

Les questions posées permettent à tous les candidats de s'exprimer, d'argumenter et de développer leurs réponses, sans faire appel à des connaissances trop directement liées à un domaine particulier.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation pour toutes les langues, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

- comprendre, résumer, analyser et commenter un texte dans la langue choisie ;
- dégager l'intérêt du texte et mettre en perspective ses enjeux ;
- structurer de manière ordonnée son exposé selon un plan clair et cohérent ;
- exposer et communiquer correctement ses idées dans la langue choisie ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- allier clarté argumentative et justesse linguistique ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui sont associées ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Concours interne

« L'épreuve consiste en une conversation dans une langue vivante étrangère à partir d'un texte ou en une traduction d'un texte en langue ancienne suivie de questions relatives à l'histoire, à la civilisation liées à cette langue (durée : trente minutes ; préparation : trente minutes ; coefficient 1). La langue faisant l'objet de cette épreuve est choisie par le candidat lors de l'inscription parmi celles mentionnées dans l'annexe IV bis [langues vivantes étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe ; langues anciennes : grec ancien, hébreu ancien, latin]. Le choix d'une langue ancienne n'est pas autorisé, si le candidat a choisi une langue ancienne pour la troisième épreuve d'admissibilité. L'usage d'un dictionnaire est autorisé pour les langues anciennes seulement.

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

- Forme de l'épreuve

Le candidat tire un texte au sort dans la langue choisie lors de son inscription (généralement un article de presse pour les langues vivantes étrangères).

Après 30 minutes de préparation, le candidat passe une épreuve de 30 minutes devant deux examinateurs spécialisés.

Pour les langues vivantes : il s'agit de faire un résumé, une analyse et un commentaire du texte proposé, avant de poursuivre une conversation avec le jury à partir du texte. Le jury ne demande pas au candidat de traduire un passage du texte ou de se présenter.

Pour les langues anciennes : il s'agit de traduire tout ou une partie du texte proposé, avant de répondre à des questions relatives à l'histoire et à la civilisation liées à la langue ancienne.

- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a vocation à vérifier la maîtrise de la langue choisie, et, dans le cas d'une langue vivante la qualité de la conversation, dans le cas d'une langue ancienne les connaissances relatives à l'histoire et à la civilisation.

Les questions posées permettent de vérifier les capacités du candidat à communiquer ses idées, à s'exprimer, à argumenter et de développer ses réponses.

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des critères d'appréciation, le candidat sera notamment évalué sur sa capacité à :

Langues vivantes :

- comprendre, résumer, analyser et commenter un texte dans la langue choisie ;
- dégager l'intérêt du texte et mettre en perspective ses enjeux ;
- structurer de manière ordonnée son exposé selon un plan clair et cohérent ;
- exposer et communiquer correctement ses idées dans la langue choisie ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- allier clarté argumentative et justesse linguistique ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui sont associées ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- tenir et animer la conversation ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Langues anciennes :

- comprendre et proposer une traduction d'un texte (tout ou une partie) en langue ancienne ;
- exposer et communiquer correctement ses connaissances en histoire et civilisation ;
- maîtriser le vocabulaire approprié ;
- démontrer son affinité avec la langue choisie et la (les) culture(s) qui lui est/sont associé(es) ;
- maîtriser les règles de l'expression orale ;
- face aux questions, savoir faire preuve de réactivité et d'une bonne maîtrise de soi ;
- maîtriser le temps imparti.

Sélection de textes tirés au sort par les candidats

Anglais

The dawn of the omnistar

Nov 9th 2023 THE ECONOMIST

Computers have spent decades disrupting humdrum jobs. Now artificial intelligence (AI) is coming for the most glamorous ones. Hollywood has been at a standstill for half the year, until studios agreed on November 8th to offer striking stars protection from robotic rivals. Actors like Scarlett Johansson and authors like John Grisham are suing tech firms over the unauthorised use of their image and words.

Stars may worry that AI is stealing their work and giving less talented performers the skills to snatch their audience. In fact, the famous folk complaining the loudest about the new technology are the ones who stand to benefit the most. Far from diluting star power, AI will make the biggest celebrities bigger than ever, by allowing them to be in all markets, in all formats, at all times. Put your hands together for the rise of the omnistar.

This is not the first time that technology has changed the rules of the fame game. People began to talk of stars in the 18th century, after the spread of reading made it possible to be truly famous within your lifetime. Film and radio initially seemed like a threat to stars, who worried that their live performances would be devalued. In fact, those technologies ushered in the era of the superstar, a term that caught on in the 1920s. A similar panic greeted the invention of television (and led to the last big Hollywood strike, in 1960). But again, the new tech made the famous even more so, bringing them into every living room. By the 1960s people were talking of megastars.

As AI-generated content floods into the entertainment business, the hardworking folk of Malibu are worrying once more that their fame will be diluted—and again, the outcome is likely to be the opposite. One of the paradoxes of the internet age is that, even as uploads to YouTube, TikTok and the like have created a vast “long tail” of user-made content, the biggest hits by the biggest artists have become even bigger. The number of musicians earning over \$1,000 a year in royalties on Spotify has more than doubled in the past six years, but the number earning over \$10m a year has quintupled. Even as niche content thrives, Taylor Swift is marching through the most lucrative concert tour in history. It is the mid-ranking artists who have suffered.

Similar patterns hold across entertainment. The number of feature films released each year has doubled in the past two decades, but the biggest blockbusters have simultaneously doubled their share of the total box office. A tide of self-published books has not eroded the sales of star writers. In a sea of choice, audiences rely more on recommendations, both algorithmic and human, which funnel them towards the most popular content. AI promises even more choice, and thus even higher search costs for audiences, who will continue to gravitate to the stars at the top.

AI will give these megastars the ability to be truly omnipresent for their fans. AI-powered dubbing is already allowing actors and podcasters to speak to foreign audiences instantly and in their own voice. It will soon be standard for video to be edited so that their lips match the new language, too. In-demand actors may get more work because AI removes the perennial Hollywood problem of crowded schedules, allowing stars to perform alongside each other while not being together at all. Digital Botox will increase actors' shelf-life and even enable them to perform posthumously. Disney has acquired the rights to the voice of James Earl Jones, 92, so that Darth Vader can scare children for generations to come.

Stars will also be able to perform for fans in formats that are only beginning to emerge. The ABBA avatars that sell out a London arena seven times a week, and the celebrity-voiced chatbots recently launched by Meta, are just a taste of the ways in which the biggest stars will be able to satisfy—and monetise—their fans.

These opportunities come with strings attached. Artists are right to worry about copyright, which must be protected if AI is not to become a legalised form of piracy. Past technologies were no different: the printing press led to the first copyright laws in the 18th century; royalty payments were rejigged in the 1960s to compensate big-screen actors whose work was shown on TV; the musical free-for-all unleashed by companies like Napster at the turn of the century eventually gave way to deals between streamers and record companies. Content creators have legitimate questions about permission and payment. Until those are answered, AI will be a legal Wild West.

The bigger question is how the age of the omnistar will suit audiences. The risk is boredom. AI is brilliant at remixing and regurgitating old material, but less good at generating the pulse-racing, spine-tingling stuff that is, for now, a human speciality. AI output may nonetheless appeal to film studios, record labels and other creative middlemen, who prefer to minimise risk by sticking to tried-and-tested ideas. Hollywood already favours franchises over new work: witness the rash of sequels and reboots at the box office. AI will let studios apply the same principle to actors. A deg-aged Luke Skywalker stars in Disney's latest “Star Wars” spin-off. At present, audiences are wowed by such trickery. They may grow tired of it long before “Fast and Furious 94”.

Yet the entertainment market is strongly self-correcting. Audiences have the power to turn a hot property into a has-been in an instant, as stars are all too aware. And even as AI-powered entertainment grows, consumers still seem to relish human drama. Sport, perhaps the most ai-proof, flesh-and-bones spectacle there is, has seen its value to media companies soar in recent years (meanwhile, no one watches computer-powered chess, though its best players could beat any human). Moreover, AI will make entertainment's long tail even longer, with deeper niches and more personalised content. In the AI age, audiences will face heavy bombardment from a handful of omnistars, from Taylor Swift to Darth Vader. But it will be easier than ever for them to change the channel.

Past assassination attempts led to US gun reform. But not this time

By Dani Anguiano, *The Guardian*, July 20, 2024

In the aftermath of the assassination of John F Kennedy in 1963, the calls for stricter gun regulation came quickly. Senator Thomas Dodd proposed new legislation five days after the president's death. Almost two decades later, the 1981 shooting of Ronald Reagan prompted swift demands for action, including restrictions on handguns. And though in both instances it would take years for lawmakers to move forward, both tragedies led to meaningful reform: bans on mail-order gun sales, restrictions on who can purchase weapons and federal background checks for all gun purchases.

Political violence has long shaped the US gun control movement, but it appears little will change from this week. After the attempt on Donald Trump's life over the weekend, outcry over the easy access to guns in US has been relatively muted. There are no Republicans calling for tougher laws. There's no national conversation about the toll of gun violence on American life.

The biggest movements for gun control in US history can be traced to specific assassinations, said Andrew McKeivitt, a history professor at Louisiana Tech University and the author of *Gun Country*, which looks at America's relationship with firearms. (...)

After Kennedy's death, Dodd urged action. It would take five years, and the assassinations of Martin Luther King Jr and Robert Kennedy, but in 1968 lawmakers passed the Gun Control Act, banning mail-order gun sales and restricting who can purchase weapons. In 1981, Ronald Reagan was seriously injured in an assassination attempt alongside his press secretary, James Brady, who was shot in the head, as well as a Secret Service agent and police officer. In the following years, Brady and his wife, Sarah, became advocates for gun violence prevention and joined a non-profit that was eventually renamed in honor of the couple. They pulled in the likes of Ronald Reagan and Bill Clinton to champion gun safety legislation, said Christian Heyne, the chief officer of policy and programs at Brady. (...)

In more recent years, as the US became plagued by increasingly horrifying mass shootings, the gun violence prevention movement has grown significantly, but progress at the federal level has been stymied. After the 2012 shooting at Sandy Hook elementary school, efforts by Democrats to pass new gun legislation, including a renewal of the assault weapons ban, were blocked by Republicans.

The school shooting in Parkland, Florida, sparked a major youth movement and massive demonstrations across the US and renewed hope that Congress would take meaningful action. It did not, and instead, the National Rifle Association (NRA) said schools should improve safety and that teachers should be armed.

The cultural and legal landscape has changed dramatically in the decades since the attacks on Kennedy and Reagan, McKeivitt said, pointing to the 2004 expiration of a federal ban on assault weapons, which opened the floodgates for a market for the firearms and occurred as TV news showed American soldiers in Iraq and Afghanistan carrying similar weapons. US gun culture underwent rapid militarization, he said, and the industry aggressively marketed the expensive AR-15 and swiftly expanded. The "gasoline on the fire" was the election of Barack Obama, who the right portrayed as "coming for your guns", McKeivitt added.

At the heart of the movement is the NRA, the powerful lobbying group that spent \$31m to elect Trump in 2016. The NRA developed into what was for years a virtually unstoppable political force that could make or break the careers of Republican politicians. The group made guns a core of US culture wars and successfully pushed the narrative that "it takes a good guy with a gun" to "stop a bad guy with a gun". (...)

McKeivitt said Republicans were likely to remain resistant of any talk of gun safety laws, no matter the victim. And that Democrats were unlikely to want to push such a proposal in an election year. Heyne, whose mother died in a shooting, said he hoped the shooting in Pennsylvania would inspire some action. "President Trump now is a survivor of gun violence and I hope part of the process of what comes next is a real sincere thought about what it is that can prevent other people from experiencing what he's experienced."

Still, he is frustrated by the lack of a national conversation around gun violence. "There is a dangerous normalization of gun violence in this country. We're not having robust calls to action so we can prevent the next national tragedy like this." he said.

Will Taylor Swift's endorsement of Kamala Harris matter?

The Economist, September 12th 2024

Celebrity endorsements are unlikely to change voters' minds. But they may boost turnout

IT HAD ALL the ingredients of an internet hit: star power, good timing—and cats. Minutes after the presidential debate between Kamala Harris and Donald Trump ended, Taylor Swift told her 283m Instagram followers that she would be voting for Ms Harris “because she fights for the rights and causes I believe need a warrior to champion them”. Ms Swift signed the post, in which she is pictured holding her cat, as a “Childless Cat Lady”, a dig at J.D. Vance, Mr Trump's running-mate, who said that such people run America. Ms Swift's post racked up millions of likes and almost eclipsed news of the debate itself. But will it have any effect on the election?

Ms Swift long kept her politics quiet, but received a stratospheric response in 2020 when she endorsed Joe Biden, who went on to win the election. In July Elon Musk endorsed Mr Trump: he frequently accumulates millions of views on X, the platform he owns, when he shares gushing posts about the former president. But such endorsements are not without risk: opponents sometimes spy an opportunity. In 2008 John McCain's campaign tried to paint Barack Obama as out of touch by tying him to celebrities, including Paris Hilton and Britney Spears, in political adverts.

Whether that had any effect is questionable. But another endorsement that year undoubtedly did. Measuring the impact of such things is devilishly hard, but a study by researchers at the University of Maryland estimated that Oprah Winfrey's endorsement of Mr Obama won him 1m extra votes, partly because of Ms Winfrey's dominance of the airwaves. Social media has complicated matters. It has given more stars a megaphone and, at the same time, given internet users more power over which voices they listen to. The types of audiences that Ms Winfrey once commanded on television have splintered.

Likes are hardly a reliable metric to gauge whether a celebrity can change voters' minds. For one thing, most of Ms Swift's fan base shares her political views: it is mostly young, female and Democratic, according to survey data collected by Morning Consult, a pollster. Trump voters surveyed by YouGov, another pollster, for *The Economist* last month already had a far less favourable opinion of Ms Swift than did Harris voters. Among those interacting with her post will be foreign or underage fans who have no vote in America's election.

A sizeable number of voters balk when celebrities get political. In 2022, 45% of Americans told YouGov/*The Economist* that they opposed celebrities who make political statements (42% supported them). In the 2018 midterm elections Ms Swift endorsed Phil Bredesen, a Democrat, for Tennessee's Senate; he lost to Marsha Blackburn, a Republican. Beyoncé, a pop star with 119m Instagram followers at the time, endorsed Beto O'Rourke, a Democrat, for Texas's Senate. He too ended up losing, to Ted Cruz, a Republican.

The impact of celebrity endorsements is perhaps clearest on voter registration. When Ms Swift posted her endorsement of Ms Harris on Instagram, she shared a link to vote.gov, directing more than 300,000 visitors to the federal voter-registration site within hours. A recent study from the Harvard Kennedy School lists several more examples. In 2020 Trevor Noah, a comedian, used his show to recruit 35,000 volunteer poll workers to help plug a shortage during the covid-19 pandemic. In the same year vote.org, a non-partisan voting platform, reported a 1,500% increase in website traffic after Kylie Jenner, a model and reality-TV star, shared a link to the website with her then 196m followers.

Glittering endorsements can benefit presidential candidates and political organisations financially, too. A viral social-media post is cheaper than a flashy advertising campaign. It is also an opportunity to encourage donations by speaking the language of fans: merch. After Ms Swift's endorsement, the campaign quickly began selling \$20 Harris-Walz friendship bracelets on its website, a nod to a trademark accessory worn at the star's concerts. They sold out within hours.

A long and difficult cure for Britain's NHS

Starmer's Labour government will be judged on whether it can fix healthcare

For many who have used the NHS in England recently, Lord Ara Darzi's dire findings on the state of the health service will be no surprise. They know the system is in "serious trouble", emergency rooms are in an "awful state", waiting times have ballooned and people struggle even to see their GP. But the government-ordered report by the surgeon and former health minister provides a penetrating diagnosis of what ails the NHS, and an outline of a cure. Prime Minister Sir Keir Starmer says the service must "reform or die", and prudently insists there will be no extra funding without reform. He cannot escape the fact, however, that curing the NHS will need money too. Without naming the Conservative party once in 163 pages, Darzi leaves little doubt where he pins the blame. A "calamity" of a reorganisation in 2012 destabilised the NHS. The "most austere decade in NHS history" meant current funding grew, in 2010-2018, at far below historical levels — with the capital budget frequently raided to plug the gap. Darzi estimates England invested £37bn less in health since 2010 than if it had matched levels in rich-country peers. Its weakened state meant the NHS had to cancel far more routine care than other countries did during the Covid-19 pandemic. These problems were compounded by a broader deterioration in public health, and the parallel crisis in social care that means one in seven hospital beds is occupied by someone who shouldn't be there. Crumbling and inadequate capacity help to explain why, despite having more people than in 2019, NHS productivity has fallen, with 12 per cent less surgical activity per surgeon. The "three shifts" that encapsulate the government's response — still to be developed into a 10-year plan — all make sense. A shift of healthcare from hospitals to community, promised by successive governments but never delivered, must finally happen, along with an associated shift "from sickness to prevention". The vision of community hubs managing people's health and carrying out preventive and diagnostic screening, to reduce the numbers who ever reach hospital, is compelling. Shifting "from analogue to digital", in a woefully under-digitised service, is crucial, too, to exploit new technologies that can accelerate the shift to prevention. All this will, though, require reforms stretching far beyond the core NHS. They must also involve rebuilding public health services traditionally provided by local authorities and, above all, a revamp of social care — on which Labour, for now, is saying very little. More investment will also be needed. Starmer is right to make additional funding conditional on reform given the parlous public finances — highlighted by the spending watchdog on Thursday — and the need to incentivise a vast system prone to inertia. But reform and investment must happen in parallel. Curbing future NHS running costs requires spending today on infrastructure and equipment. And transiting from in-hospital to more out-of-hospital care will require years of "double running" while the preventive system is built up sufficiently to relieve demand on hospitals. The government has ruled out any change in Britain's taxpayer-funded health model — though, longer term, the UK would be wise to look at what it might borrow from continental European systems using social insurance models. Since it has also rejected any rise in core taxes, Starmer's government must find other means of raising health investment — probably through borrowing, within the constraints of its fiscal rules. Other sectors, too, are crying out for funds. Yet given how central health is to all public services, and to boosting growth, fixing the NHS is surely this government's paramount domestic policy challenge.

Tourismus: Wenn die lokale Bevölkerung leidet

In mehreren europäischen Orten, die bei Touristen besonders beliebt sind, protestieren die Einwohner. In Venedig haben einige in den letzten Jahren sogar Wohnungen besetzt. Sie sehen ihre Stadt als vom Tourismus geplagt und haben selbst keine Bleibe. Im historischen Zentrum leben noch knapp 49.000 Menschen dauerhaft. Besucher hat Venedig laut verschiedenen Schätzungen jedes Jahr mehr als 20 Millionen. Der Alltag der einen ist für die anderen Kulisse für ihre Ferienerlebnisse.

Europa ist der Kontinent mit den meisten internationalen Touristen, und Venedig ist nicht die einzige Stadt in Europa, die unter den Besuchermassen leidet.

Aktuell häufen sich Berichte über Proteste in Barcelona und anderen spanischen Städten. Auch in Lissabon, Prag oder Amsterdam führt der Massentourismus zunehmend zu Spannungen zwischen Reisenden und der lokalen Bevölkerung. Die Gründe ähneln sich überall: steigende Mieten, astronomische Kaufpreise für Immobilien und die Frage, wer eigentlich wie viele Ressourcen verbrauchen darf.

Dabei ist der Tourismus für viele dieser Städte und Regionen die Einnahmequelle Nummer eins. In der Europäischen Union macht der Tourismus rund zehn Prozent der Wirtschaftsleistung aus. Etwa 12,3 Millionen Menschen sind nach EU-Schätzungen in dem Sektor beschäftigt. [...] Wo also fließt das Geld hin, das all die Reisenden in den Ländern des Mittelmeerraums ausgeben? Viel Geld erwirtschaften die Luftfahrtindustrie, große Hotelketten, internationale Firmen und die Kreuzfahrtindustrie, sagt Paul Peeters. Er forscht an der Breda Universität in den Niederlanden zu nachhaltigem Tourismus und Transport. [...] "Allen Akteuren ist bewusst, dass sie Touristen wollen. Die Frage ist, wie und welchen Tourismus", sagt Tourismusforscher Zenker aus Kopenhagen.

Erste politische Ansätze gibt es. In Amsterdam etwa dürfen keine neuen Hotels mehr gebaut werden. Außerdem hat die Stadt mit gezieltem De-Marketing versucht, den Party- und Drogentourismus unter Kontrolle zu bekommen. Als De-Marketing werden Werbestrategien bezeichnet, die das Ziel haben, dass ein Produkt - hier die Stadt Amsterdam - bei bestimmten Zielgruppen weniger nachgefragt wird. [...] Ähnlich wie Amsterdam will auch Mallorca weg vom Party-Image. Es sollen insgesamt weniger Touristen kommen, dafür aber solche, die mehr Geld ausgeben. Hochwertiger Tourismus heißt das im Branchenjargon. Aber ist das die Lösung?

Nein, sagt Macià Blázquez-Salom. Der Spanier ist Einwohner von Palma de Mallorca, Geographie-Professor und Aktivist. Die Fokussierung auf Luxus-Tourismus würde die Ungleichheit nur noch verschärfen. [...] Die ökonomisch besser gestellten Touristen hätten dagegen höhere Ansprüche, verbrauchten mehr Wasser, neigten dazu, mehr Kurztrips zu machen und hätten im Zweifel das Kapital, um Immobilien zu erwerben. "Das kurbelt die Gentrifizierungsmaschinerie an und mit ihr die Spekulation mit Immobilien", sagt Macià Blázquez-Salom. "Diese Touristen greifen insofern direkt in die Lebenswelt aller Bewohner ein." [...]

Ein Großteil der Tourismusindustrie denkt - noch - in blanken Wachstumszahlen. Alljährlich steigende Besucherrekorde werden mit Freude aufgenommen. Für viele Einwohner in Städten wie Barcelona, Venedig oder Palma ist weiteres Wachstum dagegen keine Option. Was also tun? Ein Ansatz könnte sein, die Anzahl der Touristen auf einem Niveau zu halten, das die Städte und Gemeinden noch vertragen könnten, sagt Paul Peeters.

Nach: Lisa Stüve, www.dw.com, 10.07.2024

Deutschland kontrolliert alle seine Grenzen

Von diesem Montag an wird die deutsche Bundespolizei nicht nur an den östlichen und südlichen Landgrenzen, sondern auch an den deutschen Grenzen im Norden und Westen Einreisende für mindestens sechs Monate kontrollieren. (...)

Da Deutschland mitten in der "Schengenzone" liegt, könnten die zusätzlichen Kontrollen zu Behinderungen im Personen- und Güterverkehr führen. Der polnische Ministerpräsident Donald Tusk kritisierte, Deutschland werde mit seinen umfassenden Kontrollen das ganze Schengensystem gefährden. Eigentlich sind in der Schengen-Zone Reisen ohne Personenkontrollen und Warteschlangen möglich, nur an den Außengrenzen und auf Flughäfen muss der Pass vorgezeigt werden. (...) Kontrollen an den Binnengrenzen sind nur unter bestimmten Voraussetzungen vorgesehen. Allerdings entscheiden die Mitgliedsstaaten allein, ob sie erfüllt sind, und müssen die Grenzkontrollen dann lediglich bei der EU-Kommission in Brüssel anmelden. Die EU-Zentrale kann die Grenzkontrollen rügen, hat dies bisher aber noch nie getan. Sie weist nur darauf hin, dass die Grenzkontrollen eine Ausnahme und das "letzte Mittel" bleiben sollen (...).

Deutschland ist mit seinen ausgeweiteten Grenzkontrollen nicht allein. Acht weitere Schengen-Mitglieder haben zurzeit an den Binnengrenzen Posten aufgestellt. (...) Frankreich ist Spitzenreiter. (...) Die Kontrollen zwischen dem Bundesland Bayern und Österreich zum Beispiel beschränken sich nach Angaben des bayrischen Innenministers Joachim Herrmann auf Sichtkontrollen und Stichproben an den Autobahnen. Demnach muss nicht jede Person tatsächlich ihre Papiere prüfen lassen. Nur verdächtig wirkende Fahrzeuge werden herausgewinkt. Kontrollen an Bundesstraßen seien auch möglich, so Herrmann, aber nicht flächendeckend und rund um die Uhr. (...)

Bundesinnenministerin Nancy Faeser will mit den neuerlichen Kontrollen Personen aufspüren lassen, die versuchen "unerlaubt" einzureisen. Diesen Menschen kann die Einreise aber nur dann verweigert werden, wenn sie kein Asylbegehren vorbringen. Sie würden dann technisch gesehen zum Beispiel an der Grenze zu Österreich gar nicht nach Deutschland einreisen, sondern immer noch in Österreich sein. Deshalb sei eine formale Zurückweisung in diesen Fällen nach EU-Regeln gar nicht notwendig, argumentiert der bayrische Innenminister Joachim Herrmann.

Trägt eine Person jedoch an der Grenze ein Asylbegehren vor, müssen die deutschen Behörden prüfen, ob sie zuständig sind oder ob der Einreisende schon in einem anderen EU-Staat einen Asylantrag gestellt hat beziehungsweise hätte stellen können. Dann könnte dieser Mensch in das Land des ersten Asylantrages oder der ersten Einreise in den Schengenraum zurückgewiesen werden - sofern dieses Land zustimmt. Diese Verfahren nach den sogenannten Dublin-Regeln konnten bislang Monate dauern. Jetzt, so verlangt es Bundesinnenministerin Nancy Faeser, sollen die Abfragen bei Asylbanken der EU und die Verhandlungen mit den zuständigen EU-Staaten beschleunigt werden. Dazu sollen die Asylsuchenden nahe der deutschen Grenze untergebracht und bei Fluchtgefahr sogar inhaftiert werden. Diese grenznahen Lager müssen die Bundesländer aber erst noch einrichten. (...)

Der derzeitige Ratspräsident der EU, Ungarn, hat sich zu Wort gemeldet und die deutschen Grenzkontrollen mit einer gewissen Häme kommentiert. Jahrelang sei Ungarn wegen seiner harten Haltung gegen illegale Migration kritisiert und angeklagt worden. "Jetzt scheint es so, dass diejenigen, die unseren Ansatz immer verworfen haben, jetzt eben diesen selbst verfolgen", heißt es in einer Pressemitteilung der rechtspopulistischen Regierung in Budapest. Und weiter: "Es ist schon komisch, wie ein paar Jahre und eine Migrationskrise die Meinung ändern können."

Nach : Bernd Riegert, www.dw.com, 16.09.2024

Die Geister, die uns rufen

[...] Als sich unsere Autorinnen das erste Mal begegnen, haben sie beide bereits einen Roman veröffentlicht, in dem Geister oder Gespenster eine nicht unwesentliche Rolle spielen. In beiden Texten geht es [...] um die Notwendigkeit zu erinnern und um koloniale Gewalt. Aus der ersten Begegnung entsteht ein Dokument, in dem die Autorinnen assoziativ aufeinander antworten [...]

„2012, mit Anfang zwanzig, besuche ich die ehemals deutsche Kolonie Togo. Mit jedem Tag fühle ich mich weißer werden. Ich laufe durch die Straßen, Ruinen alter Kolonialgebäude, eine von Deutschen angelegte Allee. Jemand erzählt, dass sich das deutsche Wort "Schwein" bis heute im Wortschatz vieler Togoles*innen hält. Es ist das Schimpfwort, das deutsche Beamte bis 1914 für die einheimischen Zwangsarbeiter*innen benutzten, während diese die Alleen pflanzten, die Gebäude bauten und die Schienen verlegten, über die ich heute spaziere. Schauer jagen mir den Rücken herunter. [...]

In letzter Zeit sehe ich sie deutlicher. Die Geister, die durch Deutschland ziehen, und diejenigen, die die Deutschen andernorts hinterlassen haben. Sie graben sich ein in Erinnerungen [...]

Das "haunting" der Deutschen ist ein Nachlass des Grauens: Holocaust und Völkermord, letzteres oft im deutschen Gedächtnis unsichtbar. Höchstens etwas, das am Rande des Bewusstseins zu kratzen scheint. [...]

Kürzlich bei einer Lesung erzählt mir eine Lehramtsstudentin für Geschichte, dass deutsche Kolonialgeschichte zwar neuerdings im Rahmenlehrplan stehe, aber kein Thema für die Abiturprüfungen sei, [...] dass es zwar an offizieller Stelle auftauche, de facto aber nicht relevant sei. In den allermeisten Fällen, sagt die Studentin, falle das Thema einfach hinten über. [...]

Gegen Ende des Films *The Zone of Interest* von Jonathan Glazer erlebe ich den kühnen Schnitt von der Erzählung über die Familie Höß in die Gegenwart, wo Angestellte das Krematorium der Gedenkstätte Auschwitz-Birkenau reinigen, als Schock. Das Gespenstische ist der Schnitt selbst [...], das selbstverständliche Nebeneinander der Zeiten, der Narrative. Ich erinnere mich an die alljährlichen Besuche in Dachau in der Mittel- und Oberstufe. Und an den Besuch in Auschwitz bei einem Schüler*innenaustausch in Polen – damals noch ungewöhnlich [...].

Wie man in deutschen Klassen das Gedenken einübt. Die Floskeln wie die Jahreszahlen. Eine Art, sich das eigentlich Unvorstellbare vom Leib zu halten. Ich erinnere mich noch sehr gut an eine Reise nach Theresienstadt. [...] Ich erinnere mich auch an die Baracken. Betten. Die Häuser waren noch immer gezeichnet. Ich erinnere mich, wie wir ernst durch die Landschaft gelaufen sind, ein Blick in diese Kamera geworfen, dort ein Knödel gegessen, eine Gruppe tschechischer Schüler*innen getroffen, sie an ihrem Tisch, wir an unserem. Offiziell hieß das interkulturelle Begegnung. Oder altmodischer: Völkerverständigung. Fast schon am Ende der Reise saßen wir im Konzert, ich musste die Tränen zurückhalten, weil die Musik mich so angefasst hat, irgendwas aufgeschlossen, die letzten Tage, die ganzen komplizierten Gefühle, und anstatt zu heulen, lagen wir in den Hotelzimmern auf dem kratzigen Teppichboden und haben uns kaputt gelacht, und ich weiß noch, wie ich mich dafür schlecht fühlte, aber das machte es nicht besser, ich musste nur noch mehr lachen. [...]"

Nach: Lene Albrecht, www.zeit.de, 3.07.2024

Lebensmittel aus dem Labor: Fleisch? Reis? Fleischreis!

Ein Forschungsteam aus Südkorea präsentiert eine klimafreundliche Lösung für Nahrungsprobleme. Der neue Reis ist rosa, riecht buttrig und enthält Protein wie Rindfleisch. Vegetarisch sind die Körner allerdings nicht.

Hong Jin Kee und sein Team von der Yonsei Universität in Seoul wollen die Ernährung revolutionieren. In einem kleinen Labor in Seoul injiziert das Team südkoreanischer Wissenschaftler gezüchtete Rinderzellen in einzelne Reiskörner. Die Fleischzellen wachsen weiter, es entsteht eine Art Fleischreis. Ist das die neue tier-, umwelt- und klimafreundliche Proteinquelle für Menschen?

Mithilfe von Laborfleisch „können wir tierisches Eiweiß gewinnen, ohne Tiere zu schlachten“, sagt Hong. Der rosafarbene Fleischreis könne etwa bei Hungersnöten helfen. Auch als Astronautennahrung sei er denkbar.

Die Fleischindustrie steht regelmäßig in der Kritik, zum einen aus ethischer Sicht wegen des Leidens der Tiere, zum anderen wegen der schlechten Klimabilanz der intensiven Tierhaltung. Unternehmen und Forscher weltweit arbeiten deshalb seit Jahren an der Entwicklung von Ersatzprodukten.

Die Südkoreaner entschieden sich für Reis als Basis für ihren Fleischersatz – vor allem, weil das Getreide bereits die wichtigste Proteinquelle für Menschen in Asien ist. Außerdem habe Reis eine „leicht poröse Struktur“, sagt Hong. Wenn Fleischzellen – im vorliegenden Fall Rinderzellen – in den Reis injiziert werden, biete das Korn „eine ideale Struktur für ein gleichmäßiges Wachstum der Zellen von innen nach außen“.

Der so entstehende Fleischreis unterscheidet sich von normalem Reis optisch nur durch seine Rosafärbung. Außerdem riecht er leicht buttrig. Bei den Nährwerten weist er den Forschern zufolge einen acht Prozent höheren Protein- und einen sieben Prozent höheren Fettgehalt auf.

Das Herstellungsverfahren ist bislang allerdings sehr aufwendig. Die Reiskörner werden mit Fischgelatine beschichtet, um die Haftung zu verbessern, und dann einzeln mit Rinderzellen injiziert. In einer Petrischale wachsen anschließend elf Tage lang die Fleischzellen im Reis heran.

Hong und sein Team wollen den Herstellungsprozess weiter vereinfachen. Er hoffe, dass der Fleischreis schon bald eine Zulassung als Notnahrungsmittel in Hungergebieten erhält, sagt der Forscher. „Für diejenigen, die nur eine Mahlzeit am Tag zu sich nehmen können, ist eine leichte Erhöhung des Proteingehalts, selbst um nur ein paar Prozent, unglaublich wichtig.“

Die Klimabilanz des Fleischreises fällt deutlich besser aus, weil keine Tiere mehr aufgezogen und gehalten werden müssen. Hong schätzt den Treibhausgasausstoß auf 6,27 Kilogramm CO₂ pro 100 Gramm Eiweiß. Der Ausstoß von Treibhausgasen bei der Produktion von Rindfleisch sei achtmal so hoch.

Im Labor hergestelltes Fleisch „wird seit Langem als Klimälösung im Vergleich zur traditionellen Viehzucht dargestellt“, sagt Neil Stephens, Dozent für Technologie und Gesellschaft an der Universität Birmingham. Bisher falle es aber noch schwer, „in großem Maßstab und billig zu produzieren, mit geringem Energiebedarf und umweltfreundlichen Zutaten“.

Der Fleischreis habe hier als Hybridprodukt möglicherweise Vorteile.

Nach: www.spiegel.de, 18.6.2024

14 jóvenes participan en San Millán en proyecto seleccionado por UNESCO dentro de 'Voluntarios del Patrimonio Mundial'

Chile – lavanguardia.com – 22/07/2024

Un total de 14 jóvenes participan en San Millán de la Cogolla como voluntarios en el proyecto de la Fundación San Millán, 'Un paisaje benedictino'. Una iniciativa que ha sido seleccionada por el Centro de Patrimonio Mundial de la Unesco para formar parte de su programa 'Voluntarios del Patrimonio Mundial 2024 – Trabajando por el futuro'. El consejero de Cultura, Turismo, Deporte y Juventud, José Luis Pérez Pastor, y la coordinadora general de la Fundación San Millán, Almudena Martínez, han visitado este lunes, en San Millán de la Cogolla a los participantes en este programa. Esta convocatoria de la Unesco ha generado un gran interés recibiendo hasta 2.900 propuestas de las que fueron seleccionados 90 proyectos relacionados con 85 sitios patrimoniales, en 41 países diferentes, entre ellos, el proyecto 'Un paisaje benedictino' de la Fundación San Millán de la Cogolla.

La campaña 'Voluntarios del Patrimonio Mundial 2024' está compuesta por 69 organizaciones que trabajan con voluntarios de entre 18 y 30 años, comprometidos con la preservación, conservación y promoción del Patrimonio Mundial. [...] Pérez Pastor ha conocido el trabajo desarrollado desde el día 15 de julio, y que se prolongará hasta el próximo domingo, por los 14 jóvenes que están realizando sus estudios de especialización en diferentes áreas relacionadas con el patrimonio cultural. [...]

En los años 2021 y 2022 el proyecto tuvo como título 'Un muro que nos une' y en él se trabajó sobre el muro histórico que rodea el conjunto monástico de Yuso. En 2023 se focalizó en el paisaje monástico, que se continúa en este de 2024 y con el que se pretende alcanzar los objetivos fundamentales del programa educativo 'Emilianensis' de la Fundación; un proyecto de investigación, protección y difusión de los bienes y valores patrimoniales que integran el paisaje cultural configurado en torno a los monasterios de San Millán de Suso y de Yuso. El conjunto monástico no sólo consiste en los propios edificios religiosos; también comprende una variedad de edificios y unidades más pequeñas, que dan testimonio del hecho de que los monasterios no sólo eran lugares para la vida religiosa, sino también centros económicos que tenían relevancia para toda la región. [...] El proyecto tratará de analizar e interpretar el valor cultural del sistema patrimonial territorial originado por los monasterios.

El proyecto nació, además, para dar respuesta a una problemática detectada a nivel local pero que es común a otros municipios de similares características en el contexto español y europeo: el deterioro y la pérdida del patrimonio cultural material e inmaterial en el medio rural debido a la despoblación. Por este motivo, al igual que en las ediciones anteriores, se organizan una serie de acciones para implicar en todo el proceso a la comunidad local y para evaluar los resultados obtenidos. Por ello, a lo largo del desarrollo del programa se realizan actividades en las que colaboran vecinos del municipio, a título individual o a través de asociaciones, con los jóvenes voluntarios profesionales del patrimonio cultural. Los vecinos actúan como informadores y formadores de los jóvenes, transmitiéndoles el conocimiento sobre su patrimonio material e inmaterial y los voluntarios documentan este conocimiento y lo incorporan a sus trabajos de investigación. Los resultados obtenidos se difunden a través de diferentes medios a nivel local, nacional e internacional.

¿Descolonización de los museos españoles y reunificación de las estatuas del Partenón en este 2024?

Grego **CASANOVA** – vozpopuli.com – 03/01/2024.

El nuevo ministro de Cultura, Ernest Urtasun, pretende abordar el pasado colonial español en instituciones como los museos nacionales.

El primer ministro griego, Kyriakos Mitsotakis, reavivó a finales de noviembre la disputa por la devolución de los mármoles de Partenón. El político griego declaró a la BBC que tener parte de los mármoles en Londres alejados de Atenas era como romper la Mona Lisa por la mitad. Las palabras de Mitsotakis provocaron que su homólogo británico, Rishi Sunak, cancelase a última hora el encuentro que ambos tenían mantener horas más tarde. A finales de 2023, la ministra helena de Cultura Lina Mendoni se comprometió a ceder obras griegas a cambio del retorno de los mármoles: "Nuestra posición es clara", dijo. "Si las esculturas se reunieran en Atenas, Grecia está preparada para organizar exposiciones rotativas de antigüedades importantes que llenarían el vacío", señaló en una entrevista con The Guardian. Mientras que George Osborne, presidente del Museo Británico, también parece más decidido a abordar el tema que cualquiera de sus predecesores. En esta corriente de restitución de piezas de origen colonial, el nuevo ministro de Cultura, Ernest Urtasun, también expresó su firme intención de "abrir más a reflexión" en torno al pasado colonial.

"Creo que es algo que nosotros, poco a poco, tenemos que empezar a hacer. ¿Cómo lo haremos? Lo estamos acabando de ver. La voluntad es ir poco a poco, pero nosotros hemos heredado esa cultura colonial que, de alguna manera, tenemos que ver y gestionar", señalaba el titular de Cultura el último día de 2023 en una entrevista en la cadena SER. A espera de una mayor concreción por parte del ministerio, el museo de América y el Nacional de Antropología son algunos de los que se podrían ver más afectados por esta política. "Hemos conseguido poner en marcha un grupo de trabajo de descolonización de colecciones en el seno del Ministerio de Cultura. Todavía no se ha formado, pero ya tenemos el encargo de desarrollar su filosofía y su plan de trabajo", señaló en noviembre de 2022, Fernando Sáez de Lara, director del Museo Nacional de Antropología. Unas declaraciones que negó hasta en tres ocasiones el anterior titular de la cartera de Cultura, Miquel Iceta. [...]

La devolución de piezas artísticas con un pasado colonialista ha emergido como un desafío complejo y delicado para los grandes museos nacionales de otras potencias globales como Francia, España o Reino Unido. La cuestión se arraiga en el legado del colonialismo, donde innumerables obras de arte fueron adquiridas, en muchos casos, de manera cuestionable.

Estos museos se encuentran ahora en una encrucijada moral, debatiéndose entre la preservación de su patrimonio histórico y la restitución de objetos culturales a sus lugares de origen. Los problemas inherentes a esta devolución incluyen la falta de claridad en los procesos legales y la resistencia a desprenderse de valiosas piezas. No todas las posibles devoluciones son tan claras como las de los mármoles griegos, y siempre surgen dilemas difíciles de resolver: ¿dónde poner el límite temporal?, ¿se deberían devolver todas las piezas a sus lugares de origen aunque esa cultura en cuestión ya no exista y cuando la propia pieza ya ha generado una historia propia en su lugar actual?

Protesta antigubernamental en Perú por privatización de venta de entradas a Machu Picchu

Perú – Apnews.com – 25/01/2024.

Desde hace más de 15 años las entradas se vendían en una plataforma digital del gobierno en Cusco, criticada porque con frecuencia los boletos se agotaban muy rápido. El aforo diario actual es de 4.500 personas.

Miles de trabajadores del sector turismo protestaron el jueves en el sureste de Perú en contra de la decisión del gobierno de vender, a través de una empresa privada, las entradas a la turística ciudadela inca de Machu Picchu, el lugar más visitado del país. La protesta se realizó en el distrito de Machupicchu, el pueblo más cercano al complejo arqueológico, en la región Cusco. Las televisoras mostraron cómo un grupo de trabajadores turísticos bloquearon temporalmente el paso del tren que trae a los turistas desde la ciudad de Cusco, ubicada a 70 kilómetros. Luego los manifestantes caminaron por el costado de la vía férrea tras la llegada de la policía.

El sábado pasado se inició la venta de 3.500 entradas diarias a la ciudadela inca a través de la plataforma digital *Joinnus*, perteneciente a la familia Romero, una de las más ricas de Perú. Otros 1.000 boletos diarios se siguen ofertando de forma presencial en las oficinas estatales en el distrito de Machupicchu. Desde hace más de 15 años las entradas se vendían en una plataforma digital del gobierno en Cusco, criticada porque con frecuencia los boletos se agotaban muy rápido. El aforo diario actual es de 4.500 personas.

La ministra de Cultura, Leslie Urteaga, dijo a la prensa que el gobierno busca llevar un control más “transparente” de los ingresos obtenidos por la visita a la joya del turismo peruano. Añadió, sin dar detalles, que antes la venta de boletos había sido manejada “a su antojo” por algunos grupos en Cusco. El ministerio de Cultura presume que en 2023 hubo 1,8 millón de dólares que no ingresaron al fisco porque la oficina regional de ese ministerio en Cusco no entregó el dinero de las ventas de más de 90.000 entradas. La información se conoció porque una empresa privada que realiza el traslado en buses de turistas desde el distrito de Machupicchu hasta la puerta de la ciudadela, indicó que en 2023 ingresaron 975.203 personas, mientras que la oficina regional de Cusco del ministerio reportó 884.964 personas.

Hoteles, restaurantes, tiendas y mercados en el distrito de Machupicchu no funcionaron durante la jornada en apoyo a la protesta. Los manifestantes consideran que la nueva venta de boletos desalentará la presencia de turistas en el distrito de Machupicchu donde los visitantes solían quedarse a veces más de un día esperando obtener un boleto de forma presencial. Cientos de pequeños empresarios temen que la nueva forma de venta perpetúe la acaparación de boletos por grandes operadoras de turismo que luego revenden las entradas. En 2022, seis agencias de turismo compraron más de 47.000 boletos en 48 horas, pese a que las entradas son de uso personal y para un día específico, según datos oficiales.

Alfredo Cornejo, líder de un gremio que agrupa a unos 1.600 pequeños empresarios turísticos, dijo a *The Associated Press* que el contrato entre el gobierno y la plataforma digital de venta de entradas *Joinnus* no ha sido publicado pese a los reiterados pedidos y que eso levanta sospechas sobre su contenido. Cornejo teme que la nueva plataforma de venta de entradas, perteneciente a uno de los grupos económicos más poderosos de Perú, use la base de datos que obtiene de los turistas para pasar esa información a los grandes operadores del turismo quienes de inmediato podrían ofrecer a los visitantes los servicios de alojamiento, alimentación, transporte y otro tipo de paquetes turísticos en detrimento de los pequeños empresarios del turismo.

“El negocio está en la base de datos que contiene los contactos de las personas que van a llegar a Perú mucho antes de que lleguen y eso permite hacer ofertas de tours que podrían liquidar a los pequeños empresarios”, dijo.

Patrimonio cultural dinamiza economía de Bolivia, afirma ministra

La Paz (Bolivia) – Prensa-latina.cu – 03/06/2024.

La ministra de Culturas, Descolonización y Despatriarcalización, Esperanza Guevara, aseguró hoy en conferencia de prensa que el patrimonio cultural boliviano genera un movimiento económico importante y demuestra la estabilidad del país en esta esfera.

“Seguimos moviendo la economía de nuestro país, la economía de nuestros departamentos, de nuestros municipios y comunidades. Y como Gobierno nacional seguiremos fortaleciendo la cultura y generando movimiento económico en cada uno de los departamentos”, afirmó.

De esta forma, Guevara se unió al criterio del presidente Luis Arce, quien en sus más recientes discursos descartó la matriz promovida por la oposición de que Bolivia sufre una crisis económica estructural a partir de la escasez de dólares y la sobredemanda de hidrocarburos.

La ministra reiteró que el patrimonio cultural, además de preservar las tradiciones e identidad del país, actúa como generador de recursos y en torno a él se desarrollan diferentes actividades productivas.

A manera de ejemplo recordó que el 25 de mayo último en la ciudad de La Paz se celebró la festividad del Señor Jesús del Gran Poder, que generó una derrama de 475 millones de bolivianos (casi 68 millones de dólares) sobre la base de diversos rubros. Mencionó entre ellos la elaboración y alquiler de trajes, orfebrería; servicio de plataformas y sonido, venta de comida y bebida, alquiler de salones de fiesta, estilistas y maquilladoras, entre otras actividades. Respecto a la entrada folklórica de la denominada Fiesta Mayor de los Andes, resaltó que participaron en ella 75 fraternidades; 91 mil 173 bailarines, 35 mil 703 músicos y más de 231 mil 200 espectadores.

Se refirió también a la festividad Chope Piesta (Fiesta Grande en idioma mojeño trinitario), realizada del 23 al 26 de mayo en Trinidad, departamento de Beni, donde coexisten el 50 por ciento de las 36 etnias del Estado Plurinacional con todas sus tradiciones. Precisó Guevara que este acontecimiento incluido en la lista del Patrimonio Cultural de Bolivia generó un ingreso de 15,5 millones de bolivianos (2,2 millones de dólares) por servicios de hotelería, venta de comidas y bebidas; sonido, confección de trajes, carretas, estilistas, artesanía y otros rubros.

La ministra consideró importante la participación con protagonismo de seis mil 800 estudiantes de 128 escuelas y la presencia de 45 mil espectadores durante esos tres días, hecho que valoró como “importante” para garantizar la continuidad de las tradiciones y la cultura de este territorio.

Anunció Guevara que este martes, en el kilómetro cero paceño, la Plaza Murillo, se realizará la presentación del Año Nuevo Andino Amazónico y del Chaco, el cual se celebrará el 21 de junio en el centro cultural de Tiahuanaco, a 21 kilómetros al sureste del lago Titicaca, departamento de La Paz, y con posterioridad se desarrollarán otras festividades.

A Venezia l'esperimento del ticket contro il turismo di massa: «Ma così la città sembra Disneyland»

Alla stazione di Santa Lucia la scena ricorda i momenti peggiori della pandemia, quando per entrare in un ristorante bisognava mostrare un QR code. Solo che la porta d'ingresso in questo caso è su una città, e non una città qualsiasi. A fine aprile l'amministrazione ha dato via a Venezia a un esperimento a lungo annunciato. I turisti di passaggio devono acquistare un ticket per poter entrare in città fra le 9 e le 16: costa 5 euro e si compra online. Gli ospiti che dormono in città e i minori di 14 anni sono esentati. In stazione gli incaricati, vestiti con una pettorina gialla, controllano che tutti siano in regola.

In pochi weekend sono stati raccolti i fondi che ci si aspettava di ottenere per tutto il periodo di sperimentazione, fino a metà luglio. Dopo le prime dieci giornate, ci si avvicina già ai 900mila euro. Ma il sindaco Luigi Brugnaro fa di tutto per sostenere che l'intento non è quello di «fare cassa».

Ma qual è dunque l'obiettivo? È innanzitutto di avere a disposizione dati più precisi per capire l'andamento del turismo a Venezia, sapendo pure in anticipo quali saranno gli arrivi previsti. In più – ha detto Brugnaro – si vuole far passare una cultura del «turismo di qualità». In altre parole, l'assalto a Venezia sta causando più danni che benefici. Ed è tempo di farlo sapere al mondo.

La ministra al Turismo, Daniela Santanchè, non è però sicura che questo sia il modo giusto per farlo: «Onestamente questa non è la mia visione», ha detto in un'intervista. Anche fra i veneziani c'è chi non è d'accordo. Quando il tema è arrivato in consiglio comunale, sette mesi fa, si è quasi sfiorata la rissa e la seduta è stata sospesa. Il 25 aprile, primo giorno dell'esperimento, centinaia di persone hanno marciato per protestare contro il "ticket".

Secondo il sindaco le proteste sono l'espressione di una minoranza. «Non è vero, la maggior parte dei veneziani è contraria. Evidentemente il sindaco non ha il polso della situazione nelle strade di Venezia. Non frequenta i bar e i vaporetti», dice Matteo Secchi. È presidente di Venessia.com, un gruppo di cittadini diventato uno dei luoghi virtuali della protesta, attirando l'attenzione del mondo. Quando lo raggiungiamo al telefono ha appena finito di parlare con il *New York Times*. «Venezia è una città, non puoi metterle un biglietto di ingresso», sostiene Secchi. «È un modo per trasformarla definitivamente in un parco dei divertimenti, una sorta di Disneyland. E poi c'è il problema della reputazione. Quando mandi messaggi di questo tipo nel mondo, non tutti hanno il tempo o la voglia per approfondire. Che figura facciamo nei confronti della casalinga dell'Illinois o del carpentiere di Sidney? Io vorrei chiedere scusa a tutti».

Eppure Secchi concorda che il turismo fuori controllo sia un problema. «Venezia non ha spazio. In luoghi strettissimi devono convivere due mondi con esigenze diverse: ci siamo noi abitanti che dobbiamo raggiungere le scuole, i supermercati, il commercialista... E poi ci sono i turisti che passeggiano perché sono in vacanza, con ritmi e traiettorie pedonali diverse. Il tutto in calli che a volte sono larghi solo due metri».

E, quindi, quale può essere la soluzione? «Non il ticket», risponde Secchi. «La nostra proposta è semplice: che la città venga chiusa ai turisti di passaggio, ma solo quando si supera una quota determinata di presenze. Si può fare, c'è anche un precedente. Nel 1989, durante il concerto dei Pink Floyd, a un certo punto hanno bloccato il ponte della Libertà (il collegamento fra Venezia e la terra ferma, ndr)».

«Incrociando tutti i dati sui flussi di quest'anno e quelli delle celle telefoniche delle persone giunte in città in queste giornate», dice l'assessore Michele Zuin, «nel 2025 saremo in grado di fissare una soglia massima di presenze sostenibili. Oltre quella soglia, chi vorrà comunque venire a Venezia nei giorni caldi dovrà pagare un contributo più caro, probabilmente il massimo previsto dalla legge».

Non c'è dubbio che Venezia sia un gioiello fragile, e da molti punti di vista. Nei giorni scorsi un nuovo studio coordinato dall'Università Ca' Foscari, e pubblicato su *Regional Environmental Change*, ha certificato che anche il Mose, il sistema di dighe che salva la città dall'acqua alta, sta invecchiando precocemente a causa dei cambiamenti climatici: già nel 2060 le maree saranno così alte che le paratie rischiano di non bastare più. In questo contesto, il turismo senza controlli rischia di fare gli stessi danni dell'acqua alta. Anche l'Unesco ha più volte minacciato di inserire Venezia fra i «patrimoni dell'umanità in pericolo».

Il timore di chi protesta è però che un ticket all'ingresso possa avere l'effetto esattamente contrario, il fatto che i turisti si possano sentire autorizzati a comportarsi male, proprio in virtù del biglietto che hanno pagato. Nei giorni dell'esperimento i membri di Venessia giravano per la città con un megafono, suggerendo ai turisti di chiedere il rimborso del biglietto se le attrazioni non fossero di loro gradimento. Proprio come a Disneyland.

«Multa da 5mila euro a chi scrive “avvocata” o “sindaca”»: ddl choc della Lega contro l'uso del femminile negli atti

La neo-sindaca di Firenze Sara Funaro dovrà presentarsi come «sindaco» negli atti ufficiali del municipio toscano, così come il Comune di Modena dovrà smettere di scrivere «questora» quando, come fa adesso, si riferisce a Donatella Dosi, titolare della Questura della città emiliana. In caso contrario, multa salata. Sono solo due delle tante situazioni che si potrebbero verificare se il nuovo ddl presentato dalla Lega diventerà legge. L'uso del femminile, chiedono dal partito guidato da Matteo Salvini, va abolito per legge nei documenti ufficiali. Quindi, si scriva solo «sindaco», «questore», «avvocato», «rettore», «ministro», «ingegnere». Indipendentemente dall'identità di genere di chi ricopre quel ruolo.

Maschile universale per tutti, dunque, come ai cari vecchi tempi e non come succede adesso in quello che il generale Vannacci (e non solo lui) vede come un «mondo al contrario». E per chi non si adegua è prevista la sanzione: una multa fino a 5mila euro. Si difenda la tradizione (patriarcale?) partendo dalla lingua, insomma. Non a caso, il disegno di legge che è stato appena presentato dal senatore leghista Manfredi Potenti si intitola «Disposizioni per la tutela della lingua italiana, rispetto alle differenze di genere». L'obiettivo dunque, come si legge nel testo, è di «preservare l'integrità della lingua italiana ed in particolare, evitare l'impropria modificazione dei titoli pubblici dai tentativi “simbolici” di adattarne la loro definizione alle diverse sensibilità del tempo». Insomma, la solita crociata contro il politicamente corretto, ma senza nominarlo direttamente.

Nel dettaglio, l'articolo 2, visionato in bozza dall'agenzia AdnKronos, prevede che «in qualsiasi atto o documento emanato da Enti pubblici o da altri enti finanziati con fondi pubblici o comunque destinati alla pubblica utilità, è fatto divieto del genere femminile per neologismi applicati ai titoli istituzionali dello Stato, ai gradi militari, ai titoli professionali, alle onorificenze, ed agli incarichi individuati da atti aventi forza di legge». E al successivo art. 3 si pone il «divieto del ricorso discrezionale al femminile o sovraesteso od a qualsiasi sperimentazione linguistica», ricordando che «è ammesso l'uso della doppia forma od il maschile universale, da intendersi in senso neutro e senza alcuna connotazione sessista».

Probabilmente il riferimento è all'Università di Trento che ha osato utilizzare nel testo del suo regolamento ufficiale il femminile sovraesteso, al posto del maschile, intendendolo come una sorta di «giustizia riparativa» verso il maschile universale-neutro usato per secoli: un messaggio culturale e politico non compreso nel suo significato, evidentemente.

Nel finale art. 4 si legge infine come «la violazione degli obblighi di cui alla presente legge comporta l'applicazione di una sanzione pecuniaria amministrativa consistente nel pagamento di una somma da 1.000 a 5.000 euro».

Decisamente critica verso la proposta la sociolinguista Vera Gheno, autrice di numerosi saggi sulla lingua italiana e la sua evoluzione culturale e sociale. «In primis, il senatore Potenti e chi ha proposto questo Ddl sono persone che ignorano la storia stessa della lingua che dicono di voler difendere: i femminili esistono da tempi molto antichi (si vedano ministra e soprattutto avvocatessa, uno dei nomi della Madonna), quindi non si tratta di alcuna “sperimentazione”. Secondo, l'idea di sanzionare chi non si adegua alla loro ignoranza è degna dei peggiori regimi totalitari, complimenti.

Questa voglia di repressione nei confronti di chi usa il linguaggio di genere è la dimostrazione migliore di quanto queste persone siano in cattiva fede nel momento in cui ne minimizzano la rilevanza: se i femminili fossero poco importanti, non si agiterebbero tanto nel tentativo di vietarli».

Nel testo del ddl il senatore Potenti precisa di non voler mettere in discussione «la legittima battaglia per la parità di genere» ma di voler piuttosto evitare «eccessi non rispettosi delle istituzioni». Non è chiaro dove sarebbe la mancanza di rispetto verso le istituzioni visto che anche l'Accademia della Crusca ha considerato legittimo l'uso di termini come «avvocata» o «ministra» e anzi ne ha incoraggiato l'uso.

Non dimentichiamo che l'uso del maschile riferito a certe professioni «alte», comprese le cariche istituzionali deriva anche dal fatto che fino a non molti anni fa quei ruoli erano preclusi alle donne, ma linguisticamente, la declinazione al femminile che è sempre esistita.

Siamo davanti a una proposta che seguirà un suo iter o si tratta piuttosto di una provocazione volta ad alimentare una polemica? Insomma, solo una delle tante «sparate» per accontentare un elettorato affezionato a certe difese identitarie? Vedremo. Anche in questo caso Gheno è lapidaria: «Trovo che impiegare la strada delle proposte di legge strampalate come provocazione sia, da parte di alcune formazioni politiche, un modo incivile di usare gli strumenti democratici a nostra disposizione».

Elisa Messina, *Il Corriere della Sera*, 21 luglio 2024

Nasce Disability Pride: “Non siamo più invisibili, ora la nostra lotta è sui social”

Sono state gettate le basi per la nascita di una prima rete nazionale delle persone con disabilità che si esprimerà con un Disability Pride Month: a luglio. Ed è possibile solo grazie alla tecnologia che accorcia distanze e abbatte barriere. La scelta del mese non è simbolica: negli Stati Uniti si celebra a luglio dal 2015 per commemorare l'iconica protesta del 1990 passata alla storia come Capitol Crawl. «Fu necessaria a ottenere l'Americans with Disabilities Act — spiega l'attivista Sofia Righetti — fu la scalata faticosa, ma orgogliosa, dei gradini del Campidoglio da parte di un migliaio di persone disabili. Ci insegna e ricorda che i diritti passano dalla fatica della lotta».

Ed è nell'ottica della lotta e della pressione politica che in Italia è nata la rete: una cordata di associazioni pre esistenti e militanti hanno risposto alla chiamata di una singola persona, Marta Migliosi, che ha visto la necessità di creare uno spazio «separato e indipendente — sottolinea — dopo la manifestazione del 25 novembre di Non una di meno, quando noi persone con disabilità siamo state invisibilizzate ed escluse». La rete Disability Pride Month conta tra le prime centinaia di adesioni anche le divulgatrici Sofia Righetti e Barbara Centrone (Barbie Queer) che si aspetta «l'adozione dell'intersezionalità come strumento, che si abbandoni definitivamente lo sguardo patologizzante e che le associazioni che ne fanno parte amplino i propri orizzonti e la propria azione per lottare insieme: lo Stato deve assumersi le proprie responsabilità».

E non sono poche, né per quantità né per qualità: le persone con disabilità in Italia sono oltre il 5% della popolazione e la miopia culturale di chi legifera rende l'autonomia un miraggio per molte di esse. E non si tratta dei Lea, livelli essenziali di assistenza che garantiscono le cure e i dispositivi necessari per affrontare il quotidiano ma «di strumenti per una vita indipendente dal welfare familiare, una carriera e non le assunzioni in categoria protetta, il diritto all'istruzione e non il privilegio per pochi», dice Migliosi. È un sistema che esclude, quello italiano. Nonostante la legge Delega: «Ha cambiato un po' le cose — continua — ma esclude chi ha disabilità gravi e invece nessuno deve restare indietro. Per le politiche sociali il momento è buio: mancano persone competenti e istituzioni lungimiranti».

E si solleva un tema non secondario: «Ogni persona con disabilità è un universo a parte con esigenze, esperienze e desideri a parte: vederci come una comunità piatta è un ennesimo segno di sguardo abilista — specifica Carmelo Comisi, dell'associazione Disability Pride — le interviste o le interlocuzioni con la politica saranno sempre parziali perché limitate all'esperienza della persona che parla in quel momento». E ancora, «un grande esempio di cultura abilista è il modo con cui si affronta il tema dello spazio pubblico — dice l'attivista Marianna Monterosso — il Peba, piano di eliminazione delle barriere architettoniche è pensato solo per le barriere fisiche mentre le persone sorde sono alienate dall'assenza di dispositivi che le informino negli spazi pubblici o nella televisione pubblica e quelle neurodivergenti e nello spettro autistico pure. Per noi poste, scuole, uffici e spazi pubblici sono proibiti, chiaramente anche le manifestazioni e i cortei: l'unica piazza davvero accessibile è il digitale». E infatti se i social hanno un pregio è l'accessibilità quasi totale. In una società che immagina i suoi spazi attraversati solo da corpi abili «solo nel digitale possiamo incontrarci e costruire una comunità per lottare», conclude Migliosi.

Eugenia Nicolosi, La Repubblica, 3 luglio 2024

Elena Ferrante scrittrice del secolo? Per il New York Times, sì

Il “New York Times” incorona L’amica geniale di Elena Ferrante come “romanzo del secolo” nientemeno. Al di là delle occasioni che si impongono o si inventano, venticinque anni sono un tempo abbastanza sedimentato, oltretutto rotondo, per fare una riflessione sulla narrativa del nuovo millennio. Travolta dalle infodemie terroristiche, pandemiche e belliche, dalle serie televisive, dai videogiochi, la letteratura continua ad avere uno spazio, sia pure sempre più ridotto, come forma di intrattenimento, ma ha perso completamente rilevanza. Si contano sulle punta delle dita di un monco, per stare in Italia, i titoli che hanno lasciato qualche traccia e per motivi piuttosto (ma non solo) extraletterari: Gomorra e la serie su Mussolini, Saviano e Scurati. Abbiamo dimenticato qualcosa? Di quali altri libri si è parlato tutti, si è ragionato e discusso al di fuori della bolla scoppiata dei letterati?

E allora che significato assume il podio planetario assoluto assegnato alla Ferrante da parte di una vasta giuria di oltre “500 romanzieri, scrittori di non fiction, librai, bibliotecari, poeti, librai, critici, giornalisti e altri lettori interpellati dalla Book Review” per scegliere il “best book” tra cento concorrenti? Proprio mentre la nazionale di calcio dà spettacoli indecorosi a mondiali ed europei. Lo stesso New York Times vede l’affermazione come una celebrazione dell’autofiction, il racconto romanizzato di una esistenza più o meno comune. Ed è paradossale che si dica qualcosa del genere a proposito di un’autrice di cui non conosciamo la vera identità.

“Elena Ferrante”, come scrive il critico letterario Wood, cioè tra virgolette, trattandosi di pseudonimo, non è Tolstoj ma neanche Sebald, Bolaño, Houellebecq, autori che hanno tenuto alta la bandiera sbrindellata della letteratura con una voce originale. E del resto la selezione non interrogava i critici e dintorni, pur presenti nel campione interpellato, ma un pubblico più vasto. Si tratta quindi di un compromesso tra popolarità e qualità, privilegiando la popolarità. I suoi libri, spiega il New York Times, si vedono ovunque in tutto il mondo. Spuntano da tutte le borse e gli zaini. Letteratura pret à porter? Comunque sia fa piacere che tutto questo accada a una scrittrice italiana e a una casa editrice italiana indipendente. Ma sembra ormai il sigillo apocalittico sulla fine del romanzo, della letteratura, almeno come possibilità contemporanea e non storia millenaria.

Il mondo editoriale anglosassone, che tanto ha snobbato negli ultimi anni le italiane lettere, forse da Dante e Boccaccio in poi, si inchina di fronte a un romanzo convenzionale, privo di originalità sia formale che contenutistica, che rivanga nel terreno molto sfruttato della “plebe napoletana”, ma senza l’ispirazione lirica, chissà, di una Anna Maria Ortese. I toni si fanno invece grotteschi e patetici. La povera e semplice famiglia di Lila, l’amica geniale, per esempio, l’enfant terrible, a un certo punto del libro risulta essere quella che ha preso più libri in prestito dalla biblioteca di quartiere. Ma naturalmente nessuno sapeva leggere a parte lei e dunque li aveva letti tutti lei prendendoli in prestito a nome dei familiari per via dei limiti nelle richieste. Oltre che a una quadrilogia, L’amica geniale ha dato pure luogo a un deteriore filone di libri imitativi. Le amiche delle amiche geniali.

Antonio Armano, *Il Sole 24 Ore*, 12 luglio 2024

«Современные школьники не знают, кем хотят стать»

(...) Школьники очень разные. И тут есть проблема неравенства. Дети с одинаковыми оценками в школе часто выбирают разные траектории. Это связано с социальным положением их семей, уровнем образования родственников, окружением. Дети родителей, у которых нет высшего образования, не имеют представления о том, что такое высшее образование, в чем его польза. Потому что, с точки зрения их родителей, получивших среднее профессиональное образование и даже занимающих статусные позиции, образование — это набор навыков, которые ты можешь приложить, навыки видимые, понятные, осязаемые.

Например, ты обучился на парикмахера и понимаешь, за что тебе будут платить деньги на работе. А те, кто уже имеет высшее образование, видят смысл образования иначе и умеют пользоваться им иначе. На Западе активно изучается проблема, связанная с так называемыми студентами университетов в первом поколении. Эти люди хорошо учатся, но им трудно интегрироваться в среду высшего образования, потому что по их навыкам, повседневным практикам и смыслу она для них непривычная. И даже если физически они в университет попадают, построить свою траекторию академически им сложно. Тем, у кого есть соответствующие представления о высшем образовании, проще ориентироваться в этой системе и успешно пользоваться ею.

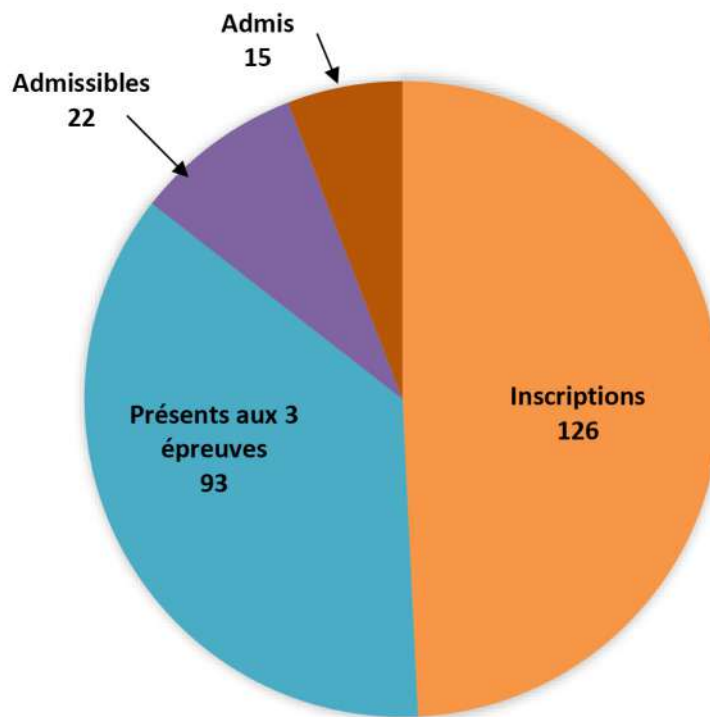
Тут уместно вспомнить исследование такого феномена, как агентность. В одном недавнем исследовании оно трактовалось как умение ориентироваться в будущем, представить будущее и свое место в нем, проанализировать свои возможности как ощущение контроля над своей судьбой, умение преодолевать препятствия на пути к цели. Это не психологические характеристики, не когнитивные способности, а комплекс культурных смыслов, нарративов. И в исследовании показано, что этот комплекс смыслов освоен детьми семей среднего класса, у чьих родителей есть высшее образование, и не освоен детьми из семей, относящихся к рабочему классу, без высшего образования. А агентность считается очень важной в современной экономике, для современного рынка труда нужны как раз такие навыки. В такой перспективе получается, что дети, не освоившие нарратив агентности, практически обречены на неуспех в современном мире.

(...) Есть некоторые гендерные различия. У девочек гораздо чаще встречается нарратив о том, чтобы поступить куда-нибудь, это может быть и колледж, и вуз, но образование для них не так важно, потому что важна семья. Иногда девочки так и говорят: «Я не буду планировать свою карьеру и профессиональную жизнь, амбиций у меня по этому поводу нет никаких, потому что мне нужна семья». Но нельзя сказать, что это доминирующий нарратив. Многие девочки говорят о том, что надо встать на ноги, получить образование и работу: «А потом, когда я уже смогу быть уверена в завтрашнем дне, буду думать о семье». (...)

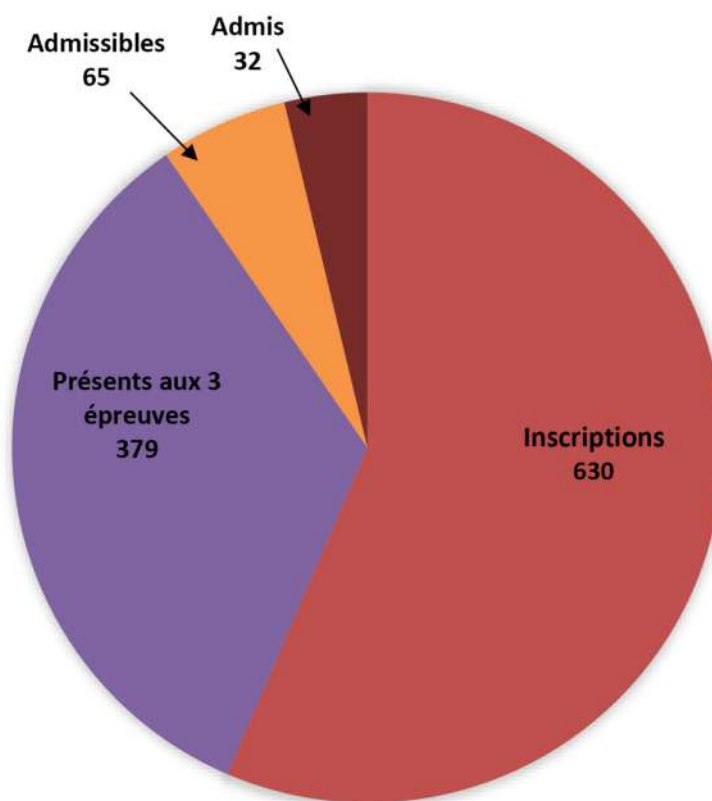
Источник: <https://realnoevremya.ru/articles/146503-sociologi-rasskazali-kem-hotyat-stat-sovremennye-shkolniki>, автор — Наталья Федорова 30/07/2019

STATISTIQUES

CONCOURS INTERNES



CONCOURS EXTERNES



Postes ouverts

Répartition par spécialité et par concours

Spécialités	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNES		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	
Archéologie	4	2	1	1	8
Archives	8 ⁽¹⁾	3	2 ⁽²⁾	1	14
Monuments historiques et inventaire	3	2	1	1	7
Musées	5 ⁽³⁾	5	2	3	15
Patrimoine scientifique, technique et naturel	1 ⁽⁴⁾	2	aucun poste	1	4
Total	21	14	6	7	48

⁽¹⁾ dont 2 postes pour le ministère des armées & 1 poste pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères

⁽²⁾ dont 1 poste pour le ministère des armées

⁽³⁾ dont 1 poste pour le ministère des armées

⁽⁴⁾ poste pour le ministère des armées

Inscriptions

	Concours Etat/Ville de Paris et concours Collectivités territoriales	Concours Etat/Ville de Paris seulement	Concours Collectivités territoriales seulement	Total
Externes	549	43	38	630
Internes	101	12	13	126
Total	650	55	51	661

Épreuves écrites

Candidats présents aux épreuves d'admissibilité

	Inscrits	Présents aux trois épreuves écrites	Taux de présence épreuves écrites
Externes	630	379	60.15 %
Internes	126	93	73.80 %
Total	756	472	62.43 %

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de dissertation générale (concours externes)**

Dissertation générale (concours externes) (sujet choisi au moment de l'épreuve)	Nombre de candidats	Moyenne générale
Histoire européenne	61	8.39
Histoire de l'art européen	246	9.27
Histoire des institutions et de l'administration françaises	41	9.44
Archéologie préhistorique et historique européenne	21	9.79
Ethnologie	10	6.75
Sciences de la nature et de la matière	16	5.69

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de note établie à partir d'un dossier à caractère culturel (Concours internes)**

Note (concours internes)	Nombre de candidats	Moyenne générale
Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel	93	8.30

- **2^{ème} épreuve écrite : épreuve scientifique de commentaire et d'analyse de plusieurs documents (concours externes et internes)**

Options scientifiques (option choisie par les candidats au moment de l'inscription)	Nombre de candidats	Moyenne générale
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	6	6.42
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	2	16
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle	9	10.28
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au Ve siècle après J.-C.	35	7.10
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V ^e siècle au XV ^e siècle	48	6.44
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV ^e siècle à la fin du XVIII ^e siècle	100	7.61
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII ^e siècle à nos jours	132	6.10
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	15	7.53
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	3	9.33
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	4	8.25
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	4	12.75
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	12	9.08
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	1	-
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	2	11.50
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	11	5.32
Ethnologie européenne	16	7.56
Histoire des techniques et patrimoine industriel	25	8.20
Patrimoine et sciences de la nature	13	7.12
Documents d'archives du Moyen Âge à la fin du 18 ^{ème} siècle (concours externes)	17	10.03
Documents d'archives du 19 ^{ème} siècle à nos jours (concours externes)	17	8.06
Histoire des institutions françaises (concours internes)	17	8.59

- **3^{ème} épreuve écrite : épreuve de langue ancienne ou de langue vivante étrangère (concours externes et internes)**

Langues (langue choisie par les candidats au moment de l'inscription)	Nombre de candidats	Moyenne Générale
Allemand	36	11.88
Anglais	220	10.12
Arabe	2	17
Chinois	1	-
Espagnol	94	11.78
Italien	57	9.98
Japonais	1	-
Russe	2	10.50
Grec ancien	13	8.12
Hébreu ancien	Aucun candidat	
Latin	46	9.47

SEUILS D'ADMISSIBILITÉ

Les seuils d'admissibilité retenus par le jury ont été de :

- 100 points pour les concours externes Etat / Ville de Paris et Collectivités territoriales
- 86.50 points pour le concours interne Etat / Ville de Paris et 87.50 points pour les Collectivités territoriales

Le nombre total de personnes autorisées à se présenter aux épreuves orales, à l'issue des épreuves écrites, s'est établi à : externes + internes = 87 (65 candidats externes et 22 candidats internes).

Epreuves Orales

Concours externes

Epreuves de spécialité professionnelle*

Spécialité	Nombre de candidats	Moyenne
Archéologie	10	14.50
Archives	7	14.28
Monuments historiques et inventaire	10	12.60
Musées	48	9.37
Patrimoine scientifique, technique et naturel	4	10.25

*les candidats inscrits dans deux spécialités professionnelles doivent présenter deux épreuves orales de spécialité professionnelle

Epreuve d'entretien avec le jury

Spécialité	Nombre de candidats	Moyenne
Archéologie	5	9.30
Archéologie - Musées	5	11.50
Archives	7	15.78
Monuments historiques et inventaire - Musées	7	9
Monuments historiques et inventaire	2	14
Musées	35	11.57
Musées - Patrimoine scientifique, technique et naturel	1	-
Patrimoine scientifique, technique et naturel - Monuments historiques et inventaire	1	-
Patrimoine scientifique, technique et naturel	2	14

Epreuve de langue vivante étrangère

Langues	Nombre de candidats	Moyenne
Anglais	40	13.41
Italien	7	11.86
Espagnol	5	13.70
Allemand	12	14.08
Russe	1	-

Concours internes

Epreuve d'entretien avec le jury : Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Spécialité	Nombre de candidats	Moyenne
Archives	4	11.87
Musées	7	12.43
Musées - Monuments historiques et inventaire	5	12
Musées - Archéologie	2	8
Archéologie - Monuments historiques et inventaire	1	-
Musées – Archéologie - PSTN	1	-
Patrimoine scientifique, technique et naturel	2	8.25

*les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury

Epreuve de langue vivante étrangère

Langues	Nombre de candidats	Moyenne
Anglais	20	11.72
Italien	1	-
Espagnol	1	-

Seuils d'admission 2024

Concours externe Etat/Ville de Paris

Spécialités	Nombre de postes	Seuil d'admission
Archives	8	205
Archéologie	4	218
Monuments historiques et Inventaire	3	204.50
Musées	5	209.50
PSTN	1	-

Concours externe Collectivités Territoriales

Spécialités	Nombre de postes	Seuil d'admission
Archives	3	224.50
Archéologie	2	221
Monuments historiques et Inventaire	2	216
Musées	5	209.50
PSTN	2	220

Concours interne Etat/Ville de Paris

Spécialités	Nombre de postes	Seuil d'admission
Archives	2	138
Archéologie	1	-
Monuments historiques et Inventaire	1	-
Musées	2	175.50

Concours interne Collectivités Territoriales

Spécialités	Nombre de postes	Seuil d'admission
Archives	1	-
Archéologie	1	-
Monuments historiques et Inventaire	1	-
Musées	3	175
PSTN	1	-

*Les seuils d'admission et les moyennes non précisées correspondent à des situations individuelles

Récapitulatif général

- **Concours externes**

	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	450	180	630
Présents aux trois épreuves écrites	264	115	379
Admissibles	49	16	65
Lauréats (y compris lauréats provenant des listes complémentaires)	25	7	32

- **Concours internes**

	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	78	48	126
Présents aux trois épreuves écrites	65	28	93
Admissibles	13	9	22
Lauréats (y compris lauréats provenant des listes complémentaires)	11	4	15

- **Concours externes et internes**

	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	528	228	756
Présents aux trois épreuves écrites	329	143	472
Admissibles	62	25	87
Lauréats (y compris lauréats provenant des listes complémentaires)	36	11	47

- **Concours Etat/Ville de Paris**

	Externe	Interne	Total
Postes	21	6	27
Inscrits	592	113	705
Présents aux trois épreuves écrites	379	93	472
Admissibles	63	19	82
Lauréats (y compris lauréats provenant des listes complémentaires)	20	7	27

- **Concours territoriaux**

	Externe	Interne	Total
Postes	14	7	21
Inscrits	587	114	701
Présents aux trois épreuves écrites	343	89	432
Admissibles	64	20	84
Lauréats (y compris lauréats provenant des listes complémentaires)	12	8	20

Remerciements

La publication du présent rapport a été réalisée sous la direction de M. Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine, assisté de Mme Sophie Seyer, secrétaire générale, de M. Olivier Nicolaïdis, responsable du service des concours, et de Mme Sarah Gereau.

L'Institut national du patrimoine remercie l'ensemble des membres du jury pour leur collaboration, notamment M. Olivier Gabet, président du jury, et Mme Sylvie Desachy, vice-présidente du jury, ainsi que Mesdames et Messieurs les correcteurs/correctrices et examinateurs/examinatrices spécialisé(e)s et correcteurs/correctrices et examinateurs/examinatrices spécialisé(e)s de langues.